



OFFICE
DE LA NAISSANCE
ET DE L'ENFANCE



L'ONE EN CHIFFRES

2018

ONE.be

TABLE DES MATIÈRES

AUTOUR DE LA NAISSANCE.....	4
LA POPULATION	5
LES NAISSANCES	6
L'ACCOMPAGNEMENT MEDICO-SOCIAL DES FAMILLES	7
LE SUIVI DE LA GROSSESSE	8
LE SUIVI MEDICOSOCIAL DES ENFANTS PAR L'ONE	11
LES ACTEURS DE PREMIERE LIGNE DU SECTEUR ACCOMPAGNEMENT	15
LES TRAVAILLEURS MEDICO-SOCIAUX.....	16
LES MEDECINS PRESTATAIRES DANS LES STRUCTURES DE L'ONE	18
LES VOLONTAIRES	18
ACCUEIL PETITE ENFANCE	19
PLAN CIGOGNE	20
EVOLUTION DU NOMBRE DE PLACES D'ACCUEIL ET D'ENFANT EN FWB.....	20
COUVERTURE DE L'ACCUEIL.....	21
PLACES D'ACCUEIL ET STRUCTURES D'ACCUEIL EN 2018	23
ACCESSIBILITE	25
COORDINATIONS, ACCUEIL FLEXIBLE, D'URGENCE ET D'ENFANTS MALADES.....	28
ACCUEIL SPÉCIALISÉ (0-7 ANS).....	30
SASPE AUTORISÉS, AGRÉÉS ET SUBVENTIONNÉS PAR L'ONE.....	31
SASPE ORGANISÉ PAR L'ONE	31
L'ACCUEIL TEMPS LIBRE	32
L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE	33
LES ECOLES DE DEVOIRS	35
LES CENTRES DE VACANCES.....	36
MISSION TRANSVERSALE POUR LES ACTIVITES DE LA DATL : L'INSPECTION COMPTABLE	37
LA FORMATION DES PROFESSIONNELS DE L'ACCUEIL	38
AUTRES ACTIONS POUR SOUTENIR LA FORMATION	41
EVOLUTION DE LA MESURE « INCITANT FORMATION » AU FIL DES ANS	42
EVOLUTION DE LA FORMATION CONTINUE.....	42
LA PROMOTION DE LA SANTÉ À L'ECOLE	43
L'ADOPTION.....	45
LA PROCÉDURE D'ADOPTION.....	46
L'ACTIVITÉ DU SERVICE ONE ADOPTION EN 2018.....	46
L'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS DE NAISSANCE (46 SITUATIONS ACCOMPAGNÉES).....	47
LES ENFANTS CONFISÉS EN 2018 : L'APPARENTEMENT (15 ENFANTS CONFISÉS).....	48
LES DÉLAIS DANS LA PROCÉDURE	49
LA RECHERCHE DES ORIGINES.....	49
LE TRAVAIL D'EXPERTISE JUDICIAIRE – LES ENQUÊTES SOCIALES	49

L'ACTION ENFANCE MALTRAITÉE	50
DU SIGNALEMENT À LA PRISE EN CHARGE.....	51
ORIGINE DES SIGNALEMENTS	51
CARACTÉRISTIQUES DES ENFANTS SIGNALÉS	52
LES MOTIFS DE SIGNALEMENT.....	52
L'ANALYSE DE LA DEMANDE	54
LA PRISE EN CHARGE	54
INDICATION AU TERME DU DIAGNOSTIC (DANS LE CADRE D'UN TRAVAIL DE DIAGNOSTIC MULTIDISCIPLINAIRE)	56
LES RÉFÉRENTS MALTRAITANCE (RM)	56
DIRECTION SANTÉ	58
LES DÉPISTAGES NÉONATALS	59
DÉPISTAGES DES TROUBLES VISUELS	59
LES ENFANTS À RISQUE DE SURPOIDS : INDICATEUR DE SURPOIDS, LE BMI À 30 MOIS.....	61
VACCINATION EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES	61
PLATEFORME D'AUTOFORMATION EXCELLENCIS-ONE.....	62
LA SANTÉ EN MILIEU D'ACCUEIL	63
QUELQUES MISSIONS TRANSVERSALES DE L'ONE.....	64
LES LIEUX DE RENCONTRE ENFANTS ET PARENTS POUR SOUTENIR LA PARENTALITE	65
LA PROMOTION ET L'EDUCATION A LA SANTE	65
LES MEDIAS	67



AUTOUR DE LA NAISSANCE

Avant d'aborder les chiffres clés relatifs aux activités de l'ONE, nous vous proposons quelques points généraux en lien avec la démographie et les naissances. Ces préalables peuvent constituer une grille de lecture pour contextualiser les données ONE par rapport aux chiffres récoltés à l'échelle nationale ou régionale.

LA POPULATION

Au 31 décembre 2018, la population de la Belgique atteignait 11.431.406 habitants, selon les chiffres officiels de Statbel issus du Registre national, 51% (5.803.178 personnes en chiffres absolus) sont des femmes, et 49% (5.628.228 personnes) des hommes. La population belge a connu une croissance annuelle de 55.336 personnes, soit 0,49%.

L'accroissement de la population est dû à deux facteurs démographiques : un solde naturel positif, les naissances étant plus nombreuses que les décès (12,5% de l'accroissement démographique total) et un solde migratoire positif.

La croissance démographique observée est essentiellement attribuée à la migration internationale.

Région wallonne

La population wallonne est de 3.633.795 personnes soit 31,8% de la population totale.

Au cours de l'année 2018, la population a augmenté de 9.418 personnes (0,3%). C'est un peu moins qu'en 2017.

En Wallonie, le nombre de décès est supérieur de 2.242 unités à celui des naissances. En 2017, ce solde s'élevait à -1.176 personnes.

Le nombre de personnes issues d'autres régions venant s'installer en Wallonie (migrations internes) est supérieur au nombre de personnes qui la quittent pour une autre région. Ce solde s'élève à 3.382.

Région de Bruxelles-Capitale

Les résidents bruxellois sont 1.208.542 (10,6% de la population totale).

Au cours de l'année 2018, la population bruxelloise a augmenté de 9.816 personnes (+0,8%). C'est plus que ce que l'on avait observé en 2016 et 2017 (3.714 et 7.122 personnes). L'explication de cette croissance dans cette région au cours des dernières années est complexe. Elle ne peut s'expliquer par un seul facteur.

Les radiations d'office, qui étaient à un niveau plus élevé en 2016 et 2017 (respectivement 20.397 et 20.234), pourraient y avoir contribué. En 2018, le nombre de radiations d'office recule à 17.821.

L'immigration internationale représente 44.873 personnes, et 18.530 personnes sont parties vers l'étranger (solde : 26.343 personnes).

En fin de compte, la Région de Bruxelles-Capitale continue de perdre des personnes au profit des autres régions. Dans le courant de 2018, 25.254 personnes issues d'une autre région sont venues habiter dans la région, tandis que 40.162 personnes sont parties vers une autre région. Le solde de -14.908 s'inscrit dans la lignée des chiffres de 2017 (-14.301).

Au niveau des provinces et des grandes villes

Le Brabant wallon présente le plus fort accroissement de population (0,62%). Liège est la province avec le taux de croissance le plus faible, à savoir 0,15%. Elle est suivie du Hainaut avec une croissance stable autour de 0,2% depuis plusieurs années.

La population de la commune de Bruxelles a augmenté de 1,4%. Charleroi comptait 0,2% d'habitants en plus. Et, la population de Liège est restée stable.

Mouvements de la population de Belgique - Régions et provinces de Wallonie en 2018

Lieu de résidence	Population au 1er janvier 2018	Solde naturel	Solde du mouvement migratoire interne	Solde du mouvement migratoire international	Ajustement statistique	Croissance totale	Population au 1er janvier 2019
Belgique	11.376.070	7.155	0	50.180	-1.999	55.336	11.431.406
Région de Bruxelles-Capitale	1.198.726	8.458	-14.908	16.996	-730	9.816	1.208.542
Région wallonne	3.624.377	-2.242	3.382	8.302	-24	9.418	3.633.795
Province du Brabant wallon	401.106	100	1.798	652	-57	2.493	403.599
Province de Hainaut	1.341.645	-1.712	1.574	2.466	268	2.596	1.344.241
Province de Liège	1.105.326	-476	-522	2.924	-260	1.666	1.106.992
Province de Luxembourg	283.227	124	311	965	11	1.411	284.638
Province de Namur	493.073	-278	221	1.295	14	1.252	494.325

En Région wallonne, sont pris en compte les 77.527 germanophones de Verviers.

Source : Statistics Belgium

LES NAISSANCES

Les statistiques de naissances et de fécondité issues des bulletins de déclaration de la naissance vivante à l'état civil et au Registre national, s'intéressent aux naissances vivantes issues de mères résidant légalement en Belgique, que ces naissances aient eu lieu dans le pays ou à l'étranger.

Le nombre de nouveau-nés en Belgique se situe à 117.800 naissances pour toute la Belgique en 2018. Il est en diminution depuis 2010.

Au niveau des Régions, par rapport à 2017, la diminution des naissances est marquée partout.

Il en va de même des provinces de Wallonie.

Evolution des naissances dans les Régions de Belgique de 2014 à 2018

	2014	2015	2016	2017	2018
Région de Bruxelles-Capitale	18.514	18.214	17.923	17.709	17.377
Région Flamande	67.211	65.606	65.992	64.501	64.336
Région Wallonne	38.690	37.893	37.246	36.892	36.087
Belgique	124.415	121.713	121.161	119.102	117.800

Sur les 5 dernières années, on peut observer une nette et continue diminution des naissances en Wallonie. Elle est cependant moins marquée à Bruxelles. Entre 2014 et 2018, globalement, la diminution des naissances est de 1,9% à Bruxelles et 2,2% en Wallonie.

On peut très clairement admettre que si Bruxelles revient au nombre de naissances qu'elle comptait il y a une quinzaine d'années, la Wallonie quant à elle a perdu 4.000 naissances dans le même intervalle de temps. Les différences sont à noter entre les provinces ou encore à l'intérieur des provinces.

Une natalité et une fécondité toujours en baisse

En 2017, le nombre de naissances est passé pour la première fois sous la barre des 120.000 unités (119.102). Cette baisse du nombre de naissances se poursuit clairement en 2018 avec 117.800 naissances enregistrées. Pour une population toujours légèrement en croissance, la fécondité belge, mesurée par l'indice conjoncturel de fécondité¹, s'établit à 1,64 enfant par femme en moyenne (1,68 en 2016).

Au niveau régional, la baisse de 2017 paraît légèrement plus importante en Flandre (de 1,66 à 1,62 enfant par femme), qu'en Wallonie (de 1,66 à 1,63 enfant par femme) et à Bruxelles-capitale (de 1,82 à 1,80 enfant par femme). Cependant, sur le long terme, on assiste indéniablement à un rapprochement des fécondités régionales.

L'âge moyen de la mère à l'accouchement ne cesse de progresser

L'âge moyen de la mère à l'accouchement augmente d'années en années. Au niveau national, il était de 29,1 ans en 1998 pour atteindre 30,6 ans en 2016. L'évolution est semblable pour la première naissance : de 27,3 ans en 1998 à 28,9 ans en 2016.

Au niveau régional, les évolutions sont à peu près identiques mais l'évolution est un peu moins ordonnée et un peu plus rapide à Bruxelles-Capitale qu'ailleurs. Les niveaux restent toutefois différents : l'âge moyen de la mère à la naissance est plus élevé, quel que soit le rang, en Région de Bruxelles-Capitale (30,1 ans pour la première naissance et 31,6 ans tous rangs) qu'en Région wallonne (28,4 ans pour la première naissance et 30,3 ans tous rangs).

La grande majorité des naissances surviennent dans le cadre d'une union (légale ou de fait)

La part des naissances vivantes survenant hors d'une union (de fait ou légale) reste minoritaire et ne progresse que lentement. En région de Bruxelles-Capitale, elle est 17,7% et en Wallonie de 17,0%.

3,7 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes

Le ratio de mortalité maternelle s'établit en Belgique pour la période quinquennale centrée sur 2014 à 3,7 décès pour 100.000 naissances vivantes, soit une baisse sensible depuis 2009 (6,1 décès maternels pour la période 2007-2011).

¹ L'Indice conjoncturel de fécondité (ICF) représente le nombre d'enfants qu'une femme aurait au cours de sa vie féconde si elle connaissait à chaque âge la fécondité observée au cours de l'année considérée

L'ACCOMPAGNEMENT MEDICO-SOCIAL DES FAMILLES

L'accompagnement médico-social des familles par l'ONE est assuré au sein de ses consultations prénatales et pour enfants. Il prend cours dès la grossesse et se poursuit à l'accouchement jusqu'au 6ème anniversaire de l'enfant.



A. LE SUIVI DE LA GROSSESSE

Le suivi de la grossesse est mené au sein de 2 grands types de consultations : les consultations prénatales hospitalières et les consultations prénatales de quartier.

Les consultations prénatales de quartier (CPNQ) sont des consultations d'initiative privée (mouvements féminins, comités indépendants, etc.) ou communale, subventionnées par l'ONE.

Les consultations prénatales hospitalières (CPNH) sont des consultations organisées en partenariat au sein des hôpitaux, ces derniers apportant le volet médical du suivi tandis que l'ONE apporte le volet psychosocial.

Il a été développé dès 2012 un autre dispositif de suivi prénatal appelé plateforme prénatale. Ce service est implanté dans des régions à faible densité de population, et où les structures de consultations prénatales ONE ne sont pas organisées.

Les consultations tout comme les plateformes prénatales ont pour objectifs de :

- favoriser l'évolution harmonieuse de la grossesse et de la santé des femmes enceintes, et de préparer les futures mères qui le souhaitent à l'allaitement maternel ;
- réduire la mortalité, la mortalité périnatale et la mortalité infantile ;
- lutter contre la morbidité néonatale et, d'une façon générale, contre toutes les complications de la grossesse et de l'accouchement qui pourraient affecter la santé de l'enfant et/ou de la mère ;
- dépister en temps opportun et prévenir de façon adéquate les risques de prématurité ;
- fournir à la population des informations concernant la parenté responsable, et soutenir la parentalité plus globalement ;
- être un lieu d'échanges, d'écoute et de dialogues.

STRUCTURES ET SERVICES DE SUIVI DE LA GROSSESSE PAR L'ONE

Répartition des structures et services relatifs au suivi de la grossesse

	CPN H	CPN Q	Plateforme
Région de Bruxelles	6	7	0
Brabant wallon	0	1	0
Hainaut	17	1	1*
Liège	3	0	1**
Luxembourg	0	0	1
Namur	1	3	-
TOTAL 2018	27	12	3
2017	26	11	2
2016	24	12	2
2015	23	14	1
2014	26	14	1

*Le service recouvre la botte du Hainaut et le sud de la province de Namur

**Le service est localisé à l'arrondissement de Verviers

En 2018, l'ONE compte 12 CPNQ et 27 CPNH. La majorité de ces structures se situent en Région de Bruxelles-Capitale et dans la province du Hainaut, ce qui s'explique à la fois par la densité plus élevée du tissu hospitalier dans ces secteurs géographiques, ainsi que par la vulnérabilité moyenne plus importante enregistrée au sein de ces populations.

Le dispositif de suivi dénommé plateforme prénatale consiste en un accompagnement par les TMS du secteur prénatal de situations de grande vulnérabilité. Ces situations sont référées par des gynécologues conventionnés avec l'ONE ou des services sociaux, actifs dans chaque province.

Après le Luxembourg (en 2012), une deuxième plateforme a été mise en place en province de Liège en 2015 dans l'arrondissement de Verviers.

Actuellement, une troisième plateforme est en train d'être mise en place dans la Botte du Hainaut et le Sud du Namurois.

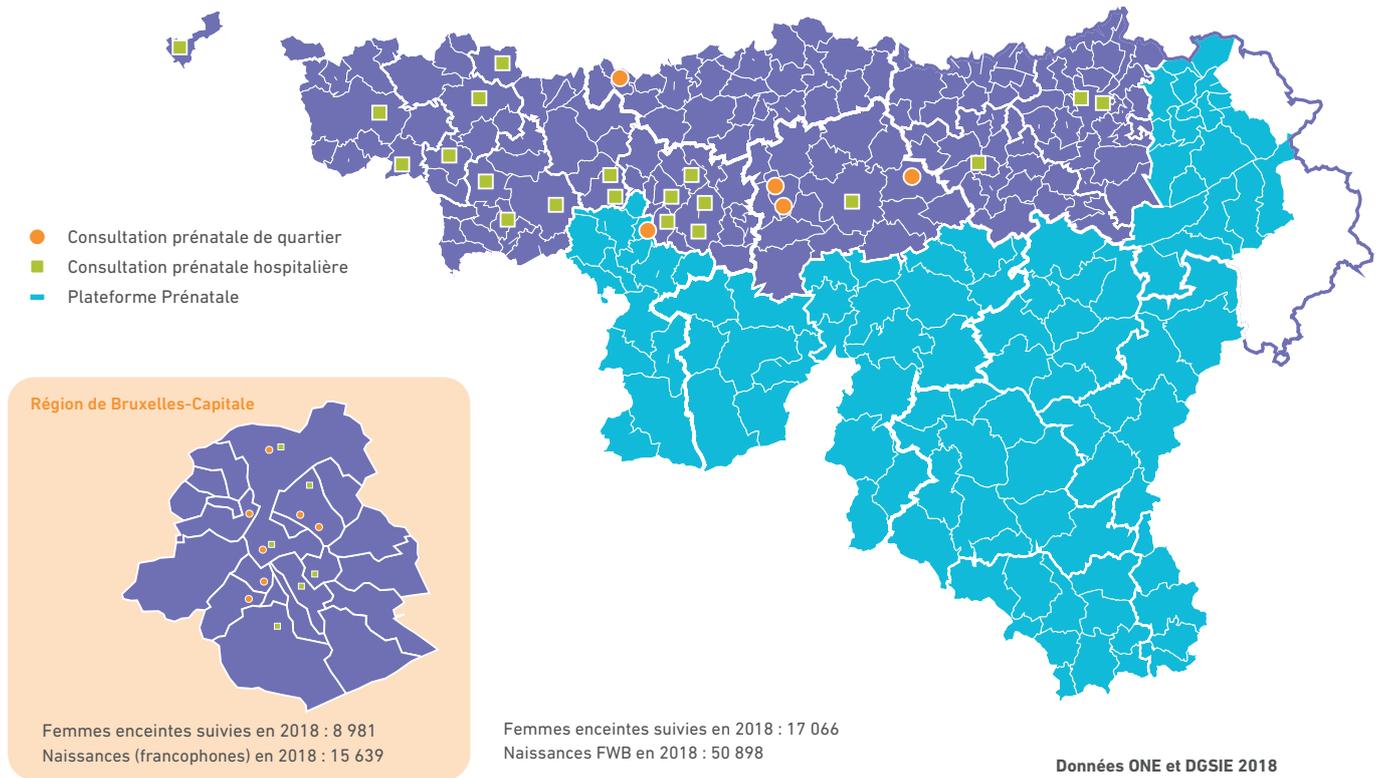
Sur les cinq dernières années, le nombre de consultations prénatales est resté stable. Les fermetures de certains sites de CPNQ s'expliquent par leur faible niveau d'activité. Il s'agissait surtout de consultations des provinces de Hainaut et de Liège.

En 2016, la CPNQ de Lessines a été transformée en CPNH et rattachée au Centre Hospitalier EPICURA, tandis qu'il a été mis fin aux activités de la CPNQ d'Andenne au début de l'année.

En 2017, une CPNQ située à Molenbeek a fermé. Tandis que deux antennes prénatales hospitalières ont vu le jour dans le Hainaut.

Enfin, en 2018, une CPNQ a été créée à Andenne, tandis que des consultations prénatales ONE démarraient sur le site d'une antenne de l'hôpital Ambroise Paré à Frameries..

Implantation des structures et services de suivi de la grossesse par l'ONE



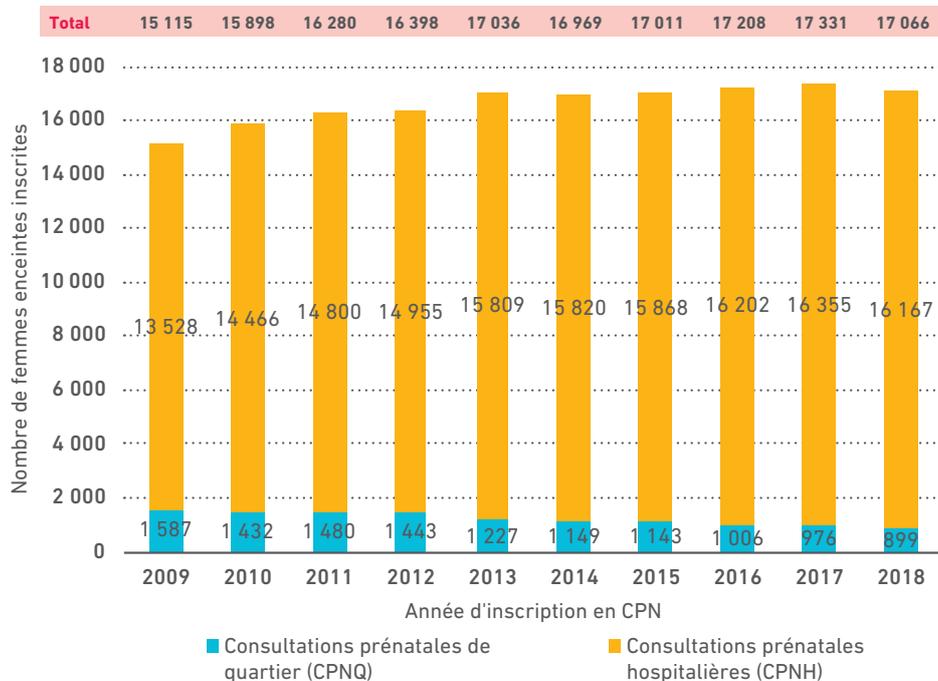
FREQUENTATION DES STRUCTURES DE SUIVI DE LA GROSSESSE

Toutes les structures et services ONE pour les femmes enceintes sont accessibles gratuitement à toutes les familles.

Le travail y est mené par les TMS, sages-femmes et médecins (généralistes ou gynécologues).

NOMBRE DE FEMMES ENCEINTES SUIVIES DE 2009 A 2018 EN FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES

Evolution des femmes enceintes suivies selon le type de structures



Entre 2009 et 2018, on observe une stabilisation du nombre des femmes suivies pour leur grossesse par l'ONE.

On peut avancer deux causes principales à cet effet : les ressources disponibles de l'Office en TMS ne permettent pas de prendre en charge davantage de situations, et le taux de natalité en baisse.

L'évolution est toutefois nettement différenciée entre CPNH et CPNQ. Ainsi, l'évolution du nombre de nouvelles inscrites en CPNH en une décennie représente une augmentation de 17%, alors qu'à l'inverse, une diminution de 43% est observée en CPNQ.

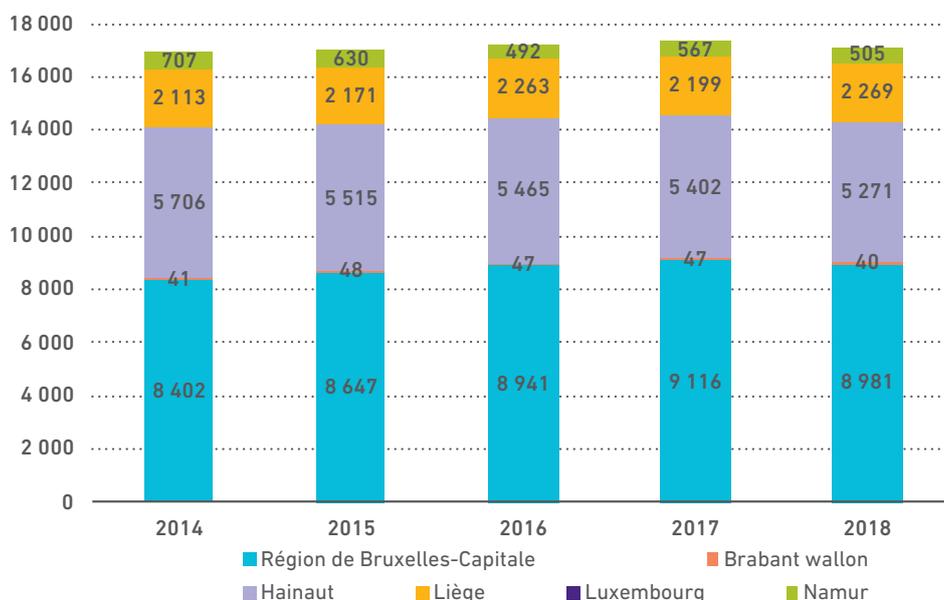
Cette évolution souligne l'intérêt de mener les activités de suivi prénatal en partenariat avec les infrastructures hospitalières, dès lors qu'elles sont largement fréquentées par la population pour le suivi de grossesse.

FEMMES ENCEINTES INSCRITES PAR SUBREGION DE 2014 A 2018

La répartition des structures de suivi de la grossesse par l'ONE est différente entre les provinces de Wallonie et en Région de Bruxelles.

Le graphique ne prend pas en compte les femmes suivies dans le cadre des plateformes prénatales.

Evolution du nombre de femmes enceintes suivies en CPN-ONE par subrégion



La répartition sur les cinq dernières années des nouvelles inscrites en consultations prénatales par subrégion permet d'observer une nette augmentation des femmes suivies en Région de Bruxelles-Capitale. La proportion de femmes enceintes en situation de vulnérabilité y étant

plus importante que la moyenne globale.

Dans le Hainaut, on constate par ailleurs une légère diminution des nouvelles inscrites. A Namur, la baisse est imputable à une collaboration plus difficile au CHR de Namur.

L'ACTIVITE MEDICO-SOCIALE DANS LES STRUCTURES DE SUIVI DE LA GROSSESSE ONE

La ventilation des femmes enceintes suivies par subrégion est en accord avec la répartition des consultations de quartier ou hospitalières.

Répartition de l'activité médicosociale en CPN-ONE par subrégion en 2018

	Inscrites annuelles*	Nouvelles inscrites	Nouvelles inscrites / Naissances	Examens médicaux	Examens / Nouvelles inscrites
Région de Bruxelles	12 051	8 981	57,40%	54 444	6,1
Brabant wallon	59	40	1,10%	294	7,4
Hainaut	7 891	5 271	39,60%	35 678	6,8
Liège	3 578	2 269	21,50%	16 309	7,2
Luxembourg	0	0	0,00%	0	N.A.
Namur	784	505	10,40%	3 506	6,9
TOTAL FWB	24 363	17 066	33,50%	110 231	6,5

* Les inscrites annuelles représentent les femmes enceintes qui se sont présentées au moins une fois dans l'année à une consultation ONE

Le taux de couverture moyen des consultations prénatales en Fédération Wallonie-Bruxelles atteint 33,5% en 2018, stable ces dernières années. Une mère sur trois en Fédération Wallonie-Bruxelles est donc suivie par l'ONE pour sa grossesse.

Ce taux de couverture moyen masque toutefois de grandes disparités régionales.

A Bruxelles, on observe une surpondération du volume moyen d'activités. Celui-ci est significativement plus élevé que la moyenne par structure.

B. LE SUIVI MEDICOSOCIAL DES ENFANTS PAR L'ONE

Les consultations de médecine préventive pour enfants sont de plusieurs types et ont pour objectif d'accompagner les parents, en vue d'assurer à leurs enfants une croissance et un développement physique, psychologique et psychomoteur optimal.

Le rapport entre grossesses suivies et naissances est significativement plus élevé à Bruxelles et dans le Hainaut. Il est significativement plus faible à Liège, et particulièrement à Namur. Il est pratiquement inexistant dans le Brabant wallon.

Le nombre moyen d'examen par femme enceinte inscrite tourne quant à lui autour de 7. Il reflète les recommandations du Collège des Conseillers gynécologues et sages-femmes de l'ONE relatives au suivi de la grossesse.

LES STRUCTURES DE SUIVI DE L'ENFANT

Le suivi de l'enfant par l'ONE est essentiellement basé sur la prévention, au travers de différents programmes de santé prioritaires définis par le Collège des Pédiatres de l'ONE, et mis en application dans les structures pour enfants.

Répartition et évolution des structures de suivi de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles

	Consultations pour enfants	Maisons de l'enfance	Antennes de consultation	Consultations périodiques	Consultations mobiles	TOTAL
Région de Bruxelles	74	0	5	0	0	79
Brabant wallon	25	0	5	10	0	40
Hainaut	129	1	75	26	0	231
Liège	76	1	34	21	2	134
Luxembourg	18	0	2	5	3	28
Namur	31	0	30	16	1	78
TOTAL FWB 2018	353	2	151	78	6	590
2017	355	2	153	80	6	596
2016	359	2	155	77	6	599
2015	358	2	158	75	6	599
2014	355	2	161	81	6	609

-Les consultations pour enfants : consultations d'initiative privée (mouvements féminins, comités indépendants, ...) ou communale, agréées et subventionnées par l'ONE ;

-Les consultations périodiques : organisées directement par l'ONE là où l'initiative locale et/ou privée fait défaut ;

-Les maisons de l'enfance : structures ayant les mêmes missions que les consultations pour enfants, mais les développant en partenariat avec au moins deux autres consultations sur le territoire communal ;

-Les antennes médico-sociales : structures décentralisées dépendant d'une consultation ONE plus importante ;

-Les consultations mobiles (car sanitaire ou charroi) : véhicules équipés circulant dans les régions à plus faible densité de population

En 2018, on dénombre 590 structures de suivi de l'enfant de 0 à 6 ans sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie- Bruxelles.

Ce chiffre est en baisse de 6 unités par rapport à l'année précédente.

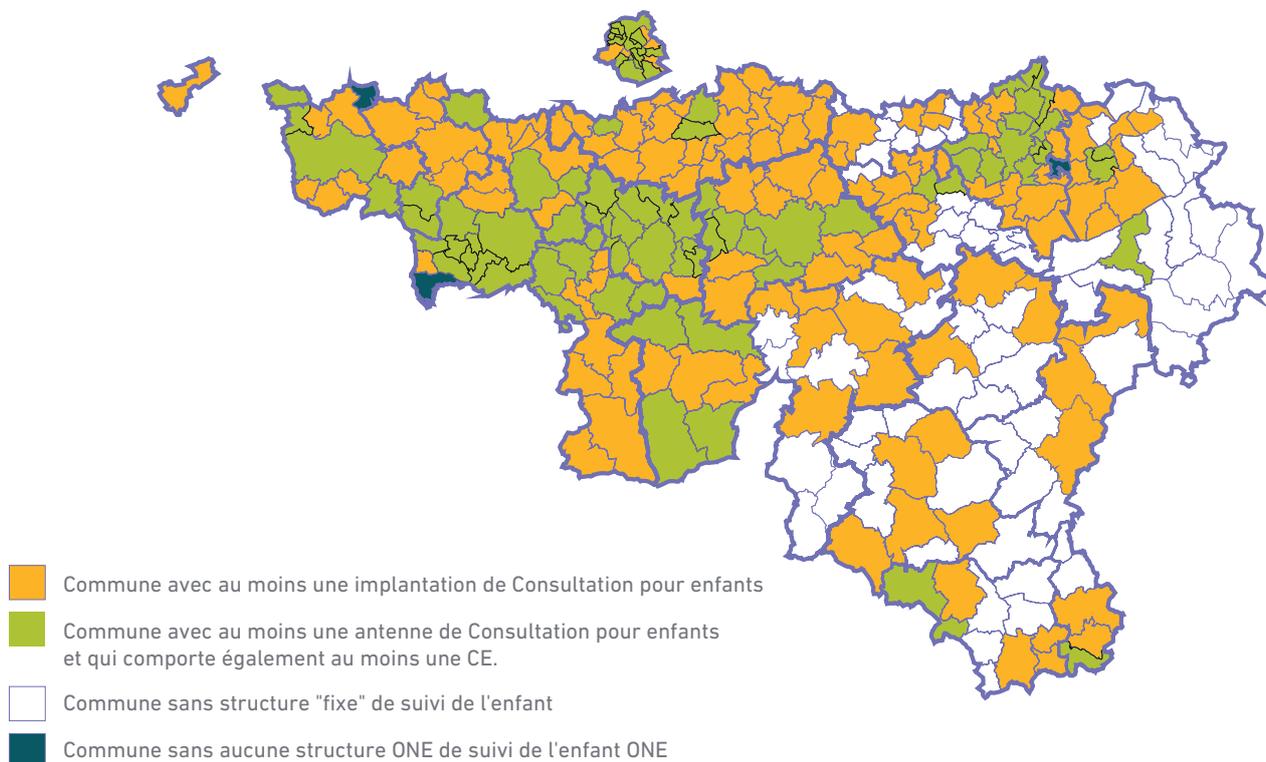
Chaque année, le nombre de structures pour enfants baisse légèrement, du fait d'une faible fréquentation ou du regroupement de certaines d'entre-elles.

En 2018, c'est surtout le Hainaut qui est concerné par les fermetures de structures avec peu d'activité, tandis qu'au contraire, une antenne était créée à Andenne ainsi qu'une consultation périodique en Province du Luxembourg à Manhay.

IMPLANTATION DES STRUCTURES POUR ENFANTS

La répartition sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles des structures de suivi des enfants est variable d'une subrégion à l'autre et, parfois d'une commune à l'autre.

Les communes ne comportant pas de consultation au sein de leur territoire bénéficient parfois des services mobiles.

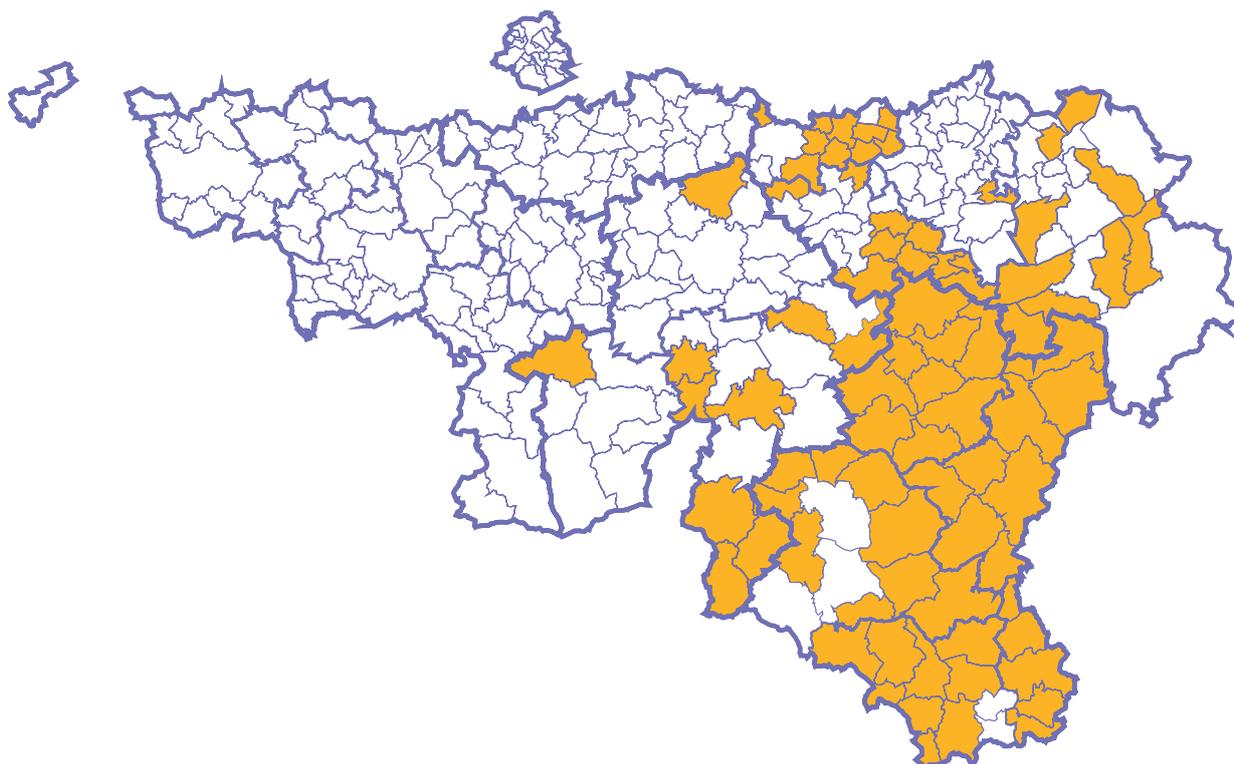


LE SECTEUR DES CONSULTATIONS MOBILES

Le secteur des consultations mobiles constitue un service de proximité offert à la population des régions les plus rurales.

Les véhicules sanitaires appelés consultations mobiles sont spécialement équipés pour servir de cabinet de consultation. Ils s'arrêtent à heures fixes dans les communes et hameaux.

Implantation des structures mobiles de l'ONE



FREQUENTATION DES STRUCTURES DE SUIVI DE L'ENFANT

Toutes les structures de suivi de l'enfant organisées par l'ONE sont accessibles gratuitement à toutes les familles.

L'activité psychomédicosociale y est menée par les TMS, les médecins (généralistes et/ou pédiatres) et les volontaires qui accueillent les familles et animent certaines activités.

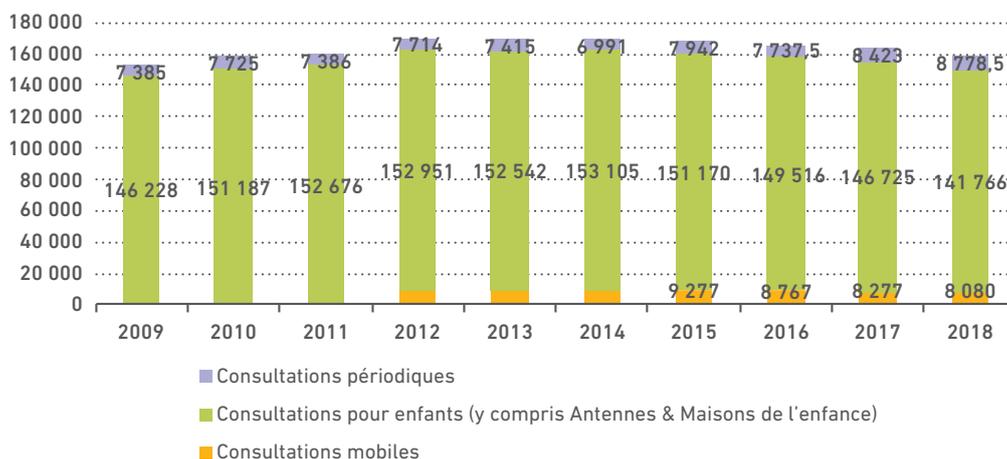
ENFANTS INSCRITS DANS LES STRUCTURES MEDICOSOCIALES

Nombre d'enfants suivis dans les consultations pour enfants de l'ONE en 2018

Région de	Inscrits annuels	Inscrits annuels / Enfants 0-6 ans	Présences	Présences / Inscrits annuels
Bruxelles-Capitale	54 138	51,20%	139 697	2,6
Brabant wallon	10 161	34,60%	25 311	2,5
Hainaut	37 859	37,10%	114 207	3
Liège	35 789	45,20%	92 884	2,6
Luxembourg	9 365	41,90%	24 687	2,6
Namur	11 313	30,90%	31 457	2,8
TOTAL FWB	158 625	42,30%	428 243	2,7

La fréquentation des structures permet de les catégoriser en trois groupes. Bruxelles-Capitale affiche le plus grand taux de suivi (plus de 50% des enfants de la catégorie d'âge), ce qui s'explique sans doute par les caractéristiques socio-économiques moyennes de la population

EVOLUTION DE LA FREQUENTATION



Après une augmentation régulière jusqu'en 2012, le nombre d'enfants bénéficiant d'un suivi médico-social par l'ONE est en légère diminution chaque année.

A l'instar des structures prénatales, la stabilité des ressources en TMS de l'ONE depuis le dernier contrat de gestion 2013-2018 est certainement un facteur explicatif à cet égard, de même que la baisse des naissances.

En effet, l'impact du nombre de naissances des dernières années, pondéré par le poids de chaque tranche d'âge des enfants de 0 à 6 ans suivis par l'Office, entraînerait à lui seul un effet de -1,7% sur le nombre total d'inscrits annuels de 2018.

bruxelloise, et par conséquent, l'accessibilité des structures.

Un deuxième groupe est constitué des provinces de Hainaut, de Liège et de Luxembourg, où le taux est d'environ 40%, la plus faible densité des services médicaux en province du Luxembourg expliquant sans doute le recours important de la population aux services de l'Office en matière de suivi de l'enfant.

Enfin, les provinces de Namur et du Brabant wallon, dont les conditions socio-économiques sont relativement plus favorables, affichent des taux d'inscrits annuels sur le nombre d'enfants total de 0 à 6 ans un peu plus bas, de l'ordre de 30% à 35%.

Au global, le taux de couverture moyen du suivi proposé par l'Office des enfants de 0 à 6 ans en Fédération Wallonie-Bruxelles est d'environ 42%.

Ce chiffre inclut les enfants bénéficiant du suivi organisé par l'Office pour les milieux d'accueil de type Maisons d'Enfants ou Maisons Communales d'Accueil de l'Enfance, suivi rattaché à des structures de consultations pour enfants.

Par contre, il ne tient pas compte du suivi médical réalisé en crèches et préguardiennats.

Le nombre moyen de présences en séances de consultation par enfant inscrit annuellement est assez homogène d'une subrégion à l'autre, avec un écart par rapport à la moyenne un peu plus marqué vers le haut pour la province du Hainaut.

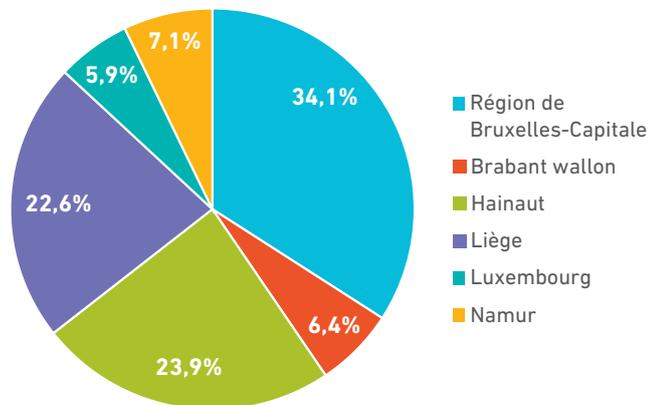
L'ampleur de la diminution des inscrits annuels entre 2017 et 2018 est cependant plus importante, avec -2,9%. Cette baisse est généralisée à tout le territoire couvert par l'action de l'ONE. Elle est cependant plus marquée dans le Hainaut (-4,9%). Sans doute là aussi, la montée en puissance de la profession de sage-femme est-elle un facteur explicatif ?

Enfin, il est à noter que les inscrits annuels en consultations mobiles baissent d'année en année, en parallèle avec la tendance de remplacer les tournées de car par des consultations périodiques.

L'ACTIVITE DANS LES CONSULTATIONS POUR ENFANT

La répartition du nombre d'enfants vus dans les consultations ONE par subrégion prend en compte la répartition des implantations pour enfants, mais aussi le volume de naissances de chaque subrégion.

Ventilation du nombre d'inscrits annuels dans les structures de suivi de l'enfant par subrégion en 2018



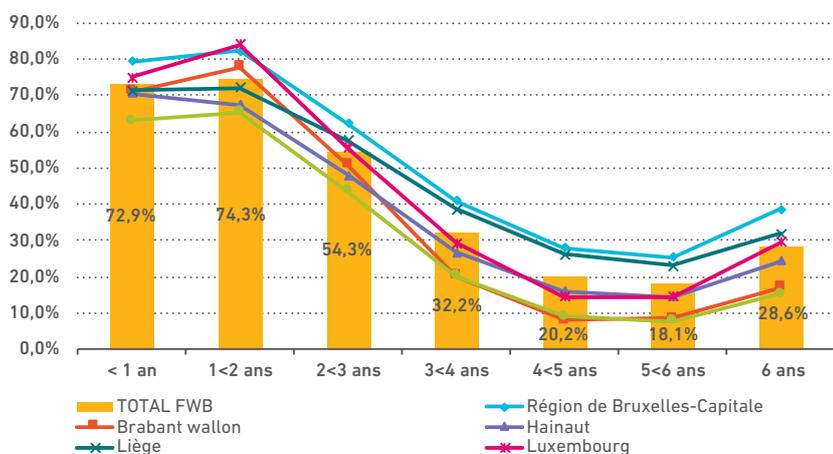
Les inscrits annuels représentent les enfants inscrits et présentés au moins une fois dans l'année à une consultation ONE. Les statistiques relatives aux inscrits sont comptabilisées à partir du registre des présences tenu par chaque structure. Elles ne permettent toutefois pas de différencier les enfants qui auraient, par exemple, fréquenté plusieurs structures au cours de l'année.

A Bruxelles, plus d'un enfant sur trois fréquente les consultations de l'ONE (34,1%) suivi par le Hainaut avec 23,9% et Liège avec 22,6% des enfants en 2018. Les autres provinces représentent chacune, moins de 7,5% des enfants de 0 à 6 ans suivis par l'ONE.

LES CATEGORIES D'AGE DES ENFANTS SUIVIS

Le ratio global de 43% d'enfants suivis en consultations ONE sur la population totale de 0 à 6 ans mentionné ci-dessus varie toutefois en fonction de l'âge de l'enfant.

Proportion d'inscrits annuels dans les structures de suivi de l'enfant par catégorie d'âge et par province



En Fédération Wallonie-Bruxelles, entre 70 et 75% des enfants âgés de moins de deux ans sont suivis par des structures ONE. Cette proportion diminue au fur et à mesure que l'enfant grandit.

La légère augmentation du taux observable pour les enfants de 6 ans s'explique par le fait qu'une faible part d'enfants suivis par l'Office vont au-delà du sixième anniversaire et sont rapportés sur le graphique à la population âgée de 6 ans uniquement.

Depuis 2016, on observe une diminution sensible de la part des enfants de moins d'un an suivis en consultations ONE, et ce de manière assez généralisée.

Par ailleurs, 2018 est également la troisième année consécutive où l'on enregistre un taux de suivi ONE la première année de vie de l'enfant plus faible que durant sa seconde.

Ces observations résultent peut-être de l'augmentation des effectifs de sages-femmes et du renforcement de leur action en postnatal.

LES ACTEURS DE PREMIERE LIGNE DU SECTEUR ACCOMPAGNEMENT



La mission Accompagnement de l'ONE est menée par les TMS (Travailleurs Médico-Sociaux) sur l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ils forment avec les médecins (environ 1000) et les volontaires (près de 4500) l'équipe de la consultation.

1. LES TRAVAILLEURS MEDICO-SOCIAUX

L'ONE emploie 845 travailleurs médico-sociaux (TMS) qui exercent sur l'ensemble de la Fédération Wallo-

nie-Bruxelles sur le terrain local, au contact des femmes enceintes et des familles avec enfants âgés de 0 à 6 ans.

Les travailleurs médico-sociaux de l'ONE, l'organisation et l'encadrement en 2018

	Nombre de TMS	Hommes	Femmes	Nombre d'ETP courant	Nombre de coordinateurs accompagnement	Nombre d'Equipes
Bruxelles	247	5	242	213,97	10	19
Brabant wallon	45	0	45	34,38	2	6
Hainaut	267	1	266	230,52	12	25
Liège	167	2	165	145,07	8	18
Luxembourg	52	0	52	43,42	2	6
Namur	67	2	65	58,82	3	7
TOTAL	845	10	835	726,17	37	81

Les TMS développent leur action au travers des structures de consultations prénatales hospitalières et de quartier, des consultations pour enfants (y compris, les séances dans les milieux d'accueil et les centres de réfugiés) ainsi qu'en consultations mobiles.

Ils sont présents dans toutes les maternités dans le cadre des services de liaison et dans certaines unités de néonatalogie. L'action des TMS se prolonge également au domicile des familles.

LES MISSIONS DU TMS

Le TMS est un professionnel de la santé et de l'enfance dont la mission est centrée sur la promotion du bien-être de la mère et de l'enfant. Il mène une action de prévention et de soutien à la parentalité au bénéfice de l'enfant et de ses parents. Le service proposé est un service universel (accessible à tous), gratuit et sur base volontaire. Le TMS fait son offre de service à toutes les familles, il ne l'impose pas.

Le suivi universel peut être complété par un suivi renforcé lorsque le TMS est face à une situation de vulnérabilité.

LA QUALIFICATION DES TMS

Le métier de TMS nécessite des compétences médico-sociales et relationnelles.

Le nouveau TMS est pris en charge dans le cadre d'un dispositif d'accueil, d'intégration et de formation qui lui permet de renforcer ses compétences dans les différents domaines requis pour exercer la fonction.

La formation théorique est couplée à un apprentissage pratique exercé par un tuteur, TMS expérimenté et formé sur le plan pédagogique. Par la suite, il a à sa disposition des formations pour assurer le développement de ses compétences et le soutenir dans son métier.

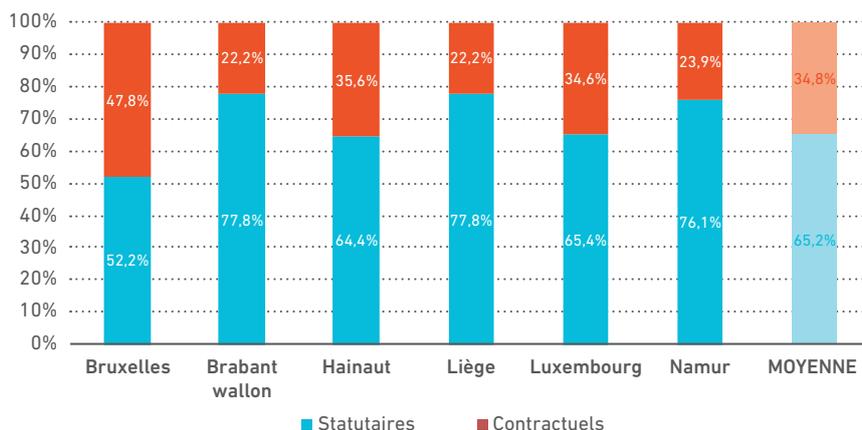
La formation de base des TMS par subrégion

	Sages-femmes	Assistants sociaux	Infirmiers
Bruxelles	10,3%	64,0%	25,6%
Brabant wallon	11,9%	57,1%	31,0%
Hainaut	6,4%	58,6%	35,0%
Liège	6,1%	55,2%	38,8%
Luxembourg	3,8%	34,6%	61,5%
Namur	3,1%	58,5%	38,5%
TOTAL	7,3%	57,9%	34,7%

Le principe de continuité de l'accompagnement guide l'action des TMS. La collaboration entre TMS des différents services est indispensable. Cela se concrétise par des visites communes, et des échanges d'informations utiles dans le respect du secret professionnel partagé et de la transparence vis-à-vis des parents.

LE STATUT DU TMS

2/3 des TMS sont des statutaires, attestant de la fidélité des travailleurs de terrain à l'institution. Le dernier tiers est constitué de contractuels.

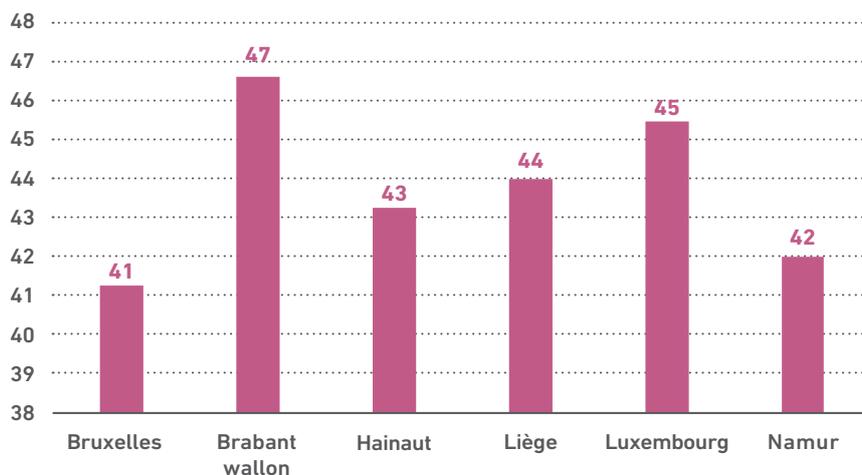


Cette répartition entre contractuels et statutaires est variable d'une subrégion à l'autre.

TMS, UN METIER D'EXPERIENCE AU SEIN DE L'ONE

L'ancienneté dans le métier est caractéristique de l'âge moyen des TMS. Cet âge moyen est de 43 ans avec une ancienneté de plus de 15 années dans le métier.

Age moyen des TMS par subrégion en 2018



Le TMS dispose de différents soutiens et ressources, tant en interne qu'à l'externe dans le cadre de son réseau de collaboration. Ce recours aux ressources et compétences des différents acteurs permet d'optimiser l'accompagnement des familles sur les plans individuel et collectif.

L'ENCADREMENT DES TMS

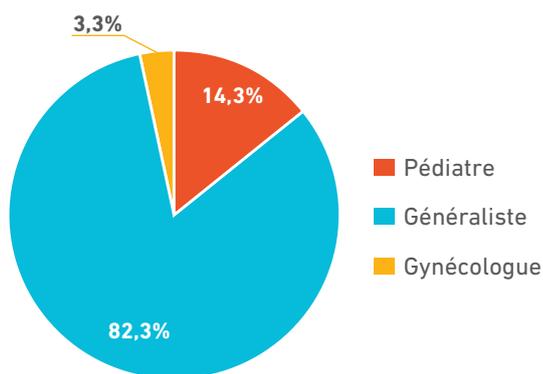
Les 845 TMS sont encadrés par 37 Coordinateurs Accompagnement dans les 6 subrégions. L'équipe des Coordinateurs a été renforcée en 2018 conformément à ce qui est prévu dans le contrat de gestion. Cette équipe est elle-même supervisée par des Responsables Régionaux des Coordinateurs accompagnement.

2. LES MEDECINS PRESTATAIRES DANS LES STRUCTURES DE L'ONE

L'activité médicale menée au sein des structures tant de suivi de la grossesse que de suivi des enfants est dispensée par des médecins prestataires qui signent avec l'ONE une convention de collaboration.

Chaque année, environ 1.000 médecins sont ainsi actifs au sein de ces structures préventives de l'ONE. Les prestataires médicaux actifs au sein des consultations prénatales hospitalières ne sont pas comptés dans ce total, leur collaboration étant encadrée par les partenaires hospitaliers.

Répartition des Prestations de médecins actifs au sein des structures de l'ONE selon la spécialité en 2018



Parmi les prestations des médecins, la plupart sont effectuées par un médecin généraliste (82%), 14% par des pédiatres et 3% par des gynécologues et sages-femmes.

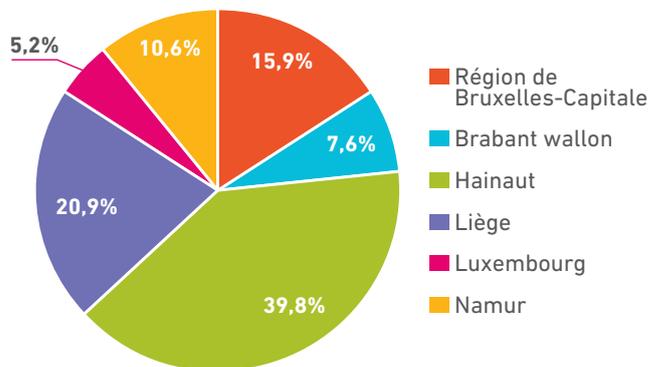
L'activité médicale est supervisée par le Conseiller médical de la subrégion. Les directives générales en matière de santé et le suivi des programmes de santé prioritaires développés par l'ONE sont coordonnés de manière transversale par la Direction santé et concertés au sein des Collèges des Conseillers médicaux gynécologues et sages-femmes pour les aspects liés au suivi de la grossesse d'une part et d'autre part par les Conseillers médicaux pédiatres pour ce qui est du suivi des enfants.

3. LES VOLONTAIRES

L'ONE accueille 4421 volontaires au sein de ses consultations.

Leur répartition par subrégion est cohérente avec la répartition des inscrits annuels, à l'exception du secteur de Bruxelles-Capitale, où la proportion de volontaires est bien inférieure au poids des inscrits annuels, ainsi que dans le Hainaut, où la situation inverse est observée.

Répartition du nombre de volontaires par subrégion



Chaque nouveau volontaire reçoit désormais à son entrée en fonction un kit reprenant plusieurs documents.

Entre autres :

- un Guide à l'Usage des Volontaires ;
- une brochure sur les formations disponibles ;
- un document informant des formalités administratives éventuelles à accomplir auprès de l'ONEM, de la mutuelle ;
- ...

Le guide est destiné aux volontaires actifs au sein des consultations pour enfants. Il s'articule autour de 4 axes que sont : le contexte ONE, les assurances, les frais et le secret professionnel.



ACCUEIL PETITE ENFANCE

L'accueil de la petite enfance fait partie de la mission accueil de l'ONE, à côté de l'accueil temps libre. Il concerne des enfants de 0 à 6 ans.

Il est autorisé, voire agréé et subventionné par l'ONE, sur base de la réglementation en vigueur. Il concerne l'accueil collectif (crèches, préguardiennats, MCAE, maisons d'enfants, haltes-accueil) et familial (accueillants conventionnés, salariés –une nouveauté de 2018- et autonomes).

L'ONE accompagne, contrôle et évalue les milieux d'accueil de la petite enfance.

1. PLAN CIGOGNE

Plan Cigogne II

Épinglons tout d'abord le bilan des programmations des milieux d'accueil collectifs subventionnés du Plan Cigogne II. Tous les projets retenus sont clôturés, à l'exception d'un seul et dernier projet (retenu dans le cadre de la programmation 2008-2010 Volet 3), ne représentant plus que 18 places.

Plan Cigogne III

Par ailleurs, la programmation 2014-2018 des milieux d'accueil collectifs subventionnés du Plan Cigogne III comporte plusieurs volets.

Son volet 1 regroupe les projets devant se réaliser en 2014 : tous les projets retenus sont clôturés.

Son volet 2 concerne les projets se réalisant en 2015-2018. La plupart des 222 projets retenus de création de 5.097 places collectives subventionnées nécessitent des travaux de construction ou de rénovation lourde qui devront se réaliser pour fin 2018, voire en 2019. Néanmoins, 135 projets ont déjà été concrétisés fin 2018 (90 fin 2017) pour 2.625 places ouvertes (1.685 places fin 2017). Compte tenu des projets abandonnés (17 pour 302 places, comme en 2017), il reste 70 projets à concrétiser (115 fin 2017) et 2.170 places à ouvrir (3.110 fin 2017) ...

Un Volet 2bis a été lancé sous forme d'un appel « Au fil de l'eau » pour les Subrégions hennuyère et liégeoise : au total, 525 places à attribuer. Au 31.12.2018, 248 places étaient ouvertes (205 fin 2017). Il en restait 239 à ouvrir (320 fin 2017). La Région de Bruxelles-Capitale a également pu bénéficier en 2018 de 3 projets retenus (91 places) dans le cadre du Volet 2bis. Toutes sont à ouvrir au 31.12.2018.

En ce qui concerne les accueillants d'enfants conventionnés, sur les 80 places prévues pour 2018, 79 étaient ouvertes au 31.12.2018. Pour rappel, il s'agit de places pour les services ayant atteint leurs capacités et qui sont sollicités par des candidats accueillants. Les services en-dessous de leurs capacités peuvent augmenter leurs nombres d'accueillants jusqu'à cette capacité.

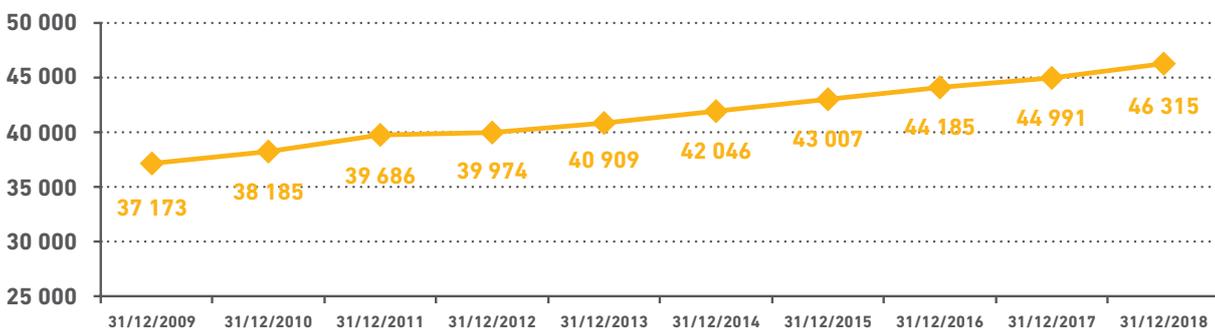
2. EVOLUTION DU NOMBRE DE PLACES D'ACCUEIL ET D'ENFANT EN FWB

2.1 Evolution du nombre de places d'accueil sur 10 ans

Au total, au 31.12.2018, l'offre de places d'accueil au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles était constituée de 46.315 places (+ 1.360 places nettes, soit + 3%), dont :

- 32.940 places subventionnées par l'ONE et assimilées ;
- 13.375 places non subventionnées par l'ONE.

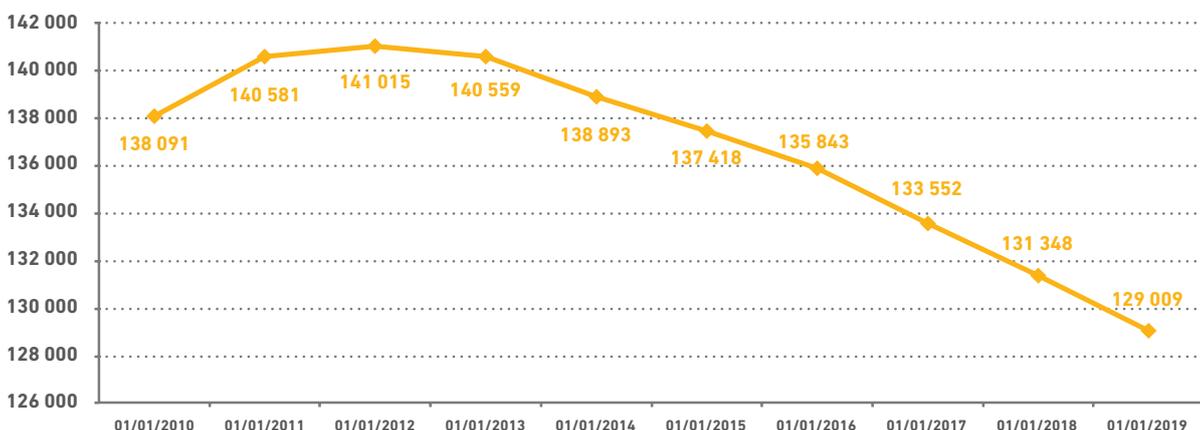
Tableau 2.1 : Evolution du nombre de places d'accueil sur 10 ans



2.2 Evolution du nombre d'enfants de 0 à 2,5 ans sur 10 ans

Au 01.12.2019, le nombre d'enfants de 0 à 2,5 ans au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles était de 129.009 (2.339 en moins par rapport à la situation au 01/01/2018, soit une diminution de 1,8%).

Tableau 2.2 : Evolution du nombre d'enfants de 0 à 2,5 ans sur 10 ans



3. COUVERTURE DE L'ACCUEIL

Tableau 3.1 : Taux de couverture en termes de nombre d'enfants de 0 à 3 ans inscrits dans un milieu d'accueil ou à l'école maternelle au 15/01/2018

	Nb d'enfants de 0-3 ans au 01/01/2019	Nb enfants inscrits dans les MAS au 15/01/2018	Nb enfants inscrits dans les MANS en 2018	Nb enfants de 2,5 à 3 ans recensés à l'école maternelle au 15/01/2018	Total du nombre d'enfants recensés	Taux de couverture 2018
BXL-CAPITALE	45 861	8 213	5 161	4 382	17 756	38,7%
B. WALLON	11 746	3 277	2 756	1 614	7 647	65,1%
HAINAUT	41 246	12 409	2 019	5 568	19 996	48,5%
LIEGE	32 679	8 060	3 599	4 218	15 877	48,6%
Luxembourg	8 943	3 376	1 118	1 302	5 796	64,8%
NAMUR	14 816	4 930	2 201	2 061	9 192	62,0%
WALLONIE	109 430	32 052	11 692	14 763	58 507	53,5%
Féd. Wallonie-Bruxelles	155 291	40 265	16 853	19 145	76 263	49,1%

Source : SPF Economie – DG Statistique / ONE / Etnic – Calculs ONE

* Les enfants de la région bruxelloise sont comptabilisés à 90 %. La province de Liège ne compte pas les enfants des 9 communes de la Communauté germanophone. Les statistiques officielles étant à jour, nous avons décidé de reprendre la dernière date disponible afin d'être au plus près de la réalité : c'est-à-dire le nombre d'enfants résidents sur le territoire fin 2018 (au 01/01/2019).

** Pour les MANS, estimation sur base du nombre de places multipliées par 1,26 (taux de fréquentation des MAS à partir du nombre d'enfants inscrits au 15/01/2018)

Ce taux de couverture est utilisé lors de comparaisons européennes ou internationales. Il prend en compte tous les enfants de 0 à 3 ans qui fréquentent une structure d'accueil pré-scolaire ou scolaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles, par rapport au nombre d'enfants total de 0 à 3 ans résidents en Fédération Wallonie-Bruxelles. En 2018, ce taux atteint les 49,1 % (48,3 % en 2017).

L'augmentation est due à une très légère diminution du nombre d'enfants inscrits (76 263 enfants en 2018 pour 76 422 enfants en 2017) et une diminution plus prononcée du nombre d'enfants de 0 à 3 ans (155 291 enfants en 2018 pour 158 184 enfants en 2017).

Pour rappel, les objectifs fixés par l'Europe à Barcelone en 2003 étaient d'atteindre un taux de couverture de 33 % des enfants de 0-3 ans.

Tableau 3.2 : Taux de couverture en termes de nombre de places au 31/12/2018

Subrégion / Arrondissement	Nombre de places			TAUX DE COUVERTURE (en %)			Nb d'enfants 0-2,5 ans au 1/01/2019
	Subventionnées par l'ONE	Non Subventionnées par l'ONE	Total	Subventionnées par l'ONE	Non Subventionnées par l'ONE	Total	
R. BXL Capitale	8106	4096	12202	21,2	10,7	31,9	38281
Brabant Wallon	2989	2187	5176	30,8	22,5	53,3	9704
Nivelles	2989	2187	5176	30,8	22,5	53,3	9704
Hainaut	9135	1602	10737	26,7	4,7	31,4	34212
Ath	797	313	1110	26,8	10,5	37,4	2971
Charleroi	2553	319	2872	23,5	2,9	26,5	10854
La Louvière	687	114	801	19,3	3,2	22,5	3566
Mons	1728	344	2072	25,9	5,1	31,0	6685
Soignies	663	260	923	25,5	10,0	35,5	2602
Thuin	720	15	735	34,3	0,7	35,0	2099
Tournai-Mouscron	1987	237	2224	36,5	4,4	40,9	5437
Liège	6499	2856	9355	24,0	10,5	34,5	27105
Huy	786	371	1157	28,6	13,5	42,2	2744
Liège	3682	1690	5372	21,8	10,0	31,8	16913
Verviers (Germ. Exc.)	1468	436	1904	26,3	7,8	34,1	5576
Wareme	563	359	922	30,1	19,2	49,2	1873
Luxembourg	2523	887	3410	33,9	11,9	45,8	7440
Arlon	411	315	726	25,4	19,5	44,9	1617
Bastogne	564	54	618	42,2	4,0	46,2	1337
Marche-en-Famenne	576	133	709	41,4	9,6	51,0	1392

Subrégion / Arrondissement	Nombre de places		Total	TAUX DE COUVERTURE (en %)			Nb d'enfants 0-2,5 ans au 1/01/2019
	Subventionnées par l'ONE	Non Subventionnées par l'ONE		Subventionnées par l'ONE	Non Subventionnées par l'ONE	Total	
Neufchâteau	683	86	769	40,0	5,0	45,0	1709
Virton	289	299	588	20,9	21,6	42,4	1386
Namur	3688	1747	5435	30,1	14,2	44,3	12268
Dinant	871	316	1187	31,8	11,5	43,3	2741
Namur	2438	1242	3680	30,3	15,4	45,8	8040
Philippeville	379	189	568	25,5	12,7	38,2	1487
R.Wallone	24834	9279	34113	27,4	10,2	37,6	90728
Total Fédération Wallonie Bruxelles 2018	32940	13375	46315	25,5	10,4	35,9	129009
Total Fédération Wallonie Bruxelles 2017	31722	13269	44991	24,2	10,1	34,3	131348
Total Fédération Wallonie Bruxelles 2016	31067	13118	44185	23,3	9,8	33,1	133552

- Les capacités reprises sont les données réelles des milieux d'accueil (y compris les places assimilées à des places subventionnées par l'ONE).
- Les Maisons d'enfants, Haltes accueil, Accueillants autonomes, les places sous-tutelle SAJ et les places de la Commission Européenne ne sont pas reprises dans ces tableaux.
- Les enfants de 0 à 2,5 ans comprennent ceux de - de 1 an, ceux de 1 à 2 ans et ceux âgés de 2 à 3 ans dont on décompte uniquement la moitié, sur base des données de Statistics belgium. A Bruxelles on considère 90% des enfants et on exclue les germanophones à Liège.

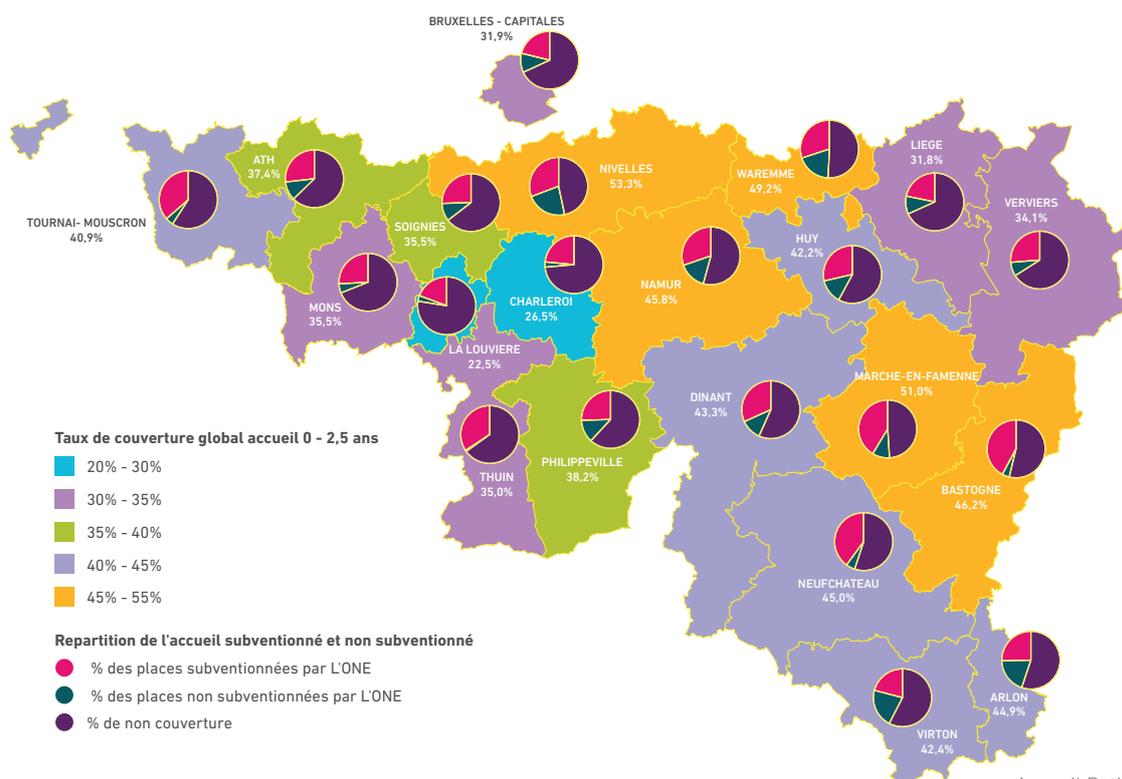
Ce taux de couverture est le rapport entre le nombre total de places et une estimation du nombre d'enfants en âge de fréquenter les milieux d'accueil (enfants de 0 à 2,5 ans domiciliés en Fédération Wallonie-Bruxelles). Ce mode de calcul prend en compte le fait selon lequel, généralement, les enfants de moins de 3 mois ne sont pas encore en milieu d'accueil et que ceux âgés de 2,5 ans à 3 ans sont la plupart du temps à l'école maternelle. Le taux de couverture ainsi calculé est donc de 35,9% en 2018 (il était de 34,3% en 2017).

Si le taux de couverture des milieux d'accueil 0-2,5 ans atteint 36% en 2018, les disparités entre régions et subrégions restent parfois importantes.

Le taux de couverture le plus faible en matière de places subventionnées par l'ONE est observé à Louvière (arrondissement) avec un peu moins de 20% (19,3%). Et c'est dans l'arrondissement de Bastogne qu'il est le plus élevé avec 42,2%.

Le taux de couverture en termes de places non subventionnées par l'ONE le plus bas est observé dans l'arrondissement de Thuin (0,7%) et le plus élevé est observé dans l'arrondissement de Nivelles avec un taux de 22,5%.

Cartographie : Taux de couverture en termes de nombres de places par arrondissement administratif en Fédération Wallonie-Bruxelles



4. PLACES D'ACCUEIL ET STRUCTURES D'ACCUEIL EN 2018

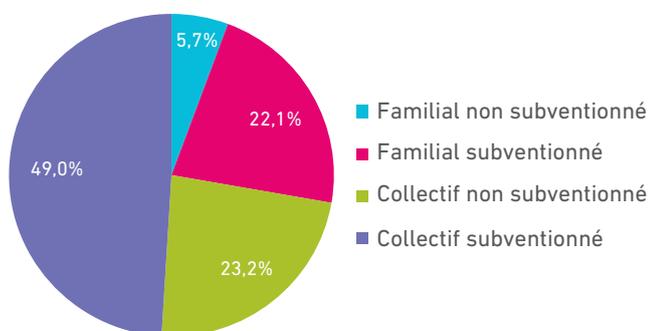
Au total, au 31.12.2018, l'offre de places d'accueil au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles était constituée de 46.315(+ 1.324 places nettes, soit + 2,94%), dont :

- 32.940 places subventionnées par l'ONE et assimilées
- 13.375 places non subventionnées par l'ONE.

Tableau 4.1 : Nombre de places d'accueil au 31/12/2018

Subregion	Accueil collectif		Accueil familial	
	subventionnées par l'ONE	non subventionnées par l'ONE	subventionnées par l'ONE	non subventionnées par l'ONE
Bxl Capitale	7802	3996	304	100
Brabant Wallon	2127	1707	862	480
Hainaut	5217	1210	3918	392
Liège	4067	1967	2432	889
Luxembourg	1393	621	1130	266
Namur	2099	1256	1589	491
Féd. Wallonie-BXL	22705	10757	10235	2618

Répartition des places en FWB en 2018



Places et milieux d'accueil subventionnés par l'ONE

Les 32.940 places subventionnées (31.722 en 2017) représentent une augmentation de 1218 places nettes (+ 3,8%) par rapport à 2017, réalisée dans les milieux d'accueil collectifs et familiaux.

Collectif subventionné

- 22.705 places étaient disponibles dans les 689 milieux d'accueil collectifs subventionnés par l'ONE (+ 24 milieux d'accueil nets et + 1.304 places nettes par rapport à 2017, soit une augmentation de 6,1% des places).
- Cette augmentation significative est 2 fois plus importante que celle de 2017. Elle est toutefois modeste par rapport aux projets retenus dans le cadre de la programmation 2014-2018 Volet 2 (projets se réalisant entre 2015 et 2018) : ces projets, nécessitant des travaux lourds en infrastructure, se réaliseront pour presque la moitié des places au-delà de 2018 (cf. Plan Cigogne III).

Familial subventionné

Pour la première fois, les accueillants salariés apparaissent dans les statistiques du secteur. Ils viennent renforcer l'offre d'accueil proposée aux familles.

- 672 places étaient disponibles chez les 168 accueillants salariés.
- 9563 places étaient disponibles chez les 2.404 accueillants conventionnés (-193 accueillants nets et -758 places nettes par rapport à 2017). Au global, 10.235 places étaient disponibles chez les 2.572 accueillants à domicile ou dans un lieu choisi, sûr et adapté, travaillant avec 80 services. On peut considérer qu'il existe une très grande stabilité statistique du secteur (- 0,96% en nombre d'accueillants et - 0,83% en places), qui résulte toutefois d'un taux de rotation (cessation – début d'activité) important.

Tableau 4.2 : nombre et de la capacité des milieux d'accueil subventionnés par l'ONE et assimilés - Situation au 31/12/2018

SUBREGIONS Arrondissements	ACCUEIL SUBVENTIONNÉ												Total	
	ACCUEIL COLLECTIF										ACCUEIL FAMILIAL		Nbre de Structures	Nbre de places
	Crèches		MCAE		Prégardiennats		Structures ME et HA subv par le FDS2		Total Accueil collectif		Accueillants conventionnés			
	Nbre	Places	Nbre	Places	Nbre	Place	Nbre	Places	Nbre	Places	Nbre	Places		
R. Bxl Capitale	156	6 969	9	151	28	682	0	0	193	7 802	70	280	263	8 082
Nivelles	43	1 538	27	527	3	62	0	0	73	2 127	206	814	279	2 941
Brabant Wallon	43	1 538	27	527	3	62	0	0	73	2 127	206	814	279	2 941
Ath	5	190	5	81	0	0	1	20	11	291	114	454	125	745
Charleroi	32	1 437	3	39	0	0	1	16	36	1 492	255	1 013	291	2 505
La Louvière	10	392	2	36	0	0	2	32	14	460	53	211	67	671
Mons	25	970	7	126	0	0	0	0	32	1 096	145	576	177	1 672
Soignies	7	304	5	72	0	0	0	0	12	376	70	279	82	655
Thuin	9	305	0	0	0	0	0	0	9	305	96	383	105	688
Tournai-Mouscron	29	1 107	2	52	0	0	2	38	33	1 197	180	718	213	1 915
Hainaut	117	4 705	24	406	0	0	6	106	147	5 217	913	3 634	1 060	8 851
Huy	9	292	2	27	0	0	0	0	11	319	107	427	118	746
Liège	57	2 130	29	507	3	64	2	26	91	2 727	228	907	319	3 634
Verviers (Germ. Exc.)	14	593	6	89	0	0	0	0	20	682	186	738	206	1 420
Waremmes	6	249	6	90	0	0	0	0	12	339	52	208	64	547
Liège	86	3 264	43	713	3	64	2	26	134	4 067	573	2 280	707	6 347
Arlon	10	341	2	30	0	0	0	0	12	371	8	32	20	403
Bastogne	6	199	3	45	0	0	0	0	9	244	77	304	86	548
Marche-en-Famenne	6	115	12	165	0	0	0	0	18	280	67	268	85	548
Neufchâteau	9	267	3	57	0	0	0	0	12	24	83	331	95	655
Virton	4	96	5	78	0	0	0	0	9	174	26	103	35	277
Luxembourg	35	1 018	25	375	0	0	0	0	60	1 393	261	1 038	321	2 431
Dinant	3	142	17	257	0	0	0	0	20	399	111	444	131	843
Namur	26	1 064	28	477	0	0	1	24	55	1 565	210	833	265	2 398
Philippeville	1	36	5	90	0	0	1	9	7	135	60	240	67	375
Namur	30	1 242	50	824	0	0	2	33	82	2 099	381	1 517	463	3 616
R Wallone	311	11 767	169	2 845	6	126	10	165	496	14 903	2 334	9 283	2 830	24 186
TOTAL Féd. Wallonie-Bruxelles	467	18 736	178	2 996	34	808	10	165	689	22 705	2 404	9 563	3 093	32 268

Places et milieux d'accueil non subventionnés par l'ONE

Les 13.375 places non subventionnées par l'ONE (13.269 places en 2017) représentent une augmentation de 106 places nettes (+ 0,80%) par rapport à 2017, réalisée exclusivement dans les milieux d'accueil collectifs. Les milieux d'accueil familiaux ont, pour leur part, connu une très légère diminution de places.

- Collectif non subventionné
10.757 places étaient disponibles dans les 599 milieux d'accueil collectifs non subventionnés par l'ONE (+ 7 milieux d'accueil nets, soit + 1,18%, et + 252 places nettes par rapport à 2017, soit + 2,40% de places).
- Familial non subventionné
2.618 places étaient disponibles chez les 660 accueillants autonomes (- 38 accueillants nets, soit - 5,44%, et - 146 places nettes, soit - 5,28%, par rapport à 2017).

Tableau 4.3 : Répartition du nombre et de la capacité des milieux d'accueil non subventionnés par l'ONE Situation au 31/12/2018

Province	ACCUEIL NON SUBVENTIONNE								Total	
	ACCUEIL COLLECTIF						ACCUEIL FAMILIAL			
	Maisons d'enfants		Autre Accueil		Total		Accueillants autonomes		Nbre de Structures	Nbre de places
	Nombres	Places	Nombres	Places	Nombres	Places	Nombres	Places		
R. Bxl Capitale	141	3458	38	538	179	3996	25	100	204	4096
Nivelles	67	1355	28	352	95	1707	120	480	215	2187
Brabant Wallon	67	1355	28	352	95	1707	120	480	215	2187
Ath	14	252	1	5	15	257	14	56	29	313
Charleroi	7	108	7	95	14	203	30	116	44	319
La Louvière	4	62	0	0	4	62	13	52	17	114
Mons	21	311	1	9	22	320	6	24	28	344
Soignies	12	170	1	10	13	180	20	80	33	260
Thuin	1	11	0	0	1	11	1	4	2	15
Tournai-Mouscron	10	177	0	0	10	177	15	60	25	237
Hainaut	69	1091	10	119	79	1210	99	392	178	1602
Huy	12	197	1	11	13	208	41	163	54	371
Liège	56	974	17	227	73	1201	123	489	196	1690
Verviers (Germ. Exc.)	18	268	3	25	21	293	36	143	57	436
Wareme	11	226	3	39	14	265	24	94	38	359
Liège	97	1665	24	302	121	1967	224	889	345	2856
Arlon	15	240	1	11	16	251	16	64	32	315
Bastogne	0	0	2	26	2	26	7	28	9	54
Marche-en-Famenne	4	88	3	27	7	115	5	18	12	133
Neufchâteau	0	0	3	30	3	30	14	56	17	86
Virton	10	199	0	0	10	199	26	100	36	299
Luxembourg	29	527	9	94	38	621	68	266	106	887
Dinant	6	86	7	91	13	177	36	139	49	316
Namur	40	661	20	241	60	902	85	340	145	1242
Philippeville	1	18	13	159	14	177	3	12	17	189
Namur	47	765	40	491	87	1256	124	491	211	1747
R Wallone	309	5403	111	1358	420	6761	635	2518	1055	9279
TOTAL										
Féd. Wallonie-Bruxelles	450	8861	149	1896	599	10757	660	2618	1259	13375

5. ACCESSIBILITE

Participation financière des parents

Les milieux d'accueil autorisés par l'Office fixent librement la participation financière parentale (PFP), en tenant compte des possibilités financières des parents. Plusieurs formules coexistent : forfait invariable ou variable (selon le volume théorique ou réel de présences, du revenu des parents – barème ONE ou autre, ...), ...

Les milieux d'accueil agréés, voire subventionnés, fixent la participation financière parentale sur base des revenus des parents ainsi que des modalités et du barème de l'ONE.

Au total, les parents paient en moyenne 16,07 EUR par jour et par enfant en 2018 (15,63 EUR en 2017) dans les milieux d'accueil subventionnés par l'Office (données disponibles via les demandes de subsides), soit une faible augmentation de 0,44 EUR par rapport à 2017.

Cette augmentation s'inscrit dans la tendance générale des augmentations habituelles, liées à l'indexation du barème.

Ce prix moyen tient compte des revenus mensuels nets des

parents, mais aussi des réductions (à 70%) auxquelles ils ont droit (3 enfants à charge ou plus ; 2 enfants fréquentant un milieu d'accueil agréé) et de la fréquentation effective (journées complètes ou incomplètes : 100% ou 60% de la redevance).

Il n'est donc pas possible de déduire le revenu moyen des parents à partir de cette statistique.

Tableau 5.1 : PFP moyenne par Subrégion

Subrégions	PFP (EUR)
Bruxelles-Capitale	15,40 (+ 0,44)
Brabant wallon	18,09 (+ 0,61)
Hainaut	15,41(+ 0,49)
Liège	15,79 (+ 0,27)
Luxembourg	18,45 (+ 0,23)
Namur	16,42 (+ 0,57)
Wallonie	16,28 (+ 0,43)
Fédération Wallonie-Bruxelles	16,07 (+ 0,44)

L'écart entre la participation financière parentale la plus élevée et la plus basse, selon le type de milieu d'accueil, est de l'ordre de 4,59 EUR en moyenne (5,05 en 2017 ; 5,7 en 2016 ; 5,30 en 2015 ; 4,50 en 2014 et 5 en 2013).

Le même écart selon la Subrégion, est de l'ordre de 3,05 en moyenne (3,30 EUR en 2017 et 3,40 EUR en 2016). La PFP moyenne wallonne (16,28 EUR) se situe très légèrement au-dessus de la moyenne communautaire. Alors que celle de la Région de Bruxelles-Capitale (15,40 EUR) lui est légèrement inférieure. Cette double situation est identique à celle de 2017, 2016, 2015 et 2014.

Intervention Accueil

En 2008, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a adopté un certain nombre de mesures en faveur du pouvoir d'achat des familles.

Le versement d'une « intervention accueil » pour les enfants de 0 à 36 mois qui ont fréquenté un milieu d'accueil de la petite enfance (au maximum deux fois au cours de leur séjour) fait partie de ces mesures.

Concrètement, « l'intervention accueil » consiste en un versement par la Direction Finances de l'ONE :

1. soit d'une intervention financière en faveur des bas et moyens revenus : « Intervention de base » ;
2. soit d'une intervention financière en faveur des familles dont deux enfants au moins ont fréquenté simultanément un milieu d'accueil : « Intervention majorée ».

Pour la mesure relative à l'année 2017, versée en 2018, 12.251 formulaires sur 19.262 rentrés ont fait l'objet d'un paiement, soit 63,6 %. Les autres ont été considérés comme redondants ou non éligibles. Le montant total versé en 2018 est de 1.890.458,28€.

Taux de fréquentation dans les milieux d'accueil subventionnés

Le taux de fréquentation est le nombre d'enfants inscrits lors du recensement au 15 janvier rapporté au nombre de places pour lesquels nous avons eu le renseignement

du nombre d'enfants inscrits (photographie à un moment donné).

Tableau 5.2 : Taux de fréquentation - enfants inscrits

SUBREGIONS	Crèches	Crèches parentales	MCAE	Prégardiennats	ME et HA Subv par le FDS2	Accueil de type collectif	Accueil de type familial	Total
							Services d'accueillants d'enfants conventionnés	
BRUXELLES	7101	0	118	661	0	7880	333	8213
BRABANT WALLON	1654	29	615	70	0	2368	909	3277
HAINAUT	6328	0	624	0	161	7113	5296	12409
LIEGE	3641	0	1006	74	24	4745	3315	8060
LUXEMBOURG	1036	0	596	0	0	1632	1744	3376
NAMUR	1560	0	1236	0	57	2853	2077	4930
TOTAL	21320	29	4195	805	242	26591	13674	40265
Nb de places au 31/12/2018 *	18568	28	2969	808	165	22538	9563	32101
Taux de Fréquentation	1,15	1,04	1,41	1,00	1,47	1,18	1,43	1,25

* Nombre de places au 31/12/2018 pour lesquelles nous avons eu le renseignement du nombre d'enfants présents au 15/01/2018

Au 15 janvier 2018, 40.265 enfants (39.878 enfants en 2017) étaient inscrits dans des milieux d'accueil subventionnés, partiellement ou entièrement, par l'ONE (données récoltées via les demandes de subsides), soit une augmentation de 387 enfants inscrits (+ 0,97%) par rapport à 2017.

Ces données permettent de calculer un taux de fréquentation instantané : celui-ci est de 1,25 (1,26 en 2017).

Il est logiquement inférieur au taux de rotation qui prend en compte, outre l'occupation instantanée, l'occupation successive d'une place par différents enfants.

Le taux de fréquentation en accueil collectif (1,18) est inférieur à celui de l'accueil familial (1,43), comme constaté habituellement, depuis 2012. À noter que le taux en accueil collectif est identique à celui de 2017, contrairement à celui de l'accueil familial légèrement en hausse.

Taux de rotation dans les milieux d'accueil subventionnés

Le **taux de rotation** est le nombre d'enfants présents au moins un jour pendant l'année rapporté au nombre de places pour lesquelles nous avons eu le renseignement du nombre d'enfants présents.

Tableau 5.3 :Taux de rotation - enfants présents au moins 1 jour en 2018

SUBREGIONS	Crèches	Crèches parentales	MCAE	Prégardiennats	ME et HA Subv par le FDS2	Accueil de type collectif	Accueil de type familial	Total
							Services d'accueillants d'enfants conventionnés	
BRUXELLES	10722	0	212	1270	0	12204	565	12769
BRABANT WALLON	2258	47	842	135	0	3282	1547	4829
HAINAUT	7975	0	866	0	258	9099	7997	17096
LIEGE	5181	0	1558	143	57	6939	5112	12051
LUXEMBOURG	1810	0	785	0	0	2595	1609	4204
NAMUR	2136	0	1683	0	77	3896	3197	7093
TOTAL	30082	47	5946	1548	392	38015	20027	58042
Nb de places au 31/12/2018 *	17387	28	2879	808	165	21267	10075	31342
Taux de rotation	1,73	1,68	2,07	1,92	2,38	1,79	1,99	1,85

En 2018, 58.042 enfants ont été présents au moins un jour dans les milieux d'accueil subventionnés (56.390 enfants en 2017). On constate une augmentation de 3%, semblable à celle du nombre de places subventionnées et du nombre d'inscrits (+ 4%).

Le taux de rotation moyen est de 1,85 enfant par place (1,84 en 2017), soit un peu moins de 2 enfants par place au cours de l'année 2018. Cela varie de 1,68 en crèches parentales (1,73 en crèches) à 2,38 en Maisons d'enfants et Haltes garderies du Fonds de Solidarité (Volet 2) où l'accueil atypique, flexible et d'urgence est davantage pratiqué.

Le taux de rotation moyen en accueil collectif subventionné (1,79) est, comme les 4 années précédentes, légèrement inférieur à celui de l'accueil familial subventionné, en légère augmentation (1,99).

Les présences d'enfants en 2018 se répartissent de la manière suivante :

- 16% d'enfants nés en 2018 ;
- 33% d'enfants nés en 2017 ;
- 34% d'enfants nés en 2016 ;
- 17% d'enfants nés en 2015.

Comme d'habitude, on constate que la majorité des enfants ayant fréquenté au moins un jour les milieux d'accueil sont nés pendant les 2 années intermédiaires, soit 2017 et 2016 (67% cumulé).

Cela s'explique par le fait que les enfants ne commencent à fréquenter un milieu d'accueil qu'à l'âge de quelques mois (après le congé de maternité pour la majorité des enfants) et le quittent souvent avant l'âge de 3 ans, pour fréquenter l'école maternelle.

Taux d'occupation

Pour rappel, le taux d'occupation concerne les crèches, pré-gardiennats et crèches parentales subventionnées (pas les SAEC, MCAE et structures du Fonds de Solidarité volet 2). Ces structures doivent atteindre un taux d'occupation minimal pour obtenir l'entièreté des subsides trimestriels versés par l'Office.

Le taux brut est calculé de la manière suivante :

$$\frac{\text{Nombre total (jours et demi-jours) de présence} \times 100}{\text{Capacité agréée} \times \text{Nombre de jours de fonctionnement}}$$

Le taux est calculé trimestriellement, en prenant en compte les taux des 5 derniers trimestres, à l'exception de celui du 3ème trimestre de l'année civile.

En 2018, le **taux d'occupation brut moyen** est de 75,76% (76,89% en 2017).

Il est de 76,34 % en crèche (-1,18% par rapport à 2017), de 67,86 % en pré-gardiennat (- 1,55%) et de 80,49 % en crèche parentale (+ 1,49%).

L'évolution de ce taux est relativement fluctuante sur les 15 dernières années.

Par ailleurs, les **taux d'occupation ajustés** tiennent compte de la durée d'ouverture de chaque crèche et pré-gardiennats (une pondération est opérée par rapport à la durée standard minimale de 10 heures).

La moyenne des heures d'ouvertures est de 11h14 en 2018 (comme en 2017, 11h13 en 2016, 11h18 en 2015, 11h24 en 2014, 2013 et 2012). On constate de légères différences selon :

- le type de milieu d'accueil (11h17 en crèche, 10h37 en pré-gardiennat et 10h00 en crèche parentale) ;
- la Subrégion (Bruxelles, Brabant wallon et Liège sont situées en dessous de la moyenne de la FWB et les 3 autres –Hainaut, Luxembourg et Namur– au-dessus).

Le **taux d'occupation ajusté moyen** est de 85,15 en 2018 (86,41 % en 2017). Il est de 86,17 % en crèche (87,53 % en 2017), de 72,10 % en préguardiennat (73,78 % en 2017) et de 80,49 % en crèche parentale (79 % en 2017).

Cette pondération augmente sensiblement le taux d'occupation de 9,39 % (global). Celui des crèches est augmenté de 9,83% et celui des préguardiennats de 4,24 % (celui des crèches parentales ne varie pas : 10h00 d'ouverture en moyenne).

L'évolution des taux sur 10 ans est similaire aux taux d'occupation bruts du fait de la stabilité des heures d'ouverture pour chacun des types de milieux d'accueil.

Les variations des taux d'occupation sont le résultat d'un ensemble de variables socio-économiques qui interagissent (notamment la natalité, le travail à temps partiel, le chômage, les horaires atypiques, ...). Le taux d'occupation peut avoir une incidence sur le paramètre « qualité de l'accueil ». Inversement, ce dernier peut avoir une influence sur le taux d'occupation.

Par ailleurs, la création de places d'accueil subventionnées provoque, toute chose étant égale par ailleurs, une diminution du taux d'occupation pendant une assez longue période. L'occupation de nouvelles places d'accueil se fait en effet progressivement et l'impact sur les taux d'occupation s'étale dans le temps, avec un effet s'atténuant

** Dont les 5 opérateurs de 5 coordinations*

peu à peu (calcul prenant en compte les 5 derniers trimestres). Cela concerne les nouvelles places par création de milieux d'accueil, par augmentation de capacité et par transformation avec augmentation de capacité de milieux d'accueil existant.

Il est donc éminemment difficile d'interpréter les variations du taux d'occupation, qu'il s'agisse de moyennes ou de valeurs individuelles.

6. COORDINATIONS, ACCUEIL FLEXIBLE, D'URGENCE ET D'ENFANTS MALADES

Au 31.12.2018, 60 opérateurs* et 97 lieux d'accueil constituaient l'offre subventionnée par l'ONE d'accueil flexible, d'urgence et d'enfants malades à domicile pour la petite enfance en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Il convient de noter qu'un opérateur peut organiser plusieurs types d'accueil en un seul lieu, à savoir de l'accueil exclusif de la petite enfance (urgence et flexible 0-3) et/ou de l'accueil d'enfants de 0-12 ans (enfants malades à domicile) et/ou de l'accueil d'enfants 3-12 ans (extrascolaire et flexible 3-12 ans). Dans cette partie consacrée à l'accueil de la petite enfance, l'accent est mis sur l'ensemble de ces accueils, à l'exception de l'accueil extrascolaire et de l'accueil flexible 3-12 ans (sauf si ce dernier est combiné à de l'accueil de la petite enfance ou 0-12 ans).

Tableau 6.1 : Coordinations, accueil flexible, d'urgence et d'enfants malades

	Nombre d'opérateurs	Nombre de lieux
Bruxelles-Capitale	18	29
Accueil d'enfants malades à domicile	6	6
Accueil d'enfants malades à domicile, Accueil d'urgence, Accueil extrascolaire	1	1
Accueil d'urgence	4	7
Accueil flexible 0-3	4	12
Coordination	3	3
Brabant Wallon	6	6
Accueil d'enfants malades à domicile	3	3
Accueil d'urgence	1	1
Accueil d'urgence, Accueil flexible 0-3	1	1
Accueil flexible 0-3	1	1
Hainaut	14	20
Accueil d'enfants malades à domicile	4	4
Accueil d'urgence	2	2
Accueil d'urgence, Accueil flexible 0-3	3	5
Accueil flexible 0-3	4	8
Coordination	1	1

	Nombre d'opérateurs	Nombre de lieux
Liège	11	14
Accueil d'enfants malades à domicile	3	3
Accueil d'enfants malades à domicile, Accueil d'urgence, Accueil flexible 0-3, Accueil flexible 3-12	1	1
Accueil d'urgence	5	8
Accueil d'urgence, Accueil flexible 0-3	1	1
Accueil flexible 0-3	1	1
Luxembourg	3	10
Accueil flexible 0-3	2	9
Coordination	1	1
Namur	8	18
Accueil d'enfants malades à domicile	2	2
Accueil d'urgence	1	1
Accueil d'urgence, Accueil flexible 0-3	1	11
Accueil flexible 0-3	4	4
Total	60	97



ACCUEIL SPÉCIALISÉ (0-7 ANS)

SASPE AUTORISÉS, AGRÉÉS ET SUBVENTIONNÉS PAR L'ONE

Au 31 décembre 2018, 15 Services d'Accueil Spécialisé de la Petite Enfance (SASPE) sont autorisés, agréés et subventionnés par l'ONE. Ils comptabilisent 415 places autorisées (391 en 2017), dont 376,5 agréées et subventionnées (340,5 en 2017).

On constate une progression de 24 places autorisées, dont 14 places existaient déjà dans le SASPE « La Nacelle » organisé par l'ONE et repris par un autre Pouvoir organisateur. Autrement dit, les 24 places sont désormais autorisées, agréées et subventionnées par l'ONE, mais l'augmentation nette est de 10 places.

Ces 10 nouvelles places représentent une augmentation de 2,5% de places disponibles dans les SASPE autorisés,

agréés et subventionnés par l'ONE. Les 24 places autorisées supplémentaires représentent une progression de 6,1% de places autorisées par l'ONE.

L'augmentation est de 36 places agréées et subventionnées (+ 10,6% de places agréées et subventionnées) par rapport à 2017.

Les dépenses ont augmenté d'un peu plus de 2.728.768,37 EUR (+ 20%) par rapport à 2017, dans le cadre du refinancement progressif du secteur (subventionnement à 100% sur l'ensemble de l'année pour tous les SASPE des normes de personnel requis et accords du non-marchand) ainsi qu'en raison de l'augmentation de la capacité totale subventionnée en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nombres, places et dépenses 2018 des SASPE subventionnés par l'ONE

Nombre de SASPE autorisés, agréés et subsidiés par l'ONE	Capacité totale autorisée (places)	Capacité totale agréée et subventionnée (places)	Dépenses (EUR)
15	415	376,5	16 282 293,3

SASPE ORGANISÉ PAR L'ONE

L'ONE n'organise par ailleurs lui-même plus que le SASPE « Reine Astrid » à La Hulpe (56 places), le SASPE « La Nacelle » à Mons ayant été repris par un autre Pouvoir organisateur (le CPAS), au 1er octobre 2018.

Accueil spécialisé –répartition par Subrégion

Subrégions	Nb de services subsidiés et organisés par l'ONE	Nb de places disponibles
BRUXELLES	4	92
BRABANT WALLON	1	56
HAINAUT	4	114
LIEGE	3	128
LUXEMBOURG	2	52
NAMUR	2	29
TOTAL FWB	16	471



L'ACCUEIL TEMPS LIBRE

Entré en vigueur le 1er janvier 2004, le décret ATL voté par le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles le 1er juillet 2003 élargit les compétences de l'ONE en matière d'accueil des enfants au-delà de 6 ans.

1. L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

A partir de 2018, le financement de l'accueil extrascolaire est réparti entre deux budgets distincts, suite à l'intégration définitive dans le dispositif ATL des opérateurs transférés du FESC (AES2 et AES flexible).

A. Le budget consacré au subventionnement de la plateforme communautaire des coordinateurs ATL, des coordinations ATL et des opérateurs AES1 dont le montant s'élève en 2018 à 14.474.476 €.

En 2018, la commune d'Eghezée (Province de Namur) s'est engagée dans le dispositif et a obtenu la subvention de coordination.

Ce qui porte à 237 le nombre de communes engagées dans le processus de coordination ATL au 31 décembre 2018.

	Nombre de Communes avec coordination ATL	Nombre total de Communes	Couverture en % de communes
Bruxelles	16	19	84%
Brabant Wallon	23	27	85%
Hainaut	57	69	82%
Liège	61	75	81%
Luxembourg	43	44	98%
Namur	37	38	95%
Total FWB	237	272	86%

Sur 237 communes, 16 d'entre elles ont délégué les missions de coordination à une ASBL.

Chaque commune entrée dans le dispositif ATL construit un programme CLE (Coordination Locale pour l'Enfance), agréé par l'ONE pour une durée de 5 ans.

On constate qu'une majorité de communes sont entrées dans le dispositif ATL à une même période, ce qui signifie que les renouvellements d'agrément de programmes CLE seront bien plus nombreux certaines années que d'autres. Les années 2020 et 2021 seront particulièrement chargées.

Chaque commune ou ASBL de coordination reçoit une subvention annuelle, selon le nombre d'enfants âgés de 3 à 12 ans qui résident sur son territoire, qui lui permet de couvrir les charges salariales, les frais de fonctionnement ainsi que d'autres frais du ou des coordinateurs/trices ATL.

Les montants des enveloppes plafonnées sont indexés annuellement et augmentés, et couvrent les périodes allant du 1er octobre 2017 au 30 septembre 2018.

Au niveau des opérateurs, pour l'année budgétaire 2017-2018, 13.148.957 journées de présence ont été subventionnées. Ce nombre décroît très légèrement par rapport à l'année précédente. Ce qui s'explique par le transfert en 2018 de 504.806 journées de présences vers l'AES2, en application du principe de subventions compensatoires décidées par le CA.

Sur base du nombre de jours d'ouverture des écoles en 2017-2018 (182 jours), cela représente 72.247 enfants accueillis en moyenne chaque jour dans un accueil extrascolaire agréé et subventionné.

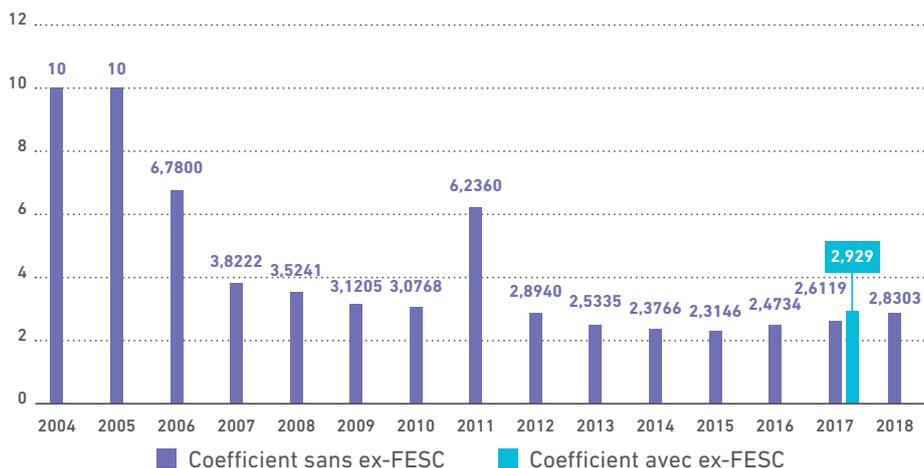
Evolution du nombre de journées de présence subventionnées

Années	Nbre Journées	% Croissance
2010	9 830 653	6,85%
2011	10 088 569	2,62%
2012	10 669 464	5,76%
2013	12 150 254	13,60%
2014	12 667 341	4,26%
2015	12 932 550	2,09%
2016	13 087 293	1,20%
2017	13 254 539	1,28%
2018	13 148 957	-0,80%

Les opérateurs d'accueil qui répondent aux critères d'agrément et de subventionnement de la réglementation ATL perçoivent une subvention de fonctionnement et, pour certains d'entre eux, une subvention de différenciation positive.

Le montant de la subvention de fonctionnement s'élève à 0,5660 euros par enfant, par journée de présence.

Evolution du coefficient multiplicateur des montants de la subvention de 2004 à 2018



Pour 2017, la hausse du coefficient multiplicateur s'explique par l'apport non-structurel d'une partie du sous-consommé ex-FESC d'un montant de 840.568 €.

En 2018, le secteur AES-1 ne profite plus de cet apport, par contre il jouit de l'augmentation du budget prévu dans le Contrat de gestion.

Si nous comparons le coefficient 2017 avec celui de 2018, nous constatons logiquement une diminution de ce dernier, privé de l'apport ex-Fesc.

Par contre, si nous comparons le coefficient 2017 calculé sans la contribution ex-Fesc avec le coefficient 2018, nous constatons une hausse de celui-ci (+ 8,3%). Cette hausse intervient grâce à l'apport budgétaire prévu par le Contrat de gestion, d'une part, et grâce aux augmentations liées aux modalités d'indexation prévues dans le décret ATL, d'autre part.

Par ailleurs, l'objectif-cible du Contrat de gestion en vigueur est que le coefficient multiplicateur se rapproche de 3.

Au 1er février 2019, le nombre d'opérateurs d'accueil agréés et subventionnés de type 1 en vertu du Décret ATL s'élève à 669, couvrant 2.163 lieux d'accueil.

Le tableau suivant propose la répartition par Subrégion des opérateurs de l'accueil et des lieux d'accueil, ainsi que le pourcentage de lieux d'accueil d'une Subrégion par rapport à l'ensemble des lieux d'accueil de la FWB.

Répartition du nombre d'opérateurs subventionnés par subrégion (secteur AES1)

	Nbre d'opérateurs d'accueil	Nbre de lieux d'accueil	% Nbre de lieux d'accueil p/r ensemble des lieux de la FWB
Bruxelles	84	274	13 %
Brabant Wallon	62	150	7%
Hainaut	164	659	30%
Liège	164	473	22%
Luxembourg	91	279	13%
Namur	104	328	15%
TOTAL	669	2 163	100%

B. Le budget consacré aux opérateurs extrascolaires de type 2 et aux opérateurs extrascolaires flexibles dont le montant s'élève en 2018 à 30.559.488 € (les deux catégories sont reprises sous l'appellation AES2)

Pour rappel, jusqu'au 1er juillet 2014, le FESC était un fonds budgétaire fédéral destiné à soutenir financièrement des initiatives d'accueil : extrascolaire, flexible, d'urgence et d'enfants malades.

A l'occasion de la 6ème réforme de l'Etat, les compétences et le budget du FESC ont été transférés aux Communautés. Le Gouvernement a chargé l'ONE de mettre en œuvre cette réforme à partir du 1er janvier 2015. L'intégration des opérateurs ex-FESC a commencé par une période transitoire qui s'est terminée le 31 décembre 2017. Durant cette période, les textes légaux ont été modifiés pour permettre aux opérateurs de s'insérer dans le nouveau cadre.

Depuis le 1er janvier 2018, les opérateurs AES2 bénéficient du subventionnement prévu par la réglementation ATL, moyennant l'obtention de l'agrément en tant qu'opérateur d'accueil extrascolaire et le respect des conditions de subventionnement de type 2. Ces conditions sont plus contraignantes que celles applicables aux opérateurs de type 1, notamment au niveau des horaires d'ouverture et des normes d'encadrement. En contrepartie, le subside permet de couvrir des frais de personnel et des frais de fonctionnement.

L'accueil extrascolaire flexible diffère de l'AES2 essentiellement par des plages horaires encore plus étendues et des conditions d'accueil adaptées aux besoins des enfants.

Au début de l'année 2018, les opérateurs ont dû établir la liste définitive des lieux d'accueil AES2. L'Office a ensuite procédé à l'agrément de chacun des lieux d'accueil retenus.

Il faut noter que la réglementation prévoit que les opérateurs auquel l'agrément a été refusé ou qui ne respectent pas les conditions de subventionnement bénéficient d'une période d'adaptation s'étendant au maximum jusqu'au 31/12/2019 en vue de se conformer aux exigences. Pour ce faire, ils établissent un plan d'actions et un calendrier de mise en œuvre. La période d'adaptation a concerné 11 opérateurs sur les 85.

Parallèlement à la démarche d'agrément, chaque opéra-

teur s'est vu attribué une capacité subsidiable représentant le nombre de journées de présences subsidiable sur une période d'un an. Ce nombre de présences donne droit au financement de postes d'accueillants extrascolaires et de responsables de projets ainsi qu'à un forfait pour les frais de fonctionnement.

Le nombre total de présences réalisées en 2018 dans les lieux AES2 s'élève à 3.474.421 journées extrascolaires et 83.372 journées flexibles.

La capacité subsidiable totale est quant à elle fixée à 1.920.446 présences extrascolaires et 77.432 présences flexibles. A ces chiffres s'ajouteront les capacités subsidiables des opérateurs qui bénéficient actuellement de la période d'adaptation.

Concrètement, en 2018, 85 opérateurs anciennement subventionnés par le FESC étaient actifs dans l'accueil extrascolaire et l'accueil extrascolaire flexible selon la répartition suivante (les opérateurs actifs dans plusieurs Subrégions sont comptés plusieurs fois dans le tableau) :

Répartition du nombre d'opérateurs subventionnés par subrégion (secteur AES2)

	Nbre d'opérateurs d'accueil	Nbre de lieux d'accueil	% Nbre de lieux d'accueil p/r ensemble des lieux de la FWB
Bruxelles	18	49	12%
Brabant Wallon	5	53	13%
Hainaut	26	151	36%
Liège	22	85	21%
Luxembourg	9	34	8%
Namur	10	42	10%
TOTAL	90	414	100%

Il faut ajouter à ce tableau trois opérateurs précédemment comptabilisés dans le secteur AES2, mais qui, en raison de leurs spécificités, ont été retirés de ce secteur. En attendant qu'une solution spécifique soit élaborée pour leur permettre de continuer à fonctionner tout en gardant leurs caractéristiques, ces projets restent gérés au sein de l'AES2.

2. LES ECOLES DE DEVOIRS

En 2018, plus de 17.000 enfants et jeunes ont quitté quotidiennement l'école pour se rendre dans l'une des 359 Écoles de Devoirs (EDD) reconnues par l'ONE. Près de 4.000 animateur-trice-s, dont la moitié de volontaires, les ont accueillis et ont fait vivre les 4 missions des EDD : leur développement intellectuel, leur émancipation sociale, leur ouverture à la créativité, aux cultures, à l'expression et leur participation citoyenne.

Le Service EDD gère les demandes de reconnaissance et de subventionnement des structures suivant les critères inscrits dans le décret EDD. Ce travail s'articule autour des visites que réalisent les Conseillères EDD. Ces visites sont le principal moyen de développement de la qualité d'accueil. Durant cette année 2018, les Conseillères EDD ont visité 83 EDD et en ont rencontré 75 lors des permanences du Service.

Reconnaisances des Ecoles de devoirs :

Evolution annuelle du nombre total d'EDD et de PO reconnus

	2017	2018
Nombre d'EDD	346	359 (+ 13)
Nombre de PO	257	270 (+ 13)

Répartition par Subrégion des EDD reconnues en 2018

EDD reconnues en 2018 par Subrégion					
Bruxelles	Brabant wallon	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
135	27	74	80	12	31

Une légère hausse du nombre d'EDD reconnues se poursuit en 2018 (+ 3,7%).

Cette augmentation est majoritairement à attribuer à Bruxelles (+ 8%), qui regroupe toujours plus du tiers des EDD.

En Région wallonne, le nombre d'EDD a augmenté en Province de Namur (+ 7 %) et de Luxembourg (+ 20%). Il est resté stable dans les autres Provinces. La plupart des EDD wallonnes sont réparties dans les zones urbaines de la dorsale wallonne: Mouscron, Tournai, Nivelles, Wavre et Ottignies, Namur, Liège, Verviers, Charleroi et sa région, Mons borinage, Marche-en Famenne et, dans une moindre mesure, le sud du Luxembourg.

Subventionnement des Ecoles de devoirs :

Evolution du budget annuel et du nombre d'EDD bénéficiant d'une subvention

EDD ayant bénéficié d'une subvention	2016	2017	2018
Budget	1 987 947 €	2 099 683 €	2 190 580 €
Nombre d'EDD Subsidiées*	271	273 (+ 2)	286 (+ 13)
Subvention moyenne/PO*	9 745 €	9 527 €	9 568 €
Subvention médiane/PO*	8 159 €	7 906 €	8 153 €

* hors subvention de lancement

Par ailleurs, l'ONE a octroyé une subvention de lancement de 5.000 Euros à 18 EDD nouvellement reconnues : 10 en Région de Bruxelles-Capitale, 2 dans le Hainaut, 2 en Province de Liège, 2 en Province de Namur et 2 dans le Luxembourg.

3. LES CENTRES DE VACANCES

A. Définition des centres de vacances et champ d'application du décret

Les centres de vacances accueillent les enfants et les jeunes pendant les vacances, encadrés par des équipes d'animation qualifiées et qui ont pour mission « de contribuer à l'encadrement, l'éducation et l'épanouissement des enfants pendant les périodes de congés scolaires ».

Il existe trois types de centres :

- la plaine de vacances : « service d'accueil non résidentiel d'enfants », les plaines sont organisées généralement dans l'environnement géographique et social habituel des enfants qui rentrent tous les soirs chez eux, c'est de l'externat ;
- le séjour de vacances : « service d'accueil résidentiel d'enfants », organisées dans un cadre dépaysant, à la mer ou à la campagne, ces initiatives se déroulent en internat ;
- le camp de vacances : est un « service d'accueil résidentiel d'enfants organisé par un mouvement de jeunesse reconnu par la Communauté française. Les camps sont organisés par des sections locales des mouvements Patros, Scouts, Guides (Fédération « Les Scouts », Fédération des Scouts et Guides pluralistes, Fédération des Guides catholiques de Belgique) et des Faucons Rouges.

B. Textes légaux

- Décret du 17 mai 1999 de la Communauté française, relatif aux centres de vacances, tel que modifié.
- Arrêté du 17 mars 2004 déterminant certaines modalités d'agrément et de subventionnement des centres de vacances, tel que modifié.

- Arrêté du 27 mai 2009, relatif aux formations des animateurs et des coordinateurs de centres de vacances, à l'habilitation des organismes de formation, à l'homologation des brevets, aux équivalences et à la commission d'avis relative à la formation.

C. Convention ONE-Commissariat général au tourisme (CGT)

En 2018, les centres de vacances résidentiels ont bénéficié d'une subvention complémentaire de la Région wallonne pour autant que leurs activités soient organisées sur le territoire de langue française de la Région wallonne. Cette aide financière supplémentaire se réalise via une convention entre l'ONE, le Commissariat général au Tourisme, le Ministre de l'Enfance et le Ministre du Tourisme.

L'objectif de la Région wallonne est de soutenir le tourisme social des jeunes en les incitant à séjourner ou à camper en Wallonie.

En 2018, le forfait supplémentaire par nuitée par enfant était de 74 centimes.

D. Outils de communication et d'information au secteur

- La brochure « Centres de vacances Mode d'emploi » contient toutes les informations utiles pour les organisateurs. La première partie explique les conditions d'agrément et l'ensemble des démarches administratives et pédagogiques pour être agréé et subventionné au titre de centre de vacances. La seconde partie donne une série de conseils pour l'organisation concrète de l'accueil des enfants.
- Le site Internet : www.centres-de-vacances.be : Le site Internet est un portail d'informations et d'outils pour tous les acteurs des centres de vacances : parents, encadrants, pouvoirs organisateurs.

Répartition et organisation des centres de vacances par types

	Nombres de centres		Centres subventionnés					Subventions octroyées	
	Déclarés(1)	Subv.	Nbre d'enfants inscrits au moins 1 jour	Nbre de jrnées de présence d'enfants	Nbre de jrnées coordonneurs brevetés	Nbre de jrnées animateurs brevetés	Valeur du point(2)		
Camps	2018	2 226	1 008	27 011	317 882	10 012	14 011	1,4323	595 343,16 €
	2017	2 166	869	28 042	327 000	10 443	14 686	1,4194	600 271,39 €
	2016	2 216	1 024	27 217	316 714	10 134	14 187	1,3891	554 246,00 €
Séjours	2018	247	210	11 762	107 892	2 707	8 673	1,4323	364 434,97 €
	2017	250	201	11 783	107 455	2 686	8 793	1,4194	370 463,33 €
	2016	259	216	11 400	107 012	2 750	9 400	1,3891	324 590,00 €
Plaines	2018	1 408	1 191	168 538	1 337 987	17 577	80 294	1,4323	3 081 967,28 €
	2017	1 417	1 167	164 342	1 283 137	17 440	79 531	1,4194	2 910 017,70 €
	2016	1 382	1 236	150 503	1 176 032	16 732	73 478	1,3891	2 578 435,00 €
TOTAL	2018	3 881	2 409	207 311	1 763 761	30 296	102 978		4 041 745,41 €
	2017	3 833	2 237	204 167	1 717 592	30 569	103 010		3 880 752,42 €
	2016	3 857	2 476	189 120	1 599 758	29 616	97 065		3 457 271,00 €

1 Reprend tous les centres déclarés, y compris les subventionnés

2 Division du total du budget disponible par le total des points

NB : les journées des animateurs et coordinateurs sont nulles car elles n'étaient pas encodées

4. MISSION TRANSVERSALE POUR LES ACTIVITES DE LA DATL : L'INSPECTION COMPTABLE

Le Service inspection comptable remplit des missions transversales couvrant tous les secteurs gérés au niveau de la Direction ATL : AES1, AES2, EDD et CDV. Il est chargé de l'accompagnement et du contrôle des opérateurs subventionnés ou même parfois simplement agréés. Ce contrôle s'exerce exclusivement aux niveaux administratif et financier.

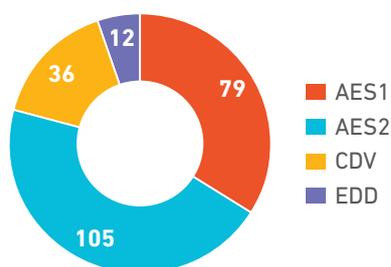
Il rencontre les opérateurs dans les situations suivantes :

- demande d'un service lorsqu'existent des questions ou des doutes sur les données transmises ;
- visites spontanées d'opérateurs sélectionnés au hasard ;
- informations des nouveaux opérateurs à leur demande.

En EDD et AES, les visites ont lieu au siège social de l'opérateur et sont systématiquement annoncées afin de permettre aux responsables de préparer l'ensemble des documents nécessaires au contrôle. Pour les CDV, les visites se font également sur rendez-vous, mais se déroulent sur les lieux d'accueil pendant les activités.

Pendant l'année 2018, l'inspection comptable a réalisé 232 visites qui se répartissent de la manière suivante :

Répartition des visites du secteur auprès des opérateurs ATL



L'Inspection comptable apporte également son appui aux différents services de la Direction ATL, et plus particulièrement à la cellule AES2. Les chiffres du nombre de visites par secteur reflètent la spécificité de l'année 2018 : l'activité du service était concentrée sur la validation des données des opérateurs AES2 en vue de déterminer les capacités subsidiabiles.

LA FORMATION DES PROFESSIONNELS DE L'ACCUEIL

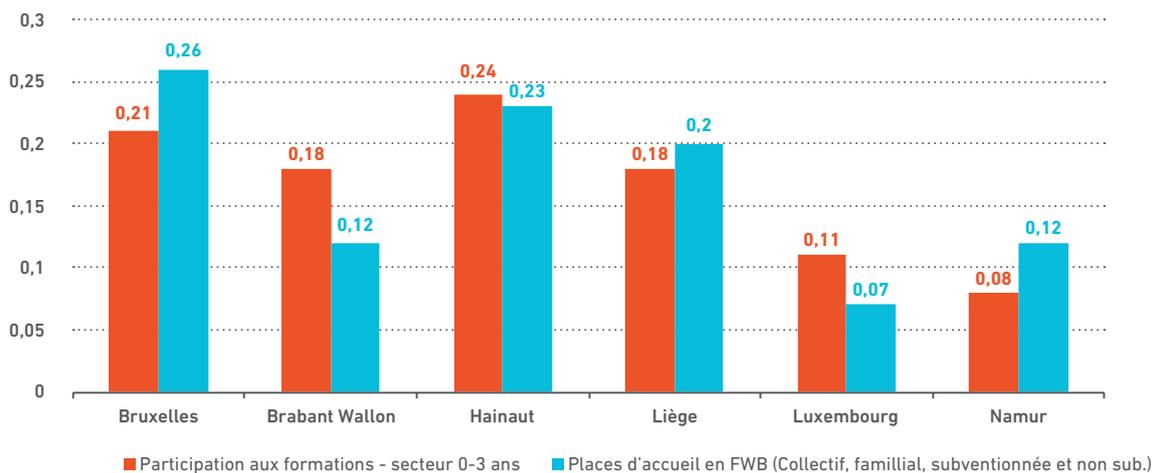


Accueillir de jeunes enfants nécessite des compétences particulières. Les législations prévoient que toute personne qui s'occupe d'enfants, à titre professionnel, possède une formation de base spécifique que l'on considère comme le point de départ de l'expérience professionnelle, qu'il s'agit néanmoins de renforcer et de développer au fil des ans, au regard des questionnements, des situations rencontrées, des projets d'accueil...

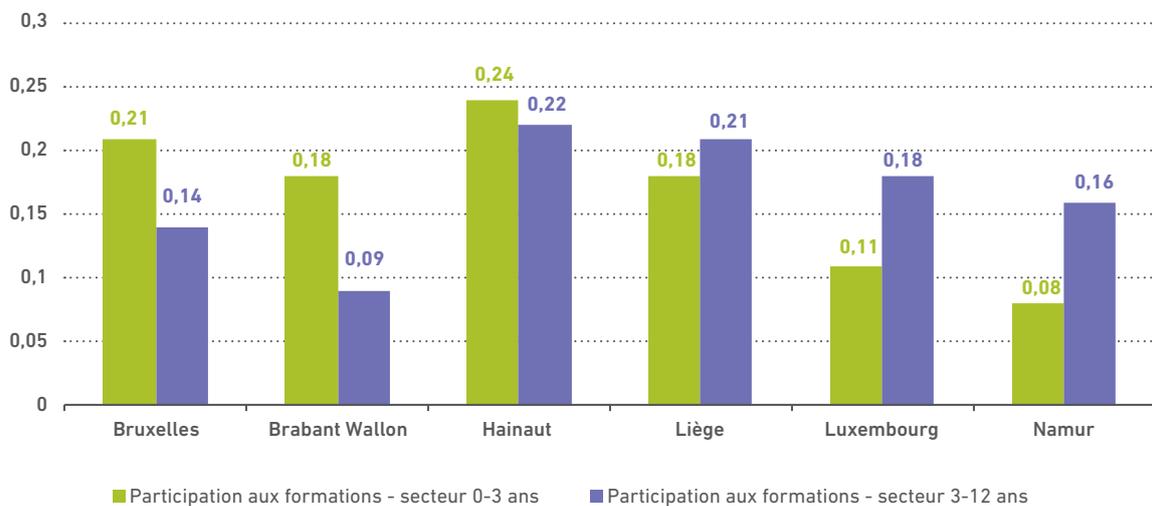
Chaque année, les participants aux formations subventionnées par l'ONE ont l'occasion d'exprimer leurs avis quant aux conditions d'organisation et quant à l'accessibilité aux formations subventionnées par l'ONE. Les suggestions des participants sont recueillies via un questionnaire que les opérateurs diffusent lors des activités de formation et dont les données sont traitées par l'ONE.

Les données de 7.584 questionnaires recueillis et traités pour les cycles 2017-2018 et 2018-2019 ont été analysées et scindées pour le secteur 0-3 ans et le secteur 3-12.

Répartition des proportions des participants du secteur 0-3 ans aux formations et proportion de places d'accueil dans chaque subrégion



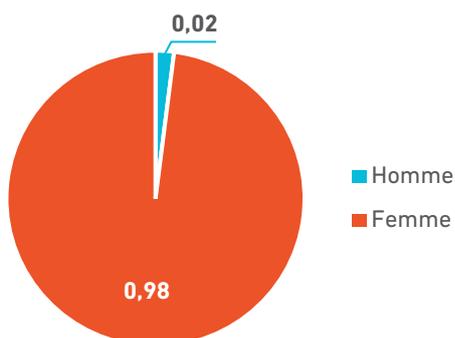
Répartition des proportions des participants du secteur 0-3 ans et 3-12 ans



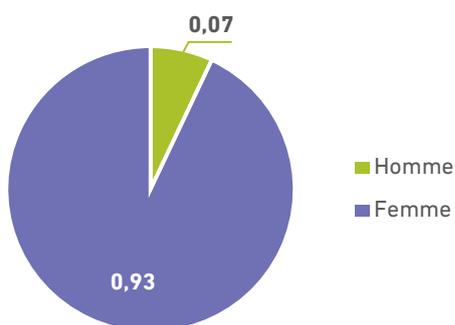
Les participants aux formations peuvent varier selon la subrégion et selon le secteur. Le graphique ci-dessus permet d'observer également ces variations au regard de la part relative des places d'accueil dans chaque subrégion.

Pour ce qui concerne l'ATL, la formation continue est une des possibilités de formation initiale (100 h dans l'ATL) pour les personnes ne disposant pas des titres requis.

Répartition Homme-femme , 0-3ans tous publics confondus

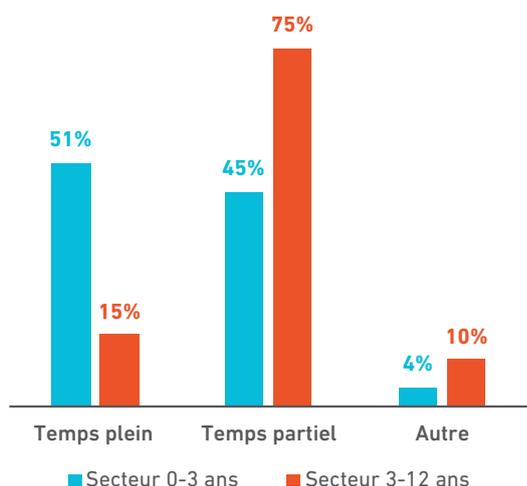


Répartition Homme-femme , 3-12ans tous publics confondus



Il est clairement établi qu'une proportion très majoritaire de femmes participe aux formations. Ceci est conforme à la démographie des secteurs de travail composés majoritairement de femmes.

Temps de prestation des bénéficiaires de formations entre le secteur 0-3 ans et 3-12 ans

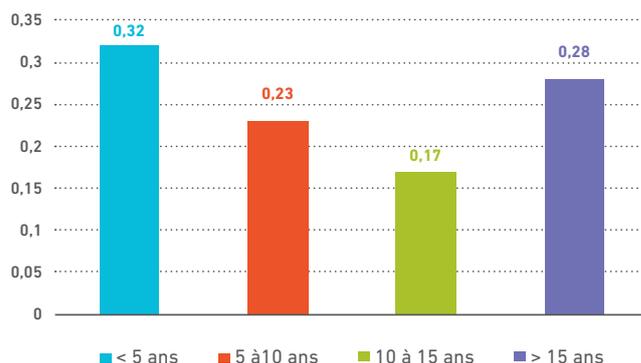


Un équilibre est observé entre la proportion de travailleurs à temps plein et à temps partiel dans le secteur 0-3 ans. Par contre dans le secteur 3-12 ans, 3/4 des participants sont employés à temps partiel. Ceci est à mettre en lien avec le nombre important de statuts précaires dans les fonctions (ALE, art. 60) et la difficulté des horaires liés aux secteurs de l'ATL.

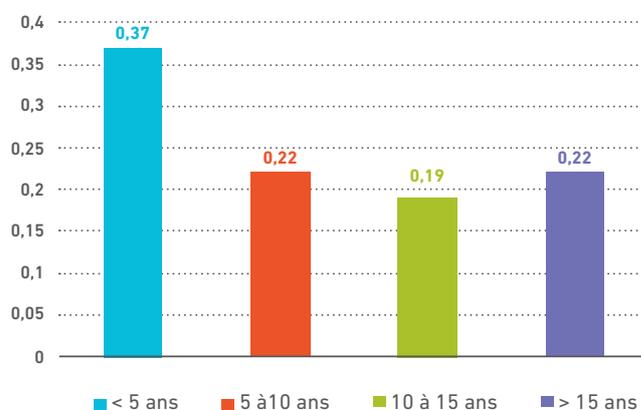
Par ailleurs, dans le secteur 0-3 ans, la formation s'inscrit dans un processus continu pour 74 % des participants. Ces personnes ont participé l'an passé à une formation. Cela peut être lié au projet d'amélioration de la qualité.

Dans le secteur 3-12 ans, la formation est une réalité annuelle pour 56 % des participants.

Expérience professionnelle 0-3ans tous publics confondus

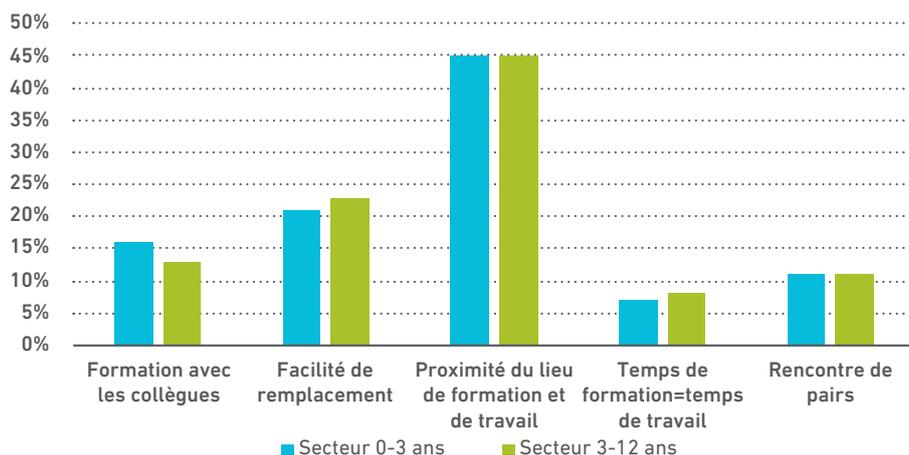


Expérience professionnelle 3-12ans tous publics confondus



En formation, il apparaît que 32% des personnes ayant répondu au questionnaire ont peu d'expérience de travail contre 37% dans les secteurs 3-12 ans.

Les facilitateurs de formation par secteur



Les participants des deux secteurs citent les mêmes facilitateurs à l'engagement en formation, dont les plus fréquents sont :

- La proximité du lieu de formation et du lieu de travail ;
- La facilité du remplacement ;
- La participation de plusieurs collègues à une même formation.

AUTRES ACTIONS POUR SOUTENIR LA FORMATION ...

Focus Premiers soins

Faisant suite à l'analyse des besoins en matière de formation continue établie en 2015 et 2016 pour le secteur 0-3 ans, une initiative spécifique a été mise en place pour les accueillants et co-accueillants autonomes. En globalisant les données pour l'ensemble des structures et des deux années de référence, il apparaissait que 7,21 % des répondants exprimait un besoin de formation relatif aux premiers soins et 4,95% concernant la réanimation pédiatrique.

Un partenariat a été initié avec Save My Life ASBL pour l'organisation de journées à destination des accueillants autonomes ayant pour thème « Réanimation pédiatrique et premiers soins ». En 2018, 12 journées ont été organisées, dans toutes les subrégions, soit une augmentation de 3 jours par rapport à 2017. Et 94 participants s'étaient inscrits pour 144 places ouvertes, soit un taux de participation de 65 %. Au vu du succès rencontré, cette initiative sera reconduite en 2019.

Focus sur l'incitant formation destiné aux accueillants et co-accueillants

Depuis 11 ans, les accueillants et les co-accueillants d'enfants à domicile conventionnés ou autonomes ont la possibilité, à condition de remplir certaines conditions, de prétendre à un incitant financier annuel pour leur permettre de participer à une ou deux journées de formation continue pendant l'année civile. Dans ce secteur également, il est important de se retrouver et de discuter entre pairs, d'autant plus que le travail des accueillants est « solitaire ». L'aspect financier ne doit pas être un frein à leur participation.

Un budget de 102.180,00 € a été dépensé pour les incitants de formation des accueillants à domicile. En 2018, la mesure d'incitants en formation a permis à 2.142 accueillants à domicile de se former.

En 2018, le forfait incitant était de 30€ pour 1 jour (6h) et 60€ pour 2 jours (12h ou plus).

En ce qui concerne les accueillants autonomes

Les formations des professionnels de l'accueil développent plusieurs axes qui vont des notions de base à des aspects plus transversaux : les notions de base (axe 1), l'accessibilité (axe 2), la participation (axe 3), le sens des pratiques (axe 4) et la responsabilité de l'équipe éducative (axe 5).

Sur 1.374 formulaires envoyés, 271 personnes ont renvoyé le formulaire de demande pour l'incitant. 95 ont suivi au moins un jour de formation et 176 au moins deux jours. Parmi les personnes ayant suivi 1 journée de formation, 10 ont suivi une formation de moins de 6 heures et n'ont donc pu prétendre à recevoir l'incitant formation en 2018.

Axe 1		Axe 2		Axe 3		Axe 4		Axe 5		1 jour	2 jours
Opérateurs	Autres										
2883:45	393:30	28:00	25:00	173:00	144:30	309:00	149:30	93:00	31:00	690:00	3507:15
209	43	3	5	24	20	31	17	16	4	95	176

En ce qui concerne les accueillants conventionnés

Sur 4.680 formulaires envoyés, 1.611 personnes ont renvoyé le formulaire de demande pour l'incitant. 1.254 ont suivi au moins un jour de formation et 357 au moins deux jours. Parmi les personnes ayant suivi 1 journée de for-

mation, 25 ont suivi une formation de moins de 6 heures et n'ont donc pu prétendre à recevoir l'incitant formation en 2018.

Axe 1		Axe 2		Axe 3		Axe 4		Axe 5		1 jour	2 jours
Opérateurs ONE	Autres	Opérateurs ONE	Autres	Opérateurs ONE	Autres	Opérateurs ONE	Autres	Opérateurs ONE	Autres		
4664:45	6640:40	1395:30	136:00	2115:45	2957:00	2580:45	2321:30	10:00	187:45	16828:40	5722:15
510	756	117	21	199	323	249	414	2	30	1254	357

Dans l'analyse des incitants, il est observé une différence entre les formations suivies par les accueillants autonomes (majoritairement des formations et des dispositifs en 2 jours). A l'inverse, les services d'accueillants conventionnés semblent faire appel majoritairement à des opérateurs hors ONE, et pour 1 seule journée.

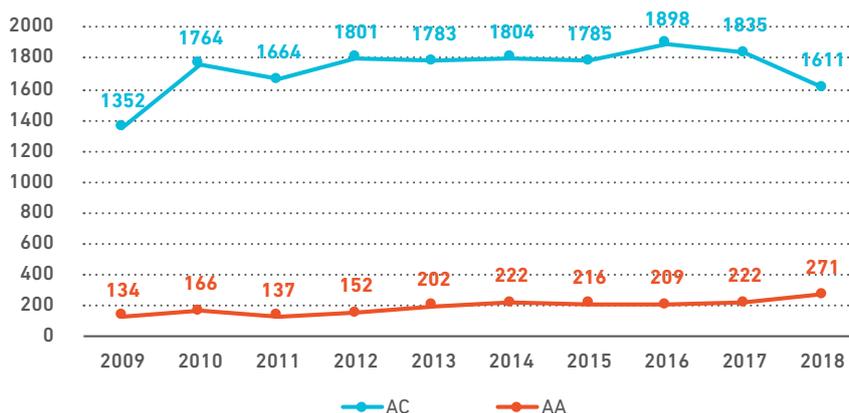
Dans les tableaux précédents des incitants, on relève comme pour l'analyse des questionnaires auprès des opérateurs de formation (secteurs 0-12 confondus) une orientation similaire vers l'axe 1 relatif aux « notions de base » et l'axe 4 lié au « sens des pratiques ».

EVOLUTION DE LA MESURE « INCITANT FORMATION » AU FIL DES ANS

Le graphique suivant concerne le secteur des accueillants à domicile. Il montre l'évolution des demandes d'incitants sur les 10 années de mise en application de la directive

concernant les incitants « formation ». Cette mesure a pu faciliter la participation des accueillants aux formations.

Evolution des demandes des incitants de formations continues de 2009 à 2018



AC = Accueillants Conventionnés
AA = Accueillants Autonomes

EVOLUTION DE LA FORMATION CONTINUE

Le tableau ci-dessous montre la progression depuis 5 ans, du nombre de jours et d'opérateurs subventionnés par secteur (0-3 ans et 3-12 ans) et le montant des budgets consacrés à la formation continue.

Années	SECTEUR 0-3 ANS		SECTEUR 3-12 ANS		TOTAUX	BUDGET OCTROYE
	Nombre de jours	Nombre d'opérateurs subventionnés	Nombre de jours	Nombre d'opérateurs subventionnés	Jours	Euros
2014-2015	690	25	793	26	1.483 jours	1.363 778,55 €
2015-2016	759	24	826,3	23	1 585 jours	1.498 535,47 €
2016-2017	847	24	825	28	1.672 jours	1 559 556,58 €
2017-2018	846,5	23	904	28	1.750,5 jours	1 565 521,92 €
2018-2019	852,5	27	958	29	1.810,5 jours	1 689 672,38 €

LA PROMOTION DE LA SANTÉ À L'ÉCOLE



Le secteur PSE emploie **880** travailleurs dans **41** services décentralisés en **101** antennes.

La population totale de l'enseignement obligatoire était de **995 685** élèves en 2018.

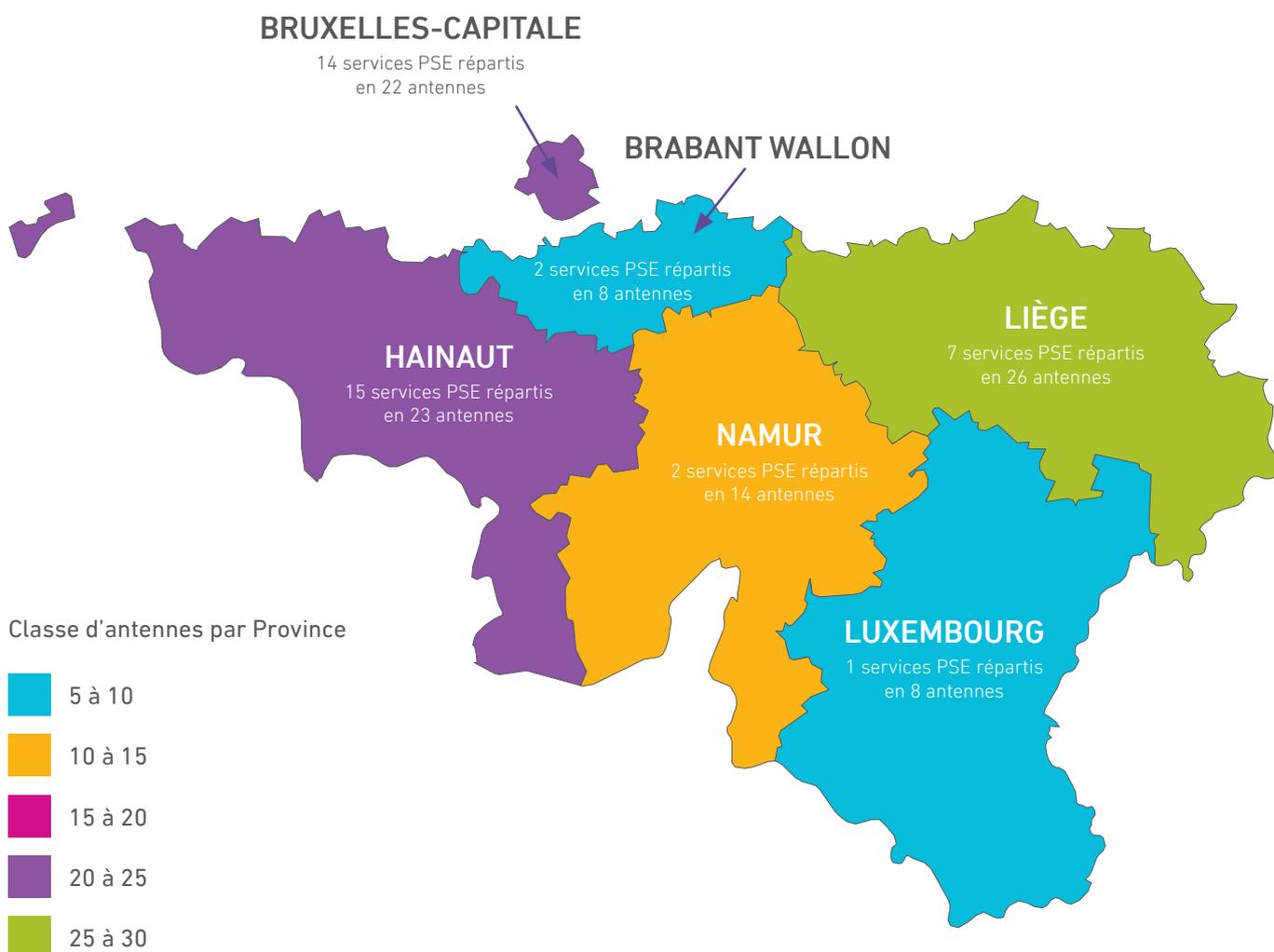
Les missions PSE étaient assurées :

- par les CPMS-CF (hors subventions ONE), pour l'enseignement organisé par le réseau de la Communauté française, et concernaient **143 538** élèves
- par les services PSE et concernaient **852 147** élèves.

A ceux-ci s'ajoutent **80 410** étudiants de l'Enseignement supérieur hors universités.

Le nombre total de Bilan de santé effectué durant l'année scolaire 2017-2018 était de **389 941** dont **361 428** réalisés par les PSE et **28 513** par les CPMS Wallonie-Bruxelles enseignement.

Répartition géographique des services et antennes PSE



L'ADOPTION

Le service ONE Adoption est agréé comme Organisme d'adoption par le Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles (Direction de l'Adoption – Administration générale de l'Aide à la jeunesse). Cet agrément est valable pour l'adoption interne ou pour intervenir comme intermédiaire à l'adoption d'enfants nés ou résidents sur le territoire belge francophone.

Conformément aux réglementations actuelles, ONE Adoption remplit à cet égard cinq missions importantes :

- 1) l'accompagnement des (futurs) parents qui pensent confier leur enfant à l'adoption,
- 2) le suivi des enfants en attente d'adoption et l'évaluation de leur «adoptabilité»,
- 3) l'encadrement des personnes qui cherchent à adopter un enfant en Belgique,
- 4) l'accompagnement des familles adoptives,
- 5) l'accompagnement des adoptés dans la recherche de leurs origines.

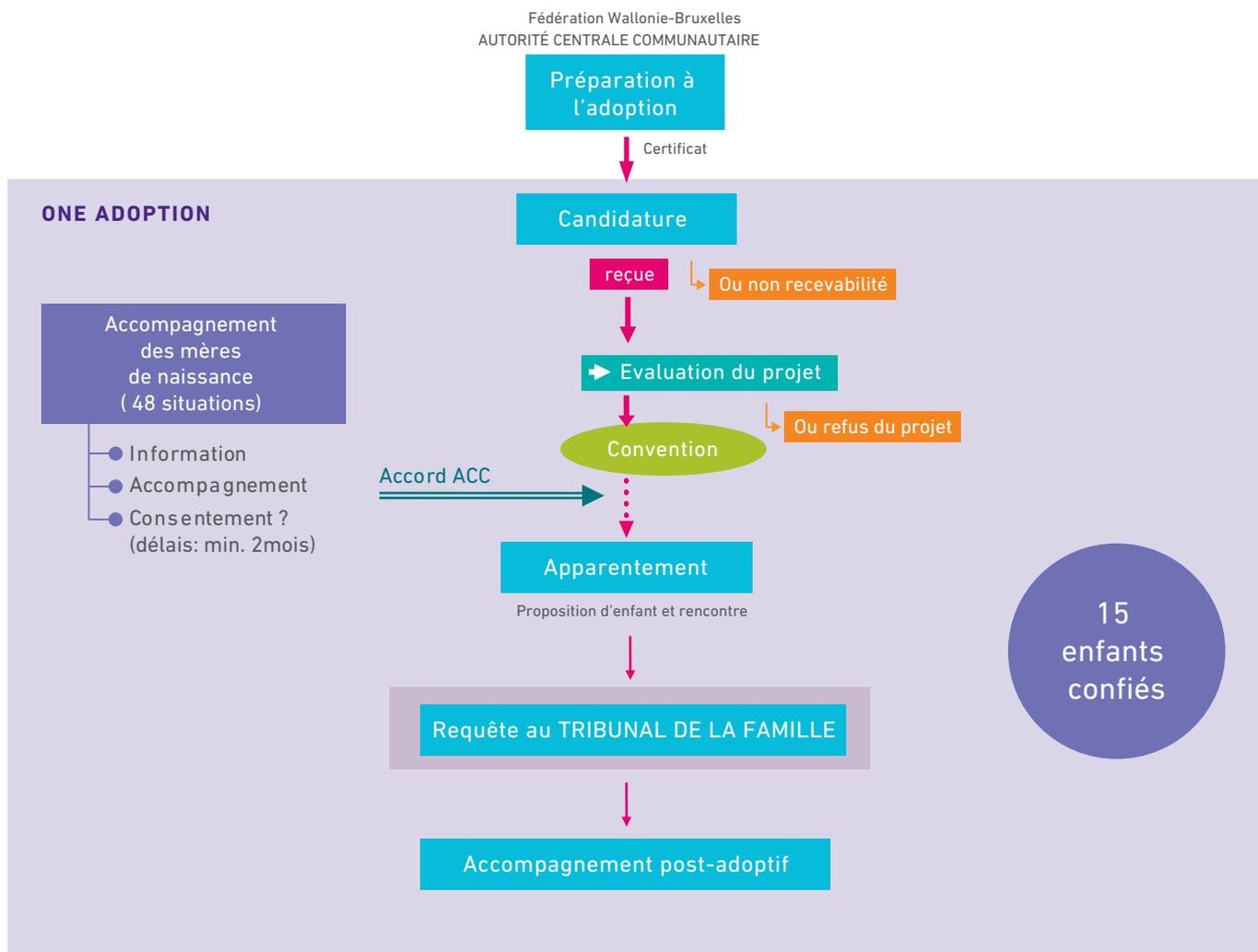
La démarche d'accompagnement est au cœur de chacune des missions du service.

Leur mise en œuvre s'inscrit pleinement dans la perspective de l'adoption comme mesure de protection de l'enfant : « L'adoption consiste d'abord à donner une famille à un enfant et non un enfant à une famille ».

LA PROCÉDURE D'ADOPTION

Le schéma ci-dessous reprend l'ensemble des missions relatives à l'agrément du service pour l'adoption interne

et détaille également, pour chaque personne concernée, les différentes étapes de la procédure d'adoption extra-familiale.



1. L'ACTIVITÉ DU SERVICE ONE ADOPTION EN 2018

En 2018, le service a organisé 14 séances d'information préalable à l'attention des candidats adoptants (17 séances en 2016 et 16 séances en 2017). Cent couples (61 hétérosexuels et 39 homosexuels) et 4 candidats célibataires y ont participé. Outre une diminution par rapport aux chiffres des années précédentes, on constate par ailleurs une augmentation relative de la proportion des candidats à l'adoption homoparentale par rapport aux candidats à l'adoption hétéro- et monoparentale.

Nombre de candidats en séance d'information en 2016, 2017 et 2018

	2016	2017	2018
Couples	102	80	61
hétérosexuels	75,6%	69,6%	58,7%
Couples	18	25	39
homosexuels	13,3%	21,7%	37,5%
Célibataires	15	10	4
	11,1%	8,7%	3,8%
TOTAL	135	115	104

Le service a enregistré le dépôt de candidatures relatives à 133 projets d'adoption différents, portés respectivement par 77 couples hétérosexuels, 52 couples de même sexe et 4 candidats à l'adoption monoparentale.

Ces dépôts de candidature représentent une augmentation de 3% par rapport à l'année 2017. On notera, ici aussi, l'évolution du nombre de projets déposés en fonction du profil conjugal des candidats, la proportion de candidats à l'adoption homoparentale étant en hausse par rapport aux candidats à l'adoption hétéro- et monoparentale.

Évolution de projets soumis pour candidature de 2016 à 2018

	2016	2017	2018
Couples hétérosexuels	85 70,8%	81 62,8%	77 57,9%
Couples homosexuels	28 23,3%	40 31,0%	52 39,1%
Célibataires	7 5,9%	8 6,2%	4 3,0%
TOTAL	120	129	133

Considérant la possibilité de réintroduire sa candidature chaque mois pour les candidats non reçus, nous enregistrons en 2018 un total de 667 courriers pour l'ensemble des candidats qui ont fait appel à notre service.

Le volume de candidatures mensuelles oscille entre 46 et 64 courriers par mois.

Nombre de courriers mensuels de candidatures traités en 2016, 2017 et 2018

	2016	2017	2018
Courriers mensuels	448	702	667

Sur l'ensemble des candidatures déposées en 2018, on dénombre 34 candidatures reçues (5%), dont 25 de couples hétérosexuels et 9 de couples de même sexe. Les candidats concernés ont ainsi reçu en 2018 un courrier les invitant à prendre part aux entretiens de l'étude psycho-médico-sociale. Pour certains, ces entretiens ont lieu en 2019 et ne sont donc pas repris ci-dessous.

Compte tenu des délais de planification de l'année 2017 et des 2 annulations de candidatures intervenues avant le 1er entretien, on dénombre en 2018 le démarrage de 33 études psycho-médico-sociales, dont 23 pour des couples hétérosexuels et 10 pour des couples de même sexe. Parmi les projets examinés, 5 couples (dont deux couples de même sexe) se présentaient pour une seconde adoption. Deux des 33 projets examinés ont fait l'objet d'un arrêt prématuré du processus évaluatif, en concertation avec les candidats.

Trente-et-un (31) projets ont donc fait l'objet d'un examen psycho-médico-social (EPMS) complet, en ce compris la délibération de l'équipe pluridisciplinaire. Sur l'ensemble de ces projets, 14 ont été retenus et ont donné lieu à la signature d'une convention avec notre service en 2018. Dix-sept (17) candidatures ont par contre été refusées, portant

le taux de refus après examen psycho-médico-social de la candidature à 54,8% en 2018, soit dans la moyenne des taux de refus des années précédentes.

Taux de refus des candidatures examinées en 2016, 2017 et 2018

	2016	2017	2018
Avis défavorable après EPMS	45,60%	62,50%	54,80%

Tenant compte des 15 apparentements réalisés courant 2018 (voir plus bas) et de la convention suspendue en-dehors l'année 2018, le nombre de candidatures en attente d'une proposition d'enfant au 31 décembre 2018 était de 23. Nous disposons donc en fin d'année d'une réserve de 23 projets d'adoption en attente d'une proposition d'enfant, dont 16 de couples hétérosexuels et 7 de couples de même sexe.

Nombre de candidatures disponibles au 31 décembre en 2016, 2017 et 2018

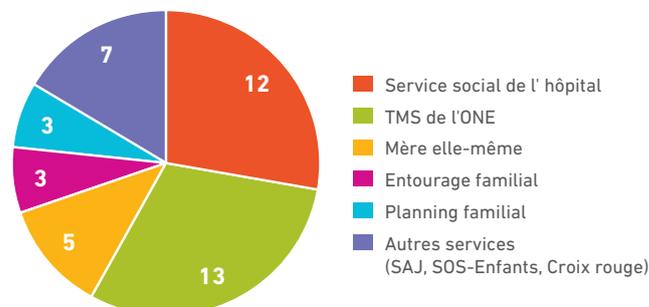
	2016	2017	2018
Couples hétérosexuels	21	18	16
Couples homosexuels	5	3	7

2. L'ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS DE NAISSANCE (46 SITUATIONS ACCOMPAGNÉES)

Durant l'année 2018, l'équipe ONE Adoption a ouvert 52 dossiers de parents de naissance. Sur l'ensemble de ces dossiers, 43 mères ou couples de parents de naissance ont fait l'objet d'un suivi par l'équipe psycho-sociale du service, occasionnant au moins un entretien. Ces interventions ont eu lieu sur l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Accessibilité au service ONE Adoption

Orientation des situations



Sur ces 43 situations, 13 ont été orientées par l'ONE (soit 30,2%) et 12 par le service social de l'hôpital (soit 27,9%).

Dans 8 situations (soit 18,6%), le service a été contacté directement par les parents de naissance (5 situations) ou par leur entourage proche (3 situations).

Dans les 10 situations restantes (soit 23,3%), ONE Adoption a été contacté par un centre de planning familial (3 situations), une équipe SOS-enfants (3 situations), un centre d'hébergement Fedasil (2 situations) ou encore une structure de l'Aide à la jeunesse (2 situations).

Résidence des parents de naissance

Les parents de naissance qui sont accompagnés par l'ONE dans le cadre d'une réflexion portant sur l'adoption résident tant à Bruxelles qu'en Wallonie.

Néanmoins, une proportion plus importante des situations rencontrées concernaient la Région de Bruxelles-capitale (16) ainsi que la province de Liège (10). Puis viennent Namur (8) et le Hainaut (5). Les provinces de Brabant wallon et de Luxembourg comptabilisent chacune 2 situations.

Sur l'ensemble de ces situations pour lesquelles une information et un accompagnement ont été dispensés, seules 12 (28,6%) ont abouti à un projet d'adoption. Deux apparentements ont par ailleurs été réalisés dans le cadre d'une mesure d'aide contrainte (Tribunal de la jeunesse).

Sur les 31 autres mères ou couples accompagné(e)s, 17 sont revenus sur leur projet de confier l'enfant à l'adoption, 3 ont fait l'objet d'une réorientation vers un autre organisme d'adoption et 4 situations ont été prises en charge par un service d'Aide à la jeunesse.

Pour les 7 situations restantes, les parents de naissance étaient toujours en réflexion au 31 décembre 2018.

Nombre de situations suivies et d'apparentements effectifs en 2016, 2017 et 2018

	2016	2017	2018
Nombre de situations suivies	66	42	43
Nombre d'apparentements	21 31,80%	17 40,50%	12 28,60%

Les chiffres ci-dessus rendent compte de l'importance du travail d'accompagnement périnatal spécifique à l'adoption, y compris lorsque l'adoption ne se concrétise pas.

La moyenne d'âge des mères/parents de naissance accompagnés était de 25 ans (bien que la moitié des effectifs étaient âgés de moins de 22 ans). Dans 5 situations, il s'agissait de parents mineurs d'âge. Dans 9 situations, les parents concernés étaient âgés de plus de 30 ans.

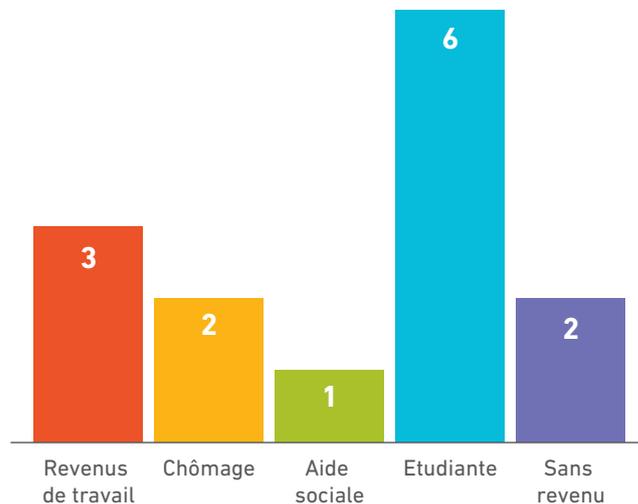
Evolution du nombre d'apparentements en adoption interne sur les 10 dernières années

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Fédération Wallonie-Bruxelles	26	43	46	33	35	32	42	31	32	37
ONE Adoption	14	26	29	20	26	19	31	22	18	15
Proportion ONE Adoption	54%	60%	63%	61%	74%	59%	74%	71%	56%	41%

Pour les situations ayant abouti à une adoption, 9 mères de naissance étaient en couple au moment de l'apparement, pour 5 mères de naissance célibataires.

Six d'entre elles disposaient de revenus (revenus du travail pour 3 d'entre elles, allocations de chômage ou d'aide sociale pour les 3 autres), les 8 autres étant étudiantes (pour 6 d'entre elles) ou sans revenus (pour les 2 autres).

Situation socioéconomique de la mère ayant confié son enfant en adoption



La majorité des mères de naissance qui ont confié leur enfant à l'adoption sont de nationalité belge (12 sur 14). Les deux autres étaient de nationalité extra-européenne.

Sur les 14 mères de naissance qui ont confié leur enfant en adoption, seules 4 ont déclaré avoir fait suivre leur grossesse – bien que de manière non régulière et, le plus souvent, tardivement.

Sur les 12 situations qui ont fait l'objet d'un projet d'adoption avec consentement notarié, 5 ont été prises en charge après 6 mois et demi de grossesse, les 7 autres ayant fait l'objet d'une première intervention d'ONE Adoption au moment de la naissance.

Pour 10 de ces mères de naissance, l'enfant confié était le 1er enfant mis au monde (primipares).

3. LES ENFANTS CONFISÉS EN 2018 : L'APPAREMENT (15 ENFANTS CONFISÉS)

En 2018, 15 enfants (dont deux jumeaux) ont été confiés à des candidats adoptants. Ce nombre représente 41% de l'ensemble des adoptions internes réalisées en 2018 en Belgique francophone.

Des 14 situations d'enfants pour lesquels un apparentement a été effectué, 2 ont été concrétisées dans le cadre d'une mesure de placement prise par un juge de la jeunesse.

Sur ces 15 enfants confiés, 14 ont été placés chez des candidats en couple hétérosexuel et 1 a été placé chez des candidats en couple de même sexe.

Nombre d'apparementements – enfants placés chez les candidats adoptants de 2016 à 2018

	2016	2017	2018
Candidats adoptants en couple hétérosexuel	19	14	14
Candidats adoptants en couple homosexuel	2	4	1

Au moment de leur placement en famille en vue de l'adoption, 12 des enfants étaient âgés de moins d'un an, 1 était âgé entre un et deux ans, et 2 étaient âgés de plus de deux ans.

Presqu'autant de garçons (8) que de filles (7) ont été confiés.

S'agissant des délais d'apparementement, on observe en 2018 pour les 15 projets qui se sont concrétisés un délai d'attente moyen de 532 jours, soit un an et demi environ, entre la signature de convention et le rendez-vous de proposition d'enfant. Le délai le plus court était de 298 jours (soit 10 mois environ), tandis que le délai d'attente le plus long était de 693 jours (soit environ 1 an et 11 mois).

En 2018, le service de l'adoption a assuré l'accompagnement post-adoptif obligatoire pour 24 familles, et ce à l'occasion de 29 visites réalisées à domicile.

Par ailleurs, 16 programmes d'accompagnement obligatoire ont été clôturés par la présence du service aux audiences des adoptions concernées.

4. LES DÉLAIS DANS LA PROCÉDURE

La procédure d'adoption comporte des délais qui sont souvent perçus comme très longs.

Dans le cadre de la procédure encadrée par ONE Adoption, différents délais peuvent être relevés.

En 2018, le délai moyen entre le 1^{er} dépôt de candidature et la recevabilité de la candidature pour examen psycho-médico-social du projet était d'environ 10 mois, ce qui représente une augmentation substantielle du délai par rapport à l'année 2017 (6 mois en moyenne). Toutefois, considérant que certains candidats ont été contraints de procéder au renouvellement de leur(s) certificat(s) de préparation antérieur(s), celui-ci (ceux-ci) étant arrivé(s) à échéance, le délai entre le premier courrier du 1^{er} certificat de préparation et la recevabilité est porté, en moyenne, à 21 mois.

Le délai moyen d'examen psycho-médico-social des projets reçus en 2018 était de 4 ½ mois.

Le délai moyen entre la signature de convention (pour les projets acceptés après examen psycho-médico-social) et la proposition d'enfant était d'environ 18 mois.

Par ailleurs, s'agissant des délais relatifs à la procédure judiciaire, en 2018, les jugements d'adoption ont été prononcés en moyenne 11,5 mois environ après le dépôt de la requête en adoption.

5. LA RECHERCHE DES ORIGINES

Les familles suivies dans une démarche de recherche des origines étaient au nombre de 15 et 18 entretiens en lien avec les origines ont été menés et encadrés. Ces chiffres sont proches de ceux relevés les années précédentes (à l'exception de l'année 2017, où les demandes avaient été plus nombreuses).

6. LE TRAVAIL D'EXPERTISE JUDICIAIRE – LES ENQUÊTES SOCIALES

Les psychologues du service ONE Adoption ont été, conformément aux missions réglementaires des organismes agréés, mandatés pour assurer la rédaction des rapports d'entretiens psychologiques dans le cadre d'enquêtes sociales ordonnées par les Cours et Tribunaux de la famille.

Ces enquêtes sociales sont ordonnées pour tout projet d'adoption extrafamiliale (lorsque les requérants souhaitent adopter un enfant qu'ils ne connaissent pas, par l'intermédiaire d'un organisme agréé) et pour la majorité des projets d'adoption intrafamiliale (lorsque les requérants souhaitent adopter un enfant qui leur est familial).

Ainsi, en 2018, les psychologues de notre organisme ont été mandatés pour la réalisation de 12 enquêtes sociales dans le cadre de projets d'adoption extrafamiliale, et de 21 enquêtes sociales dans le cadre de projets d'adoption intrafamiliale.

Au total, 85 entretiens psychologiques et 33 rapports d'expertise qui ont été rédigés et adressés à l'Autorité centrale communautaire, chargée de la réalisation de ces enquêtes sociales.



L'ACTION ENFANCE MALTRAITÉE

LES EQUIPES SOS ENFANTS

Les 14 équipes SOS Enfants interviennent dans la prévention et la prise en charge de situations de maltraitance infantile avérées ou suspectées. Pour chaque signalement d'enfant, des données concernant la situation sont récoltées par les équipes et encodées dans un outil « Recueil de données statistiques sur la maltraitance infantile en Fédération Wallonie-Bruxelles (IMISOS) », depuis 2016.

Ces données ne représentent cependant pas la globalité de la réalité de la maltraitance infantile en Fédération Wallonie-Bruxelles mais bien des situations de maltraitance dont les équipes SOS Enfants ont eu connaissance. Même si ces équipes sont reconnues pour assurer une telle prise en charge, il est nécessaire de considérer les situations encadrées par d'autres professionnels ne référant pas à SOS Enfants, voire celles qui demeurent dans la sphère privée.

LES SITUATIONS QUI ARRIVENT AUX ÉQUIPES SOS ENFANTS

En 2018, les 14 équipes SOS Enfants ont reçu 6306 signalements concernant un enfant déjà né et 157 signalements concernant un enfant « à naître ». Ce nombre conséquent témoigne certainement d'une meilleure visibilité des équipes SOS Enfants. Les services de première ligne, confrontés à des situations de plus en plus complexes, réfèrent de plus en plus ces situations, avec une plus grande proportion de re-signalements (concernant un même enfant) auprès des équipes.

Bien qu'une augmentation de 8% ait été observée entre 2016 et 2017 (que l'on explique en partie par le développement et la familiarisation avec l'outil IMISOS, le nombre de signalements semble se stabiliser en 2018 par rapport à 2017).

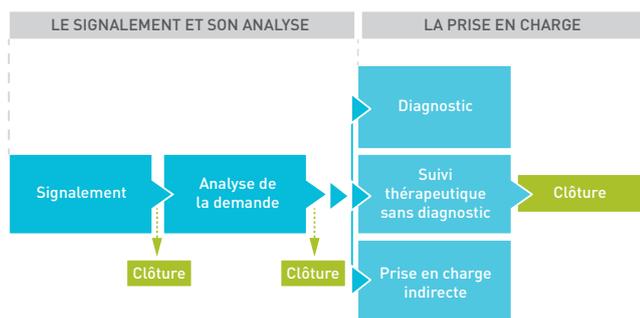
Les situations concernant les enfants « à naître »¹ constituent une catégorie particulière traitée différemment dans la présentation de ces statistiques.

L'encodage des signalements se réalise sur base des déclarations des signaleurs. En 2018, parmi les 6306 signalements, 91% concernent des enfants victimes, 2% concernent des auteurs et 2% concernent des enfants repris dans les deux catégories. Dans 5% des signalements cette distinction n'a pu être précisée.

De nombreuses équipes font le constat que des enfants signalés comme auteurs à l'équipe sont en réalité également victimes de maltraitance.

1. DU SIGNALEMENT À LA PRISE EN CHARGE

Un schéma explicatif est proposé afin de mieux cerner le cheminement des demandes qui parviennent aux équipes SOS Enfants, de leur signalement à leur éventuelle prise en charge.



Le signalement est l'acte de communication au cours duquel une personne (professionnel ou non-professionnel) formule une demande, signale une inquiétude, un acte de maltraitance ou une suspicion de maltraitance auprès d'une équipe SOS Enfants.

L'analyse de la demande par l'équipe permet d'identifier le mode d'intervention le plus adéquat. Cette phase débouche soit sur la clôture de la situation (avec ou sans réorientation), soit sur une prise en charge par l'équipe.

¹ Il s'agit de situations « prénatales » qui arrivent aux équipes SOS Enfants (principalement dans le cadre d'un contexte inquiétant ou d'une exposition aux conflits/violences conjugales). Les données concernant les 7 Services d'Accompagnement Périnatal (SAP) récemment subventionnés par l'ONE seront disponibles dans le rapport d'activité 2020.

La prise en charge peut être de trois types.

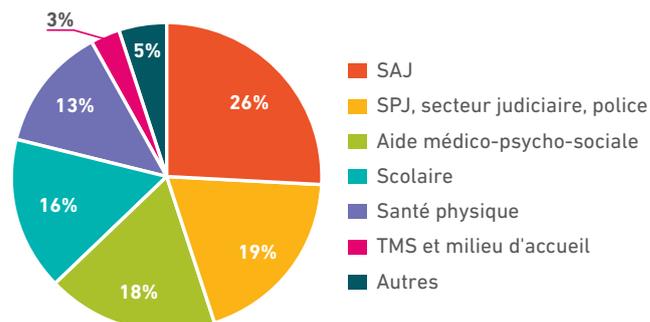
- Le travail de diagnostic (qui peut se prolonger par un suivi thérapeutique) consiste en une évaluation clinique pluridisciplinaire de la situation vécue par l'enfant. Au terme de ce bilan, l'équipe SOS Enfants est généralement en mesure d'identifier si l'enfant a subi, ou non, de la maltraitance et de quel type.
- Une équipe peut également entamer directement un suivi thérapeutique si un diagnostic a déjà été posé, par l'équipe elle-même dans le passé, ou par un autre professionnel.
- Enfin, l'équipe peut s'engager dans une « prise en charge indirecte », lors de supervisions de professionnels, par exemple.

2. ORIGINE DES SIGNALEMENTS

Le système IMISOS utilisé par les équipes SOS Enfants pour encoder les données récoltées ne prend en compte que le premier signaleur, c'est-à-dire la première personne qui porte une situation à la connaissance d'une équipe. Les équipes sont à la fois identifiées par le réseau et par les particuliers ; 53 % des signalements émanent de professionnels, pour 46 % de non professionnels (pour 1% des signalements, il n'a pas été possible d'identifier le signaleur).

Cette répartition reste relativement stable depuis 2016. Cette moyenne cache cependant toujours des nuances entre certaines équipes davantage identifiées par un réseau de professionnels et d'autres, plutôt reconnues par les particuliers.

Les signaleurs professionnels (n = 3369)



Le Service de l'Aide à la Jeunesse (SAJ) et le secteur « Service de Protection de la Jeunesse (SPJ), secteur judiciaire, police », représentent presque la moitié des signaleurs professionnels. Le SAJ occupe une place importante dans le signalement et l'envoi de situations. Ce service public propose également une aide aux jeunes en difficulté ou en danger, mais intervient en deuxième ligne, après constat par les services de première ligne tels que les équipes SOS Enfants (mais aussi CPAS, PMS, PSE, ONE...), lorsque l'intervention de ces services s'avère insuffisante.

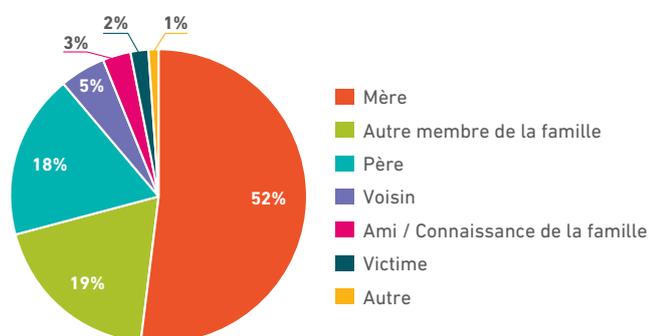
Le secteur de l'aide médico-psycho-sociale (aide sociale, santé mentale, services agréés par l'Aide à la Jeunesse, équipes SOS Enfants ou autre) représente 18% des signalements par les professionnels.

Le secteur scolaire (école, PMS, PSE...) reste un signaleur important auprès des équipes SOS Enfants, suivi du secteur de la santé physique (hôpitaux, médecins généralistes...).

Le secteur de la petite enfance (travailleurs médico-sociaux (TMS)/consultation ONE, milieux d'accueil) représente 3% des signalements émanant de professionnels. On observe qu'avec la mise en place de la fonction de Référent Maltraitance (dont le travail est décrit ci-après), les signalements provenant des TMS ont tendance à diminuer, le référent conseillant ou orientant directement une partie des situations vers le service le plus approprié. Un projet pour une meilleure collaboration entre ce secteur et les équipes SOS Enfants a néanmoins été lancé en 2018.

En ce qui concerne les 157 signalements pour un enfant « à naître », 96% avaient été effectués par un professionnel (72% du secteur de la petite enfance, 12% du secteur de la santé physique, et 10% du secteur de l'aide médico-psycho-sociale). À ce niveau, on constate donc une collaboration beaucoup plus étroite entre les TMS des consultations prénatales et les équipes SOS Enfants, et en particulier celles qui développent un projet particulier autour des enfants « à naître ».

Les signaleurs non professionnels (n = 2889)

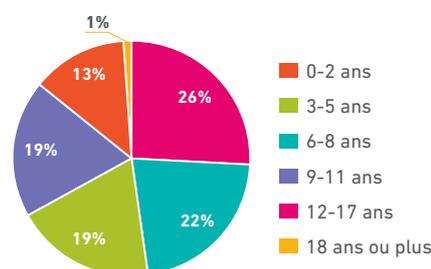


En 2018, la famille, et en particulier la mère, représente toujours la part la plus importante des signaleurs non-professionnels.

3. CARACTÉRISTIQUES DES ENFANTS SIGNALÉS

Les 6306 signalements concernent 6045 enfants (un enfant peut être concerné par plusieurs signalements), presque autant de garçons que de filles (48% vs 52%).

Âge des enfants signalés (n = 5122)²



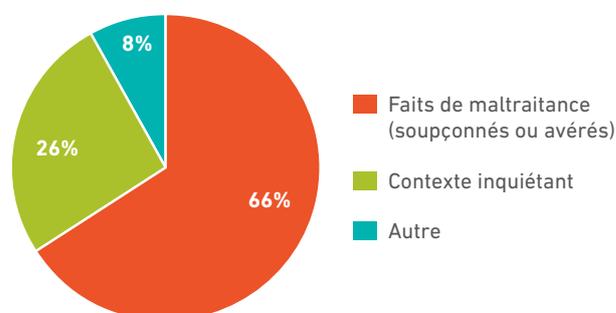
Environ un tiers des enfants pour lesquels un signalement a été effectué étaient âgés de 0 à 6 ans, 41% étaient âgés de 6 à 11 ans et 26% étaient âgés de 12 à 17 ans.

4. LES MOTIFS DE SIGNALEMENT

Deux tiers des signalements (4129 signalements) reçus par les équipes SOS Enfants portent directement sur une situation de maltraitance, suspectée ou avérée. 1643 signalements (26%) concernent un contexte inquiétant, c'est-à-dire une situation où aucune maltraitance n'a été constatée mais le contexte dans lequel les enfants vivent est préoccupant et peut avoir, dans certains cas, des conséquences à long terme sur leur développement : des parents qui, confrontés à leurs propres difficultés (précarité économique, immaturité parentale, toxicomanie, etc.), ne sont pas en mesure de subvenir adéquatement aux besoins de leur enfant, etc. Enfin, 534 signalements (8%) concernent une demande d'avis ne portant pas sur une question de maltraitance, comme une demande de suivi thérapeutique, par exemple.

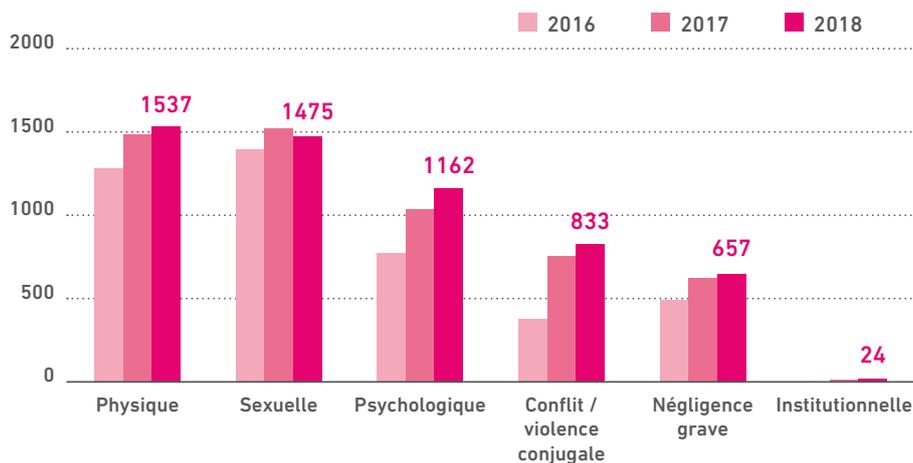
Motifs de signalement (n = 6306)

Sur les 4129 situations rapportées portant sur de la maltraitance, 5688 maltraitances suspectées ou avérées ont été signalées, un signalement pouvant potentiellement porter sur un enfant victime de plusieurs maltraitances.



² La donnée sur l'âge était manquante pour 923 enfants, soit 15% des enfants signalés.

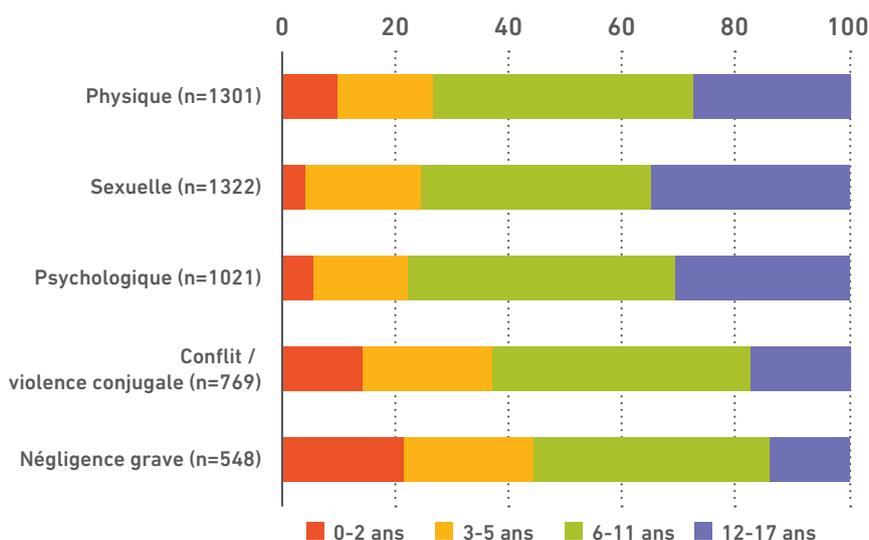
Types de maltraitance signalés



Parmi les types de maltraitance signalés, comme l'année passée, ce sont les maltraitances sexuelle et physique qui prédominent. Viennent ensuite la maltraitance psychologique, les enfants exposés aux conflits conjugaux ou aux violences conjugales et à de la négligence grave. Les signalements ayant pour motif l'exposition aux conflits conjugaux ou aux violences conjugales ont doublé depuis 2016. L'hypothèse peut être émise que cette augmentation est due à une plus grande sensibilisation des professionnels à cette problématique.

Concernant les caractéristiques des enfants selon le motif de signalement³, les enfants d'âge préscolaire représentent une part plus importante des signalements lorsqu'il s'agit de négligence que lorsqu'il s'agit de maltraitance sexuelle ou psychologique, alors que la part des adolescents semble au contraire plus importante parmi les signalements évoquant de la maltraitance sexuelle ou psychologique, par rapport aux signalements pour négligence.

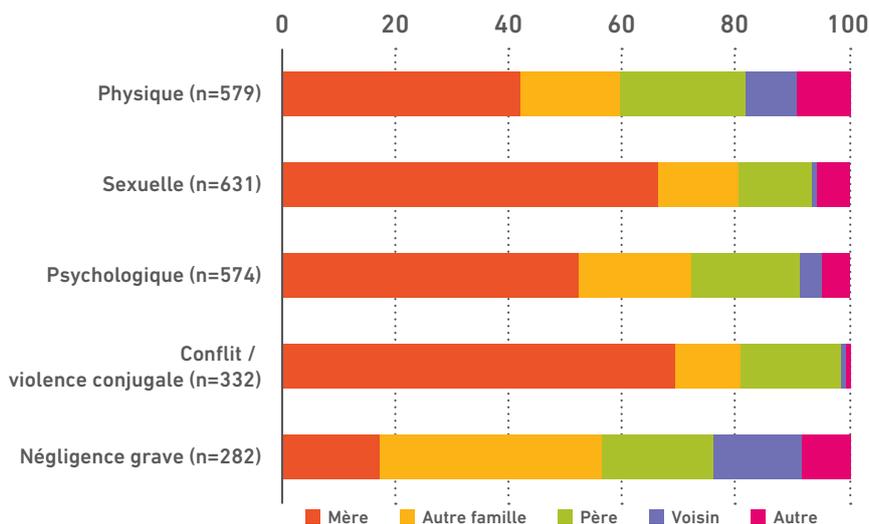
Part des signalements en fonction de l'âge de l'enfant selon la donnée disponible (%)



Rappelons que sont répertoriées ici les maltraitances sur base de la manière dont elles sont énoncées par les signaleurs. Parmi les 2889 signalements de non-professionnels, la distinction par type de motif apporte également des nuances intéressantes. Par exemple, le conflit/la violence conjugale a été 4 fois plus évoquée par la mère que par le père, alors que la négligence grave est autant évoquée par la mère que par le père. Dans le cas du signalement pour négligence grave, c'est en fait surtout un autre membre de la famille ou un voisin qui est à l'origine du signalement.

³ Le motif « maltraitance institutionnelle » n'est pas repris dans les sous-analyses car il y avait très peu de signalements concernés (24 signalements). Les nombres de signalements par motif ne sont pas identiques à ceux présentés dans le graphique précédent car il y avait des données manquantes pour l'âge de l'enfant.

Part des signalements non-professionnels selon la donnée disponible (%)



5. L'ANALYSE DE LA DEMANDE

Les équipes ont réalisé 4745 analyses de la demande en cette année 2018. Lors de l'analyse du signalement, l'équipe SOS Enfants explore notamment le réseau de professionnels entourant l'enfant. Le schéma ci-dessous reprend la répartition de ce réseau. Plusieurs intervenants peuvent avoir été sollicités pour une même situation.

Réseau de professionnels entourant l'enfant (%) (n = 4745)



Le graphique montre à nouveau la place prédominante du secteur « SPJ, secteur judiciaire, police » dans les situations signalées aux équipes. Quant au SAJ, il fait partie du réseau actif dans 28% des cas.

Le deuxième secteur professionnel actif dans les situations analysées par les équipes est le secteur scolaire.

Dans 11% des cas, aucun réseau n'est actif autour d'un enfant et de sa famille. Ces situations constituent une priorité pour les équipes SOS Enfants.

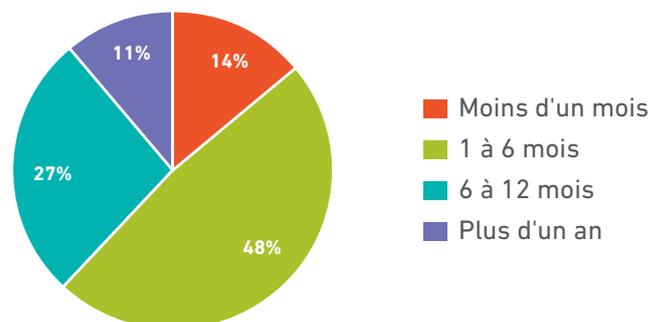
6. LA PRISE EN CHARGE

En 2018, 1752 prises en charge (tous types confondus : diagnostic, suivi thérapeutique avec ou sans diagnostic ou prise en charge indirecte) ont été clôturées. Ce chiffre

ne comptabilise pas les situations toujours ouvertes au sein des équipes SOS Enfants à la fin de l'année 2018. Ces situations peuvent être relativement fréquentes, notamment pour les suivis thérapeutiques qui se réalisent potentiellement sur plusieurs années.

Durée de la prise en charge (n = 1590)⁴

La durée médiane d'une prise en charge, tous types confondus, est de 5 mois (légère diminution depuis 2016 où elle était de 6 mois). Les trois quart des prises en charge durent plus d'un mois et moins d'un an, mais 11% des prises en charge s'étendent sur plus d'un an (maximum 6 ans). Les prises en charge de plus d'un an ont fortement diminué depuis 2016 où elles représentaient alors 30% des prises en charge.



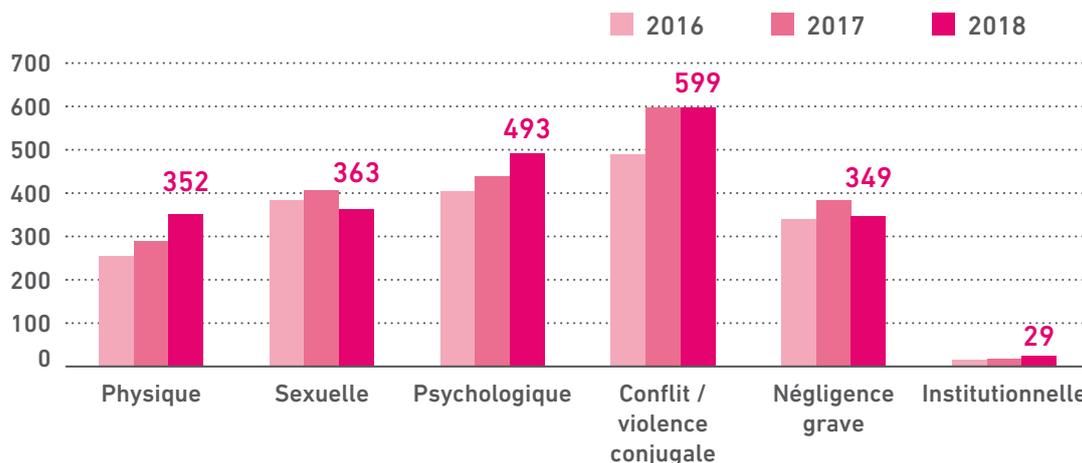
Caractéristiques des enfants pris en charge⁵

L'âge des enfants pris en charge présente la même distribution, à quelques pourcents près, que l'âge des enfants signalés. Les filles sont légèrement plus représentées que les garçons (54 vs 46%).

⁴ La durée de la prise en charge, calculée sur base de la date de clôture du dossier de l'enfant, est manquante pour 162 dossiers (9% des prises en charge).

⁵ L'âge de l'enfant était disponible pour 1691 enfants, le sexe de l'enfant était disponible pour 1740 enfants.

Maltraitements diagnostiqués



Plusieurs types de maltraitance pouvant être diagnostiqués pour une même situation, 2185 cas de maltraitements ont été diagnostiqués sur les 1752 prises en charge (2016 : 1893 cas, 2017 : 2141 cas). La catégorie « violences conjugales et conflits conjugaux exacerbés » constitue la maltraitance la plus diagnostiquée (plus d'un tiers des prises en charge). La maltraitance psychologique est diagnostiquée dans un quart des prises en charge. La maltraitance sexuelle, la maltraitance physique et la négligence grave sont chacune diagnostiquées dans environ un cas sur 6. Enfin, la maltraitance institutionnelle n'a été diagnostiquée que dans 1% des prises en charge (ce dernier type de maltraitance est rarement signalé auprès des équipes SOS Enfants).

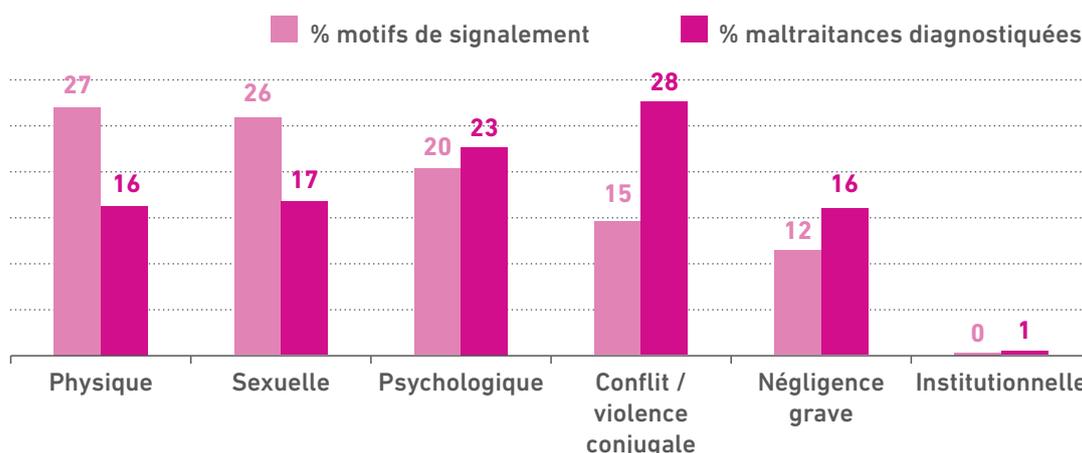
Par ailleurs, dans 376 prises en charge (21%), la maltraitance n'a pas pu être diagnostiquée mais le contexte

est inquiétant. Dans ces cas, la prise en charge se situe plutôt dans la prévention et la prise en charge des facteurs de risque de maltraitance. Enfin, 101 prises en charge (5%) aboutissent à un constat de non maltraitance ou concernent une maltraitance antérieure qui n'entraîne plus de risque actuel pour l'enfant.

Dans environ la moitié des prises en charge pour faits de maltraitance, plusieurs types de maltraitements étaient rapportés (souvent deux types, parfois trois, et rarement quatre ou cinq).

La durée de la prise en charge était corrélée aux maltraitements multiples pour le même enfant. La durée médiane de la prise en charge est de 4 mois pour les situations ne présentant qu'un seul type de maltraitance ; elle s'allonge à 7 mois lorsqu'il y avait au moins trois types de maltraitance rapportés.

Comparaison des maltraitements signalés (n = 5688) et diagnostiqués (n = 2185) en pourcentage



Le graphique ci-dessus reprend la comparaison entre les maltraitements signalés et diagnostiqués⁶.

Les maltraitements physiques et sexuelles représentent plus de 50% des motifs de signalements réalisés auprès des équipes SOS Enfants. Elles représentent finalement un tiers des maltraitements diagnostiqués.

Les maltraitements psychologiques et les négligences graves sont légèrement plus diagnostiqués que signalés.

Finalement, l'exposition aux violences conjugales ou aux conflits conjugaux exacerbés reste nettement plus diagnostiquée que signalée, bien que nous avons pu voir que ce dernier type de maltraitance est de plus en plus évoqué comme motif de signalement depuis 2016.

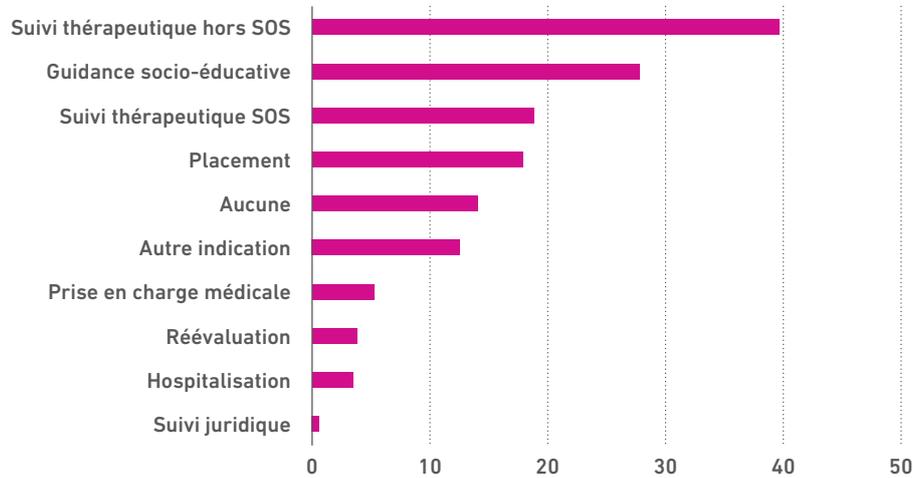
⁶ C'est la proportion, le rapport, qui importe ici puisqu'en termes de nombre absolu, il y a forcément beaucoup plus de signalements que d'interventions.

7. INDICATION AU TERME DU DIAGNOSTIC (DANS LE CADRE D'UN TRAVAIL DE DIAGNOSTIC MULTIDISCIPLINAIRE) (N = 1146)

Une fois le diagnostic clôturé, l'équipe SOS décide de manière pluridisciplinaire, quelle orientation donner à la si-

tuation afin d'assurer notamment la protection nécessaire à l'enfant ainsi qu'une éventuelle aide thérapeutique. Cette information est disponible pour 1146 prises en charge clôturées en 2018. Le graphique ci-dessous donne une idée des mesures préconisées suite au diagnostic. Notons que plusieurs indications sont possibles pour une même prise en charge.

Indication au terme du diagnostic (%)



Le suivi thérapeutique en dehors de l'équipe SOS Enfants constitue clairement la mesure la plus préconisée par les équipes au terme du diagnostic. Les équipes le proposent deux fois plus en dehors qu'au sein de leur équipe. Plusieurs explications peuvent être formulées à ce propos : l'équipe était dans une démarche évaluative et ne peut établir un lien de confiance nécessaire au travail thérapeutique avec la famille, l'équipe n'a pas les moyens nécessaires pour entamer un suivi thérapeutique parce que surchargée par des demandes de diagnostic... Nous notons toutefois que les équipes sont souvent amenées à réaliser ce travail elles-mêmes lorsque les services indiqués manquent de disponibilité.

Les autres mesures régulièrement proposées par les équipes sont les guidances socio-éducatives ou encore le placement de l'enfant. Notons que la réalisation de ces mesures implique souvent la présence du SAJ ou du SPJ

dans la situation.

8. LES RÉFÉRENTS MALTRAITANCE (RM)

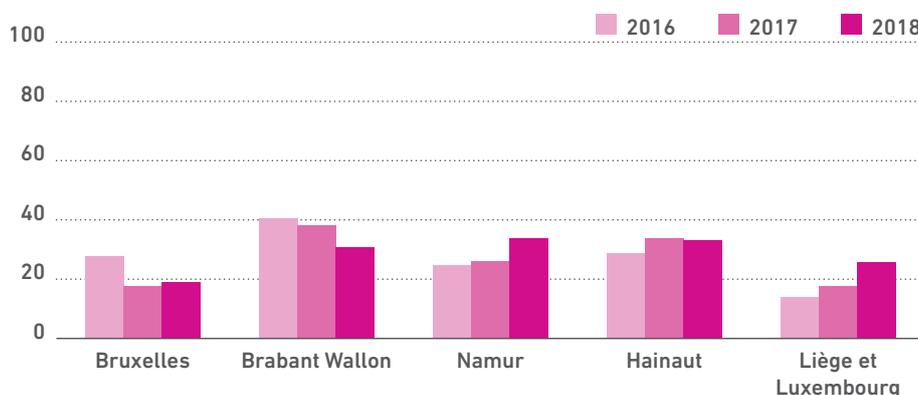
Mensuellement, chaque référent comptabilise le nombre de TMS avec lequel il a eu un contact relatif à une nouvelle situation ou une situation en cours et, s'il y a eu une orientation, vers quel service. Dans les subrégions, le temps de travail des 8 référents maltraitance est réparti selon le nombre de TMS.

Proportion de TMS qui ont contacté un RM

Un équivalent temps plein (ETP) RM est susceptible d'être contacté par en moyenne 100 TMS.

Au 31 décembre 2018, il y avait au total 7.4 ETP RM. Durant l'année 2018, 80% des TMS ont contacté un RM au moins une fois par an.

TMS (%) en contact avec un RM : moyenne par mois

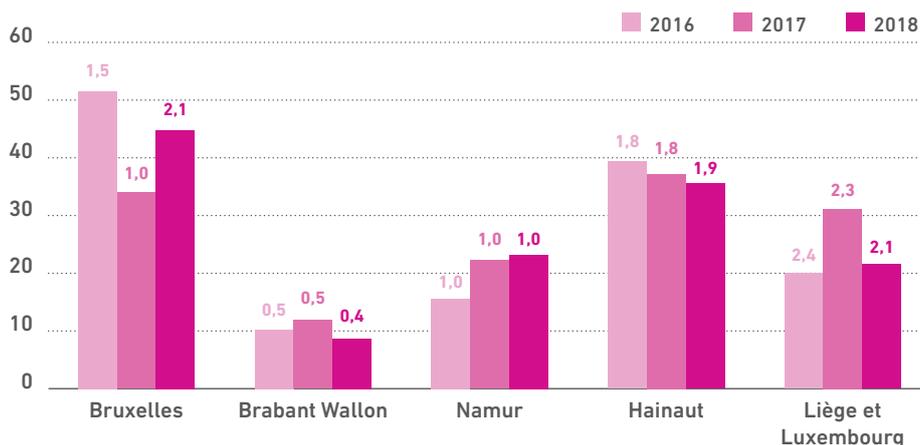


Les différences entre subrégions peuvent être expliquées par le temps de prestation (nombre d'ETP) des RM, l'ancrage du RM (degré de confiance, de connaissance et de reconnaissance) dans les équipes de TMS mais aussi aux situations auxquelles ceux-ci sont confrontés (précarité, types de maltraitances, degré d'inquiétude...). A Namur, à Liège et au Luxembourg, les TMS semblent solliciter de plus en plus les RM depuis 2016.

Nouvelles situations

En 2018, 1607 nouvelles situations ont été rapportées aux RM des différentes subrégions. Cela correspond à en moyenne 134 nouvelles situations par mois en FWB (ou

4 à 5 situations par jour). Le graphique ci-dessous présente la répartition des nouvelles situations rapportées en moyenne par mois dans chaque subrégion.



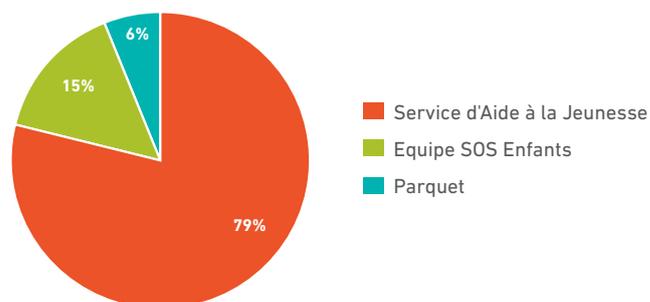
En 2018, selon les subrégions, le nombre varie de 9 à 45 nouvelles situations rapportées par mois. Depuis 2016, le total de nouvelles situations reste relativement stable, même si la répartition selon les subrégions varie (notamment à Bruxelles, à Namur et à Liège/Luxembourg), en partie en fonction des ressources humaines disponibles.

Aperçu du travail d'un RM par mois

Ajusté pour son temps de travail, un ETP RM est en moyenne en contact avec 12 à 50 TMS, selon les subrégions, pour gérer 24 à 53 situations différentes. Par mois, il participe en moyenne à 3 à 11 réunions avec les TMS.

Situations réorientées

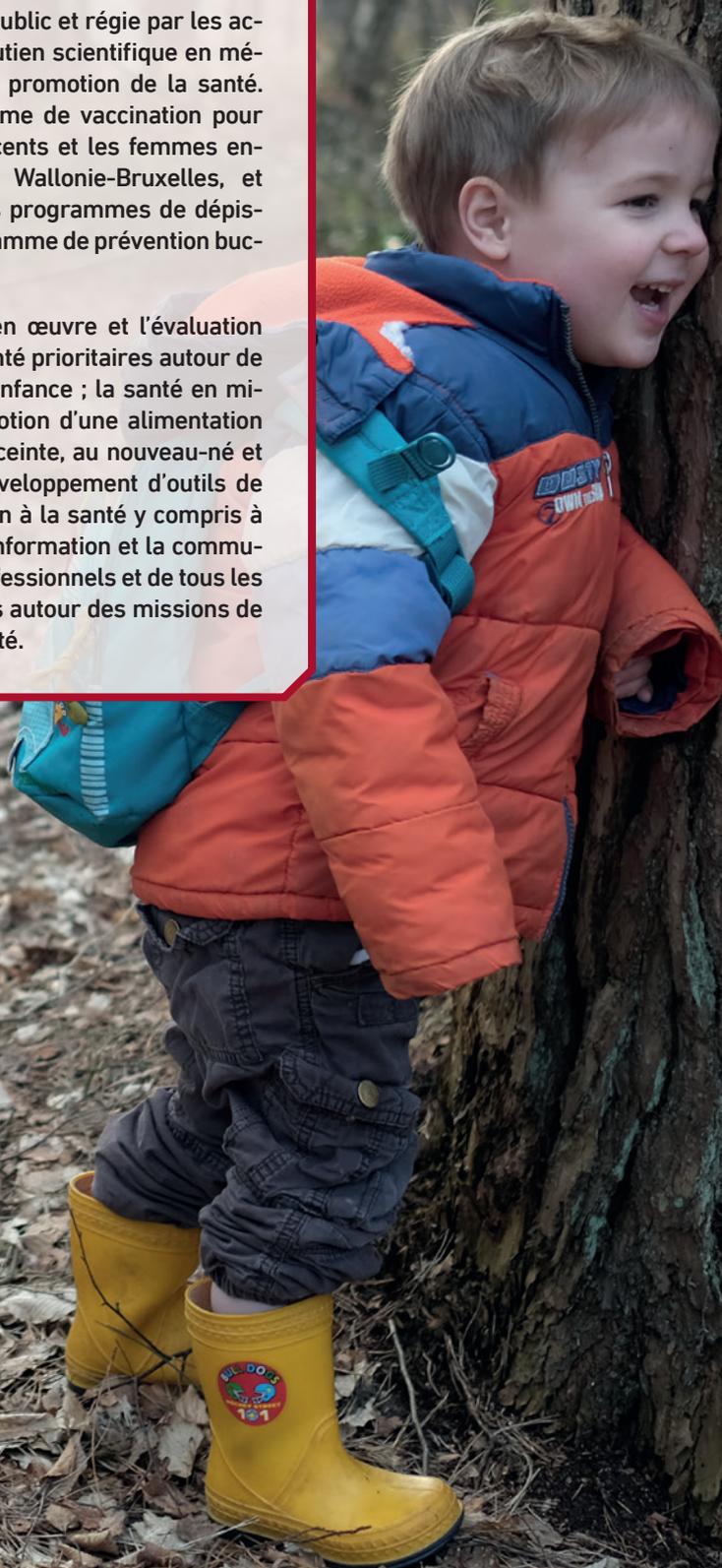
Les RM précisent également les réorientations vers le Service d'Aide à la Jeunesse (SAJ), les équipes SOS Enfants ou le parquet. En 2018, 232 situations ont été réorientées par un RM : 184 vers le SAJ, 35 vers une équipe SOS Enfants, et 13 vers le parquet.



DIRECTION SANTÉ

La santé à l'ONE est une mission transversale orientée vers le grand public et régie par les actions en lien avec le soutien scientifique en médecine préventive et la promotion de la santé. L'ONE gère le programme de vaccination pour les enfants, les adolescents et les femmes enceintes en Fédération Wallonie-Bruxelles, et subventionne différents programmes de dépistages ainsi que le programme de prévention bucco-dentaire.

La définition, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes de santé prioritaires autour de la naissance et dans l'enfance ; la santé en milieu d'accueil ; la promotion d'une alimentation adaptée à la femme enceinte, au nouveau-né et au jeune enfant ; le développement d'outils de promotion et d'éducation à la santé y compris à l'école ; la formation, l'information et la communication auprès des professionnels et de tous les publics, ... sont articulés autour des missions de l'ONE en matière de santé.



1. LES DÉPISTAGES NÉONATALS

L'ONE subventionne actuellement deux programmes :

- le dépistage de la surdité
La surdité (unilatérale ou bilatérale) touche en moyenne 3 ou 4 nouveau-nés sur 1000.
Le dépistage est pratiqué dans 42 des 44 maternités de la Fédération Wallonie-Bruxelles.
52.000 enfants bénéficient du programme chaque année.
- le dépistage des anomalies congénitales
Il permet de dépister 13 maladies rares pour lesquelles une prise en charge très précoce permet d'éviter des séquelles graves voire la mort. La plus fréquente de ces maladies est l'hypothyroïdie congénitale qui, dans les pays occidentaux, touche 1 nouveau-né/3000.
Tous les enfants nés dans les maternités de Wallonie et de Bruxelles (sauf l'UZ VUB) sont couverts par le programme de l'ONE.

La réflexion menée depuis 2016 pour élargir le dépistage des anomalies congénitales à la mucoviscidose, a abouti en 2018 à un projet de protocole de dépistage qui sera intégré au programme de dépistage systématique des anomalies congénitales dès 2019.

Pour plus amples informations,
www.depistageneonatal.be.

2. DÉPISTAGES DES TROUBLES VISUELS

Près de 10 % des enfants sont atteints d'un trouble de la vue.

L'amblyopie ou altération de l'acuité visuelle d'un œil ou des deux yeux pendant l'enfance peut être efficacement traitée si on la dépiste avant l'âge de 4 ans, alors que sans traitement, elle persiste à vie.

Le programme prévoit, pour les enfants de 20 à 36 mois, un examen visuel complet et gratuit. Ce dépistage est organisé dans les milieux d'accueil de type collectif et dans les Consultations pour enfants de l'ONE.

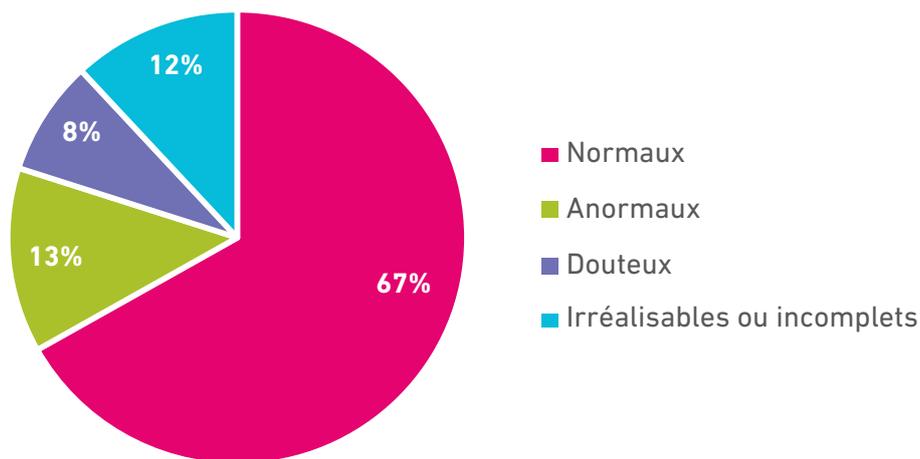
30.207 enfants ont été dépistés pour les anomalies visuelles durant l'année 2018 en Fédération Wallonie-Bruxelles. Une hausse minime par rapport à 2017, de 0.2% est à retenir.

39% (11.791) de ces enfants ont été suivis dans un milieu d'accueil et 61% (18.416) en Consultation pour enfants de l'ONE.

Les séances de dépistage en milieu d'accueil ne sont organisées que dans des structures suffisamment grandes pour permettre l'examen d'au moins 8 enfants au cours d'une séance. Les enfants séjournant dans des petites structures d'accueil peuvent être examinés dans les Consultations pour enfants. De ce fait, les enfants qui sont chez des accueillants ou dans des petites structures d'accueil et pour lesquels l'examen est réalisé dans la consultation où ils sont parfois amenés par le personnel d'accueil sont repris dans les chiffres de consultation pour enfants de l'ONE.

L'ensemble de ces enfants ont bénéficié de 34.962 examens répartis comme suit.

Bilan des dépistages des troubles visuels en Fédération Wallonie-Bruxelles en 2018



Pour 2 enfants sur 3 examinés, l'examen s'est révélé normal. Dans 13% des examens, le test s'est révélé anormal et douteux dans 8% des situations. Du fait que l'examen nécessite la coopération de l'enfant, un certain nombre de dépistages se sont révélés irréalisables (12%). Certaines de ces dernières situations ont nécessité un nouveau rendez-vous ou un 2e examen.

Ceci explique que le nombre d'examen est plus important que le nombre d'enfants vus.

Répartition du nombre d'enfants examinés par subrégion en 2018

Lorsque l'on rapporte les enfants vus sur les naissances de l'année N-2, on définit une couverture moyenne du

dépistage des troubles visuels de 58% en Fédération Wallonie-Bruxelles en 2018.

Nombre d'enfants examinés par subrégion de couverture des naissances pour l'année 2018

	Bruxelles	BW	Hainaut	Liège	Luxembourg	Namur
Naissances en 2016	16579	3633	13809	10381	2905	5025
Enfants examinés en 2018	8343	2157	6725	7733	2220	3029
Estimation de couverture	50%	59%	49%	74%	76%	60%

Suivi des enfants envoyés chez un ophtalmologue

Lorsque le dépistage s'avère positif, l'orthoptiste dirige la famille et l'enfant vers un spécialiste. Celui-ci confirme l'anomalie dans 75 à 80 % des cas dépistés.

Depuis 2004, le nombre d'enfants dépistés et adressés aux ophtalmologues pour l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles dont nous avons connaissance est de 12.520.

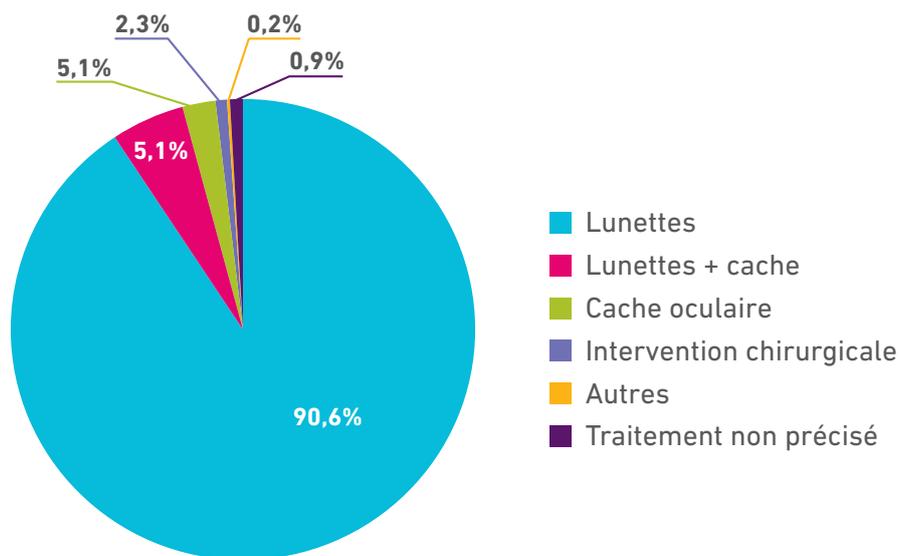
Ces données sont communiquées soit directement par l'ophtalmologue, soit indirectement par le milieu d'accueil,

par le travailleur médico-social de l'ONE ou encore par les parents.

En 2018, pour 1334 réponses reçues, 1144 soit 86 % des anomalies sont confirmées par un ophtalmologue. 190 soit 14 % ne sont pas confirmées. 375 sont à revoir soit 28 %.

Parmi les 1144 anomalies confirmées, 876 soit 77 % enfants se voient prescrire un traitement. Le traitement le plus prescrit est le port des lunettes.

Prescription par l'ophtalmologue après confirmation d'anomalies



Plus de 90% des enfants pour lesquels l'anomalie est confirmée, le port de lunettes est prescrit. Pour des situations les plus complexes, une chirurgie est prescrite par le spécialiste.

3. LES ENFANTS À RISQUE DE SURPOIDS : INDICATEUR DE SURPOIDS, LE BMI À 30 MOIS

L'augmentation de l'obésité infantile dans le monde est due à une consommation accrue d'aliments énergétiques riches en graisses et en sucres, et une tendance à la diminution de l'activité physique.

Selon l'OMS, les enfants de moins de 5 ans sont considérés comme étant « en surcharge pondérale » si leur BMI se situe au-delà du percentile 97 (P97)¹ et « à risque

de surcharge pondérale » si leur BMI se situe entre le P85 et le P97. Au niveau de la BDMS de l'ONE, l'indice de masse corporel (IMC ou BMI) calculé lors du « Bilan de santé à 30 mois » montre que 7% des enfants de 30 mois sont en surcharge pondérale et que 16% sont à risque de surcharge pondérale. Ces moyennes sont stables au cours de ces 10 dernières années.

Evolution de la corpulence des enfants à 30 mois

BMI	Année du bilan de santé à 30 mois										TOTAL	
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017		
≤ P85	n	2949	2789	3146	3152	3225	3536	3801	4144	4012	4098	39574
	%	76,90%	77,00%	76,80%	78,40%	78,20%	75,90%	76,60%	78,00%	77,30%	76,00%	77,20%
P85 < BMI ≤ P97	n	616	590	663	611	618	773	823	845	841	912	8206
	%	16,10%	16,30%	16,20%	15,20%	15,00%	16,60%	16,60%	15,90%	16,20%	16,90%	16,00%
> P97	n	268	243	288	256	279	350	341	326	340	383	3475
	%	7,00%	6,70%	7,00%	6,40%	6,80%	7,50%	6,90%	6,10%	6,50%	7,10%	6,80%
Total	n	3833	3622	4097	4019	4122	4659	4965	5315	5193	5393	51255
	%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source : BDMS-ONE, « Bilan de santé à 30 mois », 2008-2017

Cependant, il ne faut pas perdre de vue que les résultats provenant des « Bilans de santé à 30 mois » de la BDMS de l'ONE concernent seulement une partie de la population

qui fréquente les structures de l'ONE à l'âge requis et non toute la population de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

4. VACCINATION EN FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

La vaccination permet une protection contre les maladies et ses complications, qui peuvent être très sérieuses voire mortelles. Se faire vacciner c'est donc se protéger soi,

mais aussi les autres qui, en raison de leur âge ou de leur état de santé ne peuvent l'être.

CALENDRIER DE VACCINATION 2019-2020

	Nourrissons					Enfants et adolescents				Adultes		
	8 sem. (2 mois)	12 sem. (3 mois)	16 sem. (4 mois)	12 mois	15 ¹ mois	5-6 ans	11-12 ans	13-14 ans	15-16 ans	Femmes enceintes	Tous les 10 ans	65 ans
Poliomyélite	✓	✓	✓	✓	✓	✓				✓	✓	✓
Diphthérie	✓	✓	✓	✓	✓	✓				✓	✓	✓
Tétanos	✓	✓	✓	✓	✓	✓				✓	✓	✓
Coqueluche	✓	✓	✓	✓	✓	✓				✓	✓	✓
Haemophilus influenza de type b	✓	✓	✓	✓	✓	✓				✓	✓	✓
Hépatite B	✓	✓	✓	✓	✓	✓				✓	✓	✓
Rougeole				✓	✓	✓						
Rubéole				✓	✓	✓						
Oreillons				✓	✓	✓						
Méningocoque C					✓							
Pneumocoque	✓	✓ ¹	✓	✓	✓							✓
Rotavirus (vaccin oral)	✓	✓	✓ ²									
Papillomavirus (HPV)							✓	✓				
Grippe (Influenza)												✓

✓ Recommandé à tous et gratuit
✓ Recommandé à tous
✓ Vaccin combiné (une seule injection)

Femmes enceintes : Vaccination à partir de 24 semaines et idéalement avant 32 semaines de grossesse.
Hexavalent : Vaccin qui confère une protection contre 6 maladies

¹ Pour les bébés nés avant 37 semaines de grossesse ou ayant un poids de naissance inférieur à 2,5 kg, une dose supplémentaire de vaccin contre le pneumocoque est recommandée à 3 mois et les vaccins prévus à 15 mois seront administrés à 13 mois (hexavalent et méningocoque C).
² En 2 ou 3 doses en fonction du vaccin administré.
³ Vaccination en 2 doses à 6 mois d'intervalle (minimum 5 mois d'écart).

Ce calendrier est susceptible d'être modifié au fil des ans. Votre médecin pourra éventuellement l'adapter à votre enfant, n'hésitez pas à discuter vaccination avec lui.

Pour plus d'infos :

Consultez votre médecin traitant ou le site www.vaccination-info.be

¹ Les percentiles représentent la subdivision en cent parties de toute la dispersion de la population définie comme « normale ». Au-delà du percentile 97 se trouvent 3% de cette population ; en deçà du percentile 3 se trouvent également 3% de cette même population.

L'ONE est l'un des organismes publics impliqués dans la politique de vaccination en Belgique. Il est chargé de gérer le programme de vaccination à destination des enfants et des jeunes entre 0 et 18 ans, des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur non-universitaire et des femmes enceintes.

Au sein des Consultations pour enfants de l'ONE, la Banque de données médico-sociales récolte les informations relatives à la vaccination lors des bilans de santé de l'enfant.

Couverture vaccinale des enfants fréquentant les structures de l'ONE

Fédération Wallonie-Bruxelles	2007-08	2009-10	2011-12	2013-14	2015-17
Hexavalent 3 doses (9 mois)	97,20%	96,30%	95,90%	97,40%	96,90%
Hexavalent 4 doses (18 mois)	91,50%	88,50%	91,40%	90,50%	89,90%
Pneumocoque 2 doses (9 mois)	86,20%	95,60%	95,70%	97,10%	96,50%
Pneumocoque 3 doses (18 mois)	-	84,20%	89,90%	89,60%	89,70%
Rotavirus 2 doses (9 mois)	-	85,70%	85,30%	87,00%	84,00%
RRO 1 dose (18 mois)	91,5	90,50%	94,30%	93,50%	93,40%
Méningocoque (18 mois)	92,80%	90,10%	92,10%	91,00%	91,00%

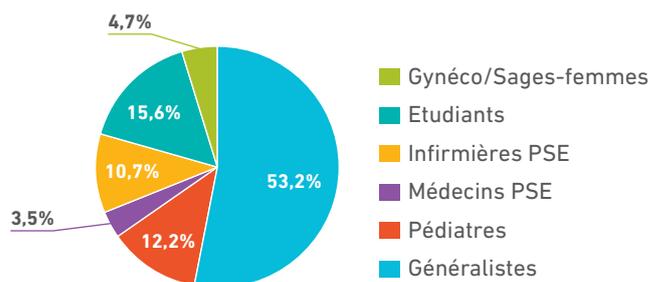
Source : Données BDMS « Bilans de santé » à 9 et 18 mois en Consultations pour enfants de l'ONE

5. PLATEFORME D'AUTOFORMATION EXCELLENCIS-ONE

Excellencis-ONE.be, est une plateforme d'autoformation gratuite destinée aux médecins ONE (généralistes, gynécologues et pédiatres), aux sages-femmes, aux professionnels en charge de la Promotion Santé à l'Ecole et aux étudiants en médecine.

Elle propose des modules de formation accrédités sur différentes thématiques médicales, un centre de documentation, des vidéos, un calendrier des formations, congrès, colloques ainsi que des offres d'emploi ONE.

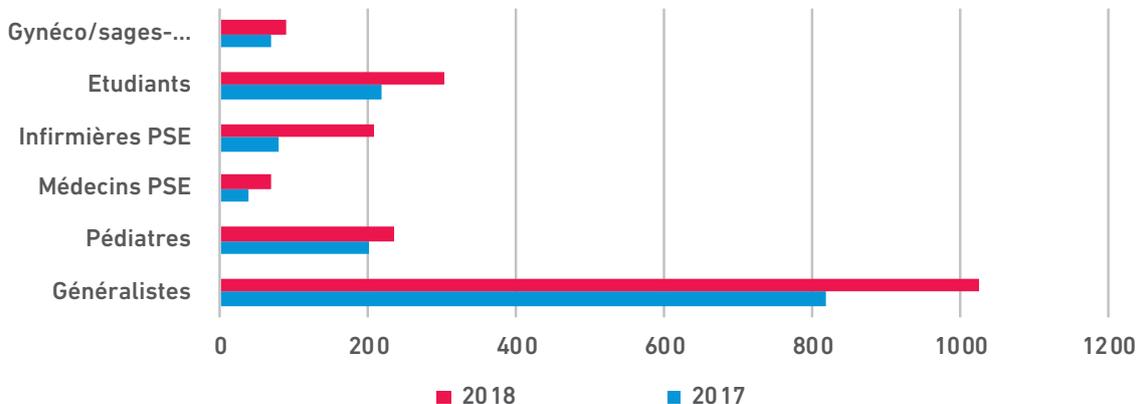
Répartition d'utilisateurs de la Plateforme Excellencis-ONE.be



Plus de la moitié des utilisateurs sont des médecins généralistes.

Le secteur de la promotion de la Santé à l'Ecole (PSE) représente près de 15% d'utilisateurs de la plateforme Excellencis-ONE en 2018.

Evolution du nombre d'utilisateurs par spécialité et secteur



L'évolution des utilisateurs de la Plateforme entre 2017 et 2018 a été de 1415 à 1926. Soit une augmentation de 27% d'utilisateurs. Ce sont les professionnels des PSE qui ont connu une plus grande progression (+46% pour les médecins PSE et +62% pour les infirmiers PSE). La progression reste marquée pour les autres professionnels, mais ce sont les pédiatres qui augmentent le moins proportionnellement (+15%).

Un courriel périodique permet de suivre les actualités et les nouveautés proposées par la plateforme.

6. LA SANTÉ EN MILIEU D'ACCUEIL

Un soutien relatif aux questions de santé et de promotion de la santé est offert aux milieux d'accueil qui ne disposent pas ou plus de suivi médical. Les axes prioritaires de ce soutien s'articulent autour de : la vaccination, la gestion des maladies infectieuses et des risques d'épidémie, l'hygiène et la désinfection, la santé des enfants à besoins spécifiques, l'information en matière de santé à l'intention du personnel des milieux d'accueil (pour les secteurs collectif et familial).

En 2018, les six subrégions sont couvertes par trois Référentes Santé : Bruxelles et Brabant Wallon, Hainaut et Namur, Liège et Luxembourg.

	Nombre de milieux d'accueil accompagnés	Visites réalisées	Questions de santé traitées	Part (%) de questions traitées en interne notamment par les CAL & AC
Bruxelles Brabant wallon	170	33	343	138 (40,2%)
Hainaut Namur	47	6	270	77 (28,5%)
Liège Luxembourg	63	3	90	28 (31,1%)

QUELQUES MISSIONS TRANSVERSALES DE L'ONE



A. LES LIEUX DE RENCONTRE ENFANTS ET PARENTS POUR SOUTENIR LA PARENTALITE

En 2018, l'ONE a recensé 181 Lieux de Rencontre Enfants et Parents (LREP) en Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces lieux se répartissent différemment sur le territoire. La plupart émanent des coordinations de travailleurs psycho sociaux qui tentent de répondre aux besoins de la population, aux demandes des parents, aux réalités des familles,...

Le subventionnement des LREP par l'ONE s'effectue via des appels à projets, selon les prescrits des contrats de gestion. C'est ainsi qu'en 2018, 48 lieux étaient subventionnés.

La sélection des LREP subventionnés, dans le cadre des appels à projets, se fait sur base des réponses à différents critères fixés par l'Office tels que : avoir élaboré un projet, l'adaptation à la spécificité des contextes et des publics, l'accessibilité, la qualité du cadre/de l'accueil, la réflexion sur les pratiques, le développement du travail en réseau, favoriser la participation des parents, les ressources disponibles, etc. C'est sur ces réponses aux différents critères que les LREP ont été subventionnés.

Les subventions sont reconduites sur base d'un rapport d'activités et des justifications de dépenses. Des rencontres avec les porteurs de projets sont également organisées sur site et un accompagnement peut être proposé ou demandé, si besoin. Malgré la diversité des LREP, l'Office a toujours valorisé les projets où la réflexivité, telle qu'elle est décrite dans le référentiel soutien à la parentalité, était au cœur de l'action.

Il est à noter que tous les LREP ne sollicitent pas de subvention à l'ONE, certains pouvant être soutenus financièrement par d'autres biais.

Le souhait de l'Office est de poursuivre son soutien au secteur en prônant la qualité des services proposés aux enfants et parents, en élargissant le nombre de LREP subventionnés et en continuant à organiser des journées d'échanges et d'expériences chaque année.

Subrégion	LREP en FWB	LREP subventionnés
Bruxelles	41	17
Brabant Wallon	24	5
Hainaut	43	10
Liège	39	9
Luxembourg	14	2
Namur	20	5
FWB	181	48

B. LA PROMOTION ET L'EDUCATION A LA SANTE

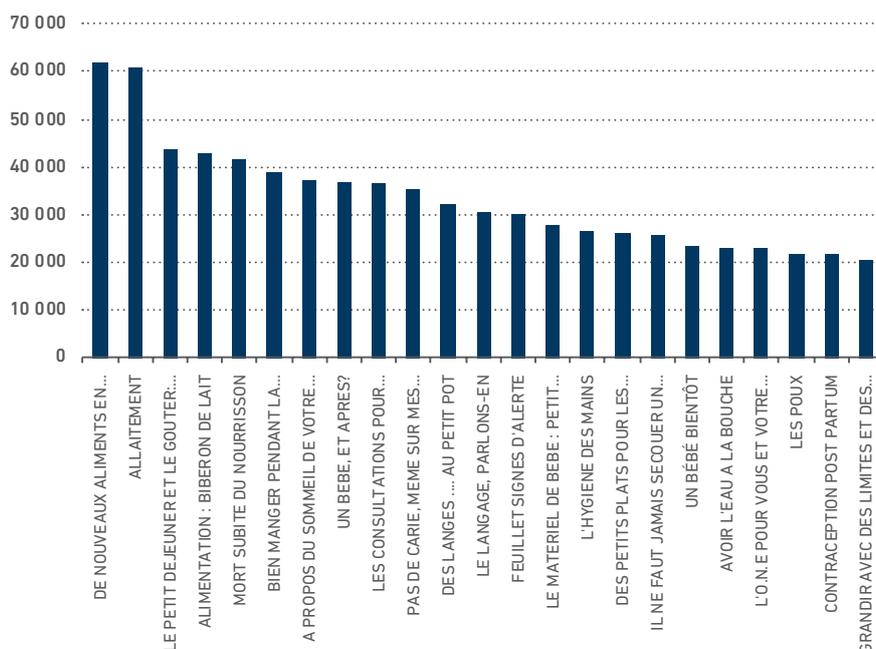
Les outils d'éducation à la santé sont de plusieurs types

Les brochures d'information

Des brochures, dépliants, fiches et affiches traitant de divers thèmes sont régulièrement éditées à l'usage du public. Une attention particulière est accordée à l'accessibilité des différentes informations (choix du langage, illustrations, pictogrammes, traduction, etc.).

Ces outils sont des supports à la communication utilisés par les agents de terrain durant les rencontres avec les familles en consultation ou lors de visites à domicile.

Les documents les plus diffusés en 2018

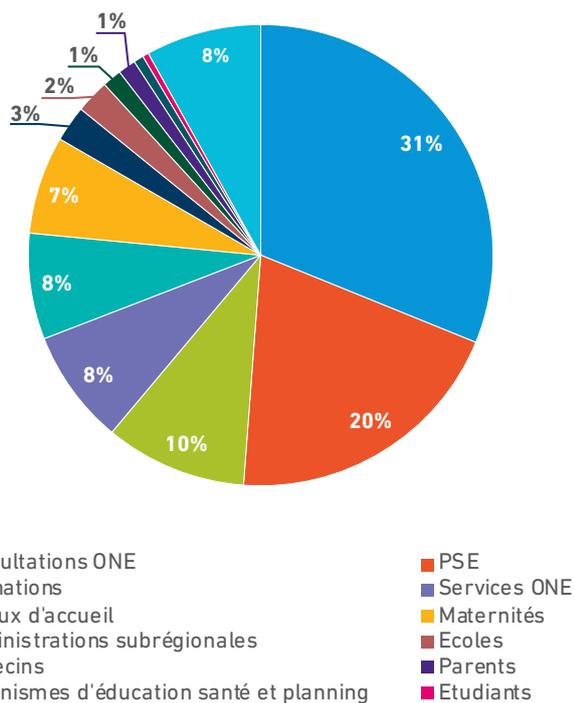


Les documents abordant le thème de l'alimentation de l'enfant sont les plus demandés.

Au total, de plus de 1 300 000 documents ont été diffusés.

Qualité des publics demandeurs

Les documents sont commandés par des publics internes à l'ONE (professionnels) et externes (parents, autres organismes...)



En 2018, une augmentation du nombre de documents diffusés via les Services de Promotion de la Santé à l'École (PSE) a été observée.

Les documents diffusés dans le cadre des animations sont également en augmentation.

Les outils d'animations

Depuis plus de 20 ans, l'ONE crée des outils d'animation destinés aux (futurs) parents et aux enfants âgés entre 3 et 8 ans. Par une approche ludique, le public est sensibilisé à l'adoption, ou au renforcement, des comportements favorables à la santé. Jeux de tailles diverses ou modules, les outils sont variés. Il en est de même des thématiques en lien avec les programmes de prévention mis en place au sein des consultations.

En 2018, les modules et les outils de taille moyenne sont sortis à 48 reprises.

a) Les modules :

Les « modules » sont des structures d'animations relativement imposantes (minimum 50m²) qui s'adressent à un nombre de participants variant de 100 à 400. Adaptés aux animations avec les enfants, ils sont souvent utilisés dans le cadre de partenariats pour une durée de plusieurs jours et dans des locaux conséquents. Parmi les modules, on peut citer : l'Oreiller magique (sommeil), La Chenille Mystérieuse (5 sens), Mon Corps Ma Maison (le corps), BamBam (Bien-être, Alimentation et Mouvement) et La Bulle Sensorielle (grossesse et éveil de bébé in utero).

En 2018, la bulle sensorielle a connu une rénovation complète : nouveau matériel, nouveau look, nouveaux dessins...



b) Les outils d'animation de taille moyenne :

Occupant moins d'espace que les modules, les outils de taille moyenne (de 3 à 20 m²) se présentent sous différentes formes : jeux, petites structures sous forme de tentes, stands.

Parmi ces outils, nous pouvons citer la Mini Bulle (grossesse), le Tunnel denti-mains propres (hygiène des dents et des mains), le P'tit Oreiller (sommeil), l'Anticata (sécurité), le Lutrin futé (sécurité), la tente parasol (contes) et 1, 2, 3 jouons (jeux/jouets).

Exemple d'outil de taille moyenne : Le parasol. Proposé comme une tente des mille et une nuit, cet espace est utilisé tant pour la promotion du livre et du conte pour des espaces cocoon (relaxation, massage etc...).



c) Les petits outils d'animation :

Les petits outils peuvent à la fois être utilisés en consultation ONE, en visite à domicile, lors d'une soirée d'informations, etc. Parmi ceux-ci, on peut citer : le kit bucco-dentaire, le caisson lavage des mains, les jeux de société sur l'alimentation, les jeux de cartes questions-réponses.

Près de 280 sorties de petits outils d'éducation à la santé ont été enregistrées sur l'année 2018.

Le matériel le plus fréquemment demandé concerne la santé dentaire. Les jeux de cartes abordant différents thèmes sous forme de Vrai/Faux sont de plus en plus utilisés également.

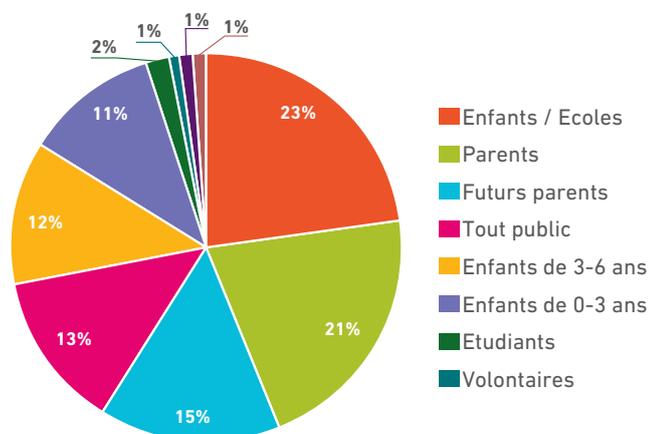
Kit bucco-dentaire et jeux de cartes :



Publics touchés en fonction des sorties de matériel

Les formulaires d'évaluation (154 formulaires rentrés, représentant 57% des sorties d'outils) révèlent que 11 939 personnes ont été impliquées et/ou touchées par l'exploitation des outils EDUS en 2018.

Public touché par les animations (57% des évaluations)



C. LES MEDIAS

Afin d'échanger avec les (futurs) parents de manière optimale et tout en tenant compte de l'évolution des technologies de l'information, l'ONE a développé au fil des années une série d'outils de communication. Parmi ceux-ci, la communication digitale est un moyen unique pour toucher un large public et apporter du contenu varié. Outre le site web One.be, l'Office est présent sur différents médias sociaux : Facebook, Twitter, LinkedIn ou encore Instagram.

A côté de cette communication digitale, l'ONE développe des capsules vidéos « Airs de Familles ». Diffusées à la télé (La Une et Bx1) mais également sur YouTube et la page Facebook, ces vidéos visent à apporter aux (futurs) parents des informations relatives à la santé et à l'éducation de leurs enfants. Pour compléter et approfondir l'information relayée via « Airs de familles », l'ONE développe aussi des webdocumentaires éducatifs.

Les relations presse sont également une des compétences essentielles du service de la communication externe.

Facebook

Depuis le lancement de la page Facebook (novembre 2015) :

- Plus de 29 168 personnes « aiment » la page
- En moyenne, une publication est vue un peu moins de 12 857 fois
- Portée moyenne des vidéos = 15 459 personnes atteintes
- Portée moyenne des liens (brochures, articles one.be, articles partenaires...) = 7 292 personnes atteintes
- La page ONE a reçu pas moins de 839 messages privés avec 75 % de réponses
- En moyenne, 1 publication par jour est postée

La croissance continue du nombre d'abonnés sur la page Facebook ONE permet d'augmenter le pouvoir informatif et le dialogue avec le public.

	2016	2017	2018
Abonnés sur Facebook	12 450	23 600	29 168

Le taux de réponse pour les demandes adressées en privé est de 75 % avec un délai de réponse d'en moyenne 1 jour. Tous ces éléments participent à rencontrer notre mission d'information auprès des (futurs) parents et à renforcer l'image de l'Office.

Twitter

La page Twitter de l'ONE compte actuellement environ 838 followers (750 en 2017) pour près de 800 tweets postés.

Ce chiffre peut paraître faible mais, Twitter n'a jamais réussi à s'implanter auprès du grand public en Belgique en dehors du monde du journalisme ou l'environnement politique. Il s'agit surtout pour l'ONE d'un relai important pour les communications institutionnelles et les relations presse.

Instagram

En mai 2017, l'ONE a créé un compte Instagram. Fin 2018, l'Office compte 433 abonnés (271 en 2017). Au fil des mois, les publications se sont diversifiées et une stratégie a été mise en place afin d'apporter du contenu de qualité tant au niveau visuel qu'informatif.

LinkedIn

Le service sélection de l'ONE disposait depuis de nombreuses années d'une page sur LinkedIn avec environ 1987 followers.

Depuis, la gestion de ce compte a été confiée au Service de Communication Externe. En 2018, on dénombre 2834 abonnés sur LinkedIn.

Audiences des microprogrammes « Air de familles »

Depuis la création de la page Facebook, les microprogrammes rencontrent un succès accru. En effet, le format de ces capsules étant idéal pour le visionnage sur le web, la somme des vues de vidéos pour l'année 2018 s'élève à 1 919 916 (cfr infra concernant l'augmentation de l'audience).

Nombre total de vues cumulées

	2015	2016	2017	2018
Vues de vidéo « Air de familles »	29 612	281 800	1 501 825	1 919 916

Télévision

Depuis 2015, la RTBF a décidé de repositionner les capsules « Air de familles » uniquement sur la Une de manière à augmenter le nombre de téléspectateurs. On peut donc constater une augmentation de l'audience cumulée par rapport aux saisons précédentes et même un rajeunissement de celle-ci...

Par ailleurs, le nombre de vues des microprogrammes sur le site internet de l'ONE n'a cessé de croître depuis la création de la chaîne ONE-YouTube: <https://www.youtube.com/user/onetvbe>

Web (One.be + YouTube)

La consultation de vidéos en ligne est en forte croissance suite notamment à l'omniprésence des écrans (ordinateurs, tablettes, Smartphones). Partant de ce constat, l'ONE a donc créé, en parallèle au site web, une chaîne sur le réseau social YouTube afin d'améliorer sa présence et sa visibilité digitale, mais aussi de développer une plus forte proximité ...

Evolution du nombre de vues et d'abonnés :

- Nombre d'abonnés au total depuis la création de la chaîne (en 2012) : 402 abonnés
- Nombre de vues au total depuis la création de la chaîne : 197 009 vues
- Total du nombre de vues en 2018 : 38 538 vues (5,5% en plus par rapport à 2017) dont 6324 vues via le site ONE.be, soit 38,9 % du nombre total.
- Total de la durée de visionnage : 50.022 minutes (ce qui équivaut à 34 jours et 17 heures). C'est 4% en plus par rapport à 2017.
- Interactions au cours de l'année 2018 : 122 personnes se sont abonnées au cours de l'année 2018 ; 93 « j'aime » ; 593 « partages ».

Webdocumentaires

Depuis 2014, l'ONE dynamise son offre d'informations via le web en proposant des webdocumentaires.

- En un an, le site a presque doublé ses statistiques de consultations avec un total de 39 340 utilisateurs pour l'année 2018.
- 88,6 % de ces utilisateurs sont des nouveaux visiteurs.
- 11,4% de ces utilisateurs sont des visiteurs « fidèles » qui reviennent sur le site web. La majorité des utilisateurs parlent français et habitent en Belgique, plus particulièrement à Bruxelles et ensuite à Liège.

	2016	2017	2018
Consultations de webdocumentaires	12 716	22 583	39 340

Sur ces 39 340 utilisateurs :

- 24 401 proviennent d'une requête sur un moteur de recherche
- 5 825 utilisateurs arrivent sur le site airdefamilles.be via les réseaux sociaux. 5 756 utilisateurs proviennent de Facebook.
- 7 220 ont accédé au site en écrivant directement l'URL dans le navigateur
- 2 771 ont atteint le site par le biais d'un lien hypertexte sur un autre site dont 2 242 utilisateurs proviennent du site www.one.be.

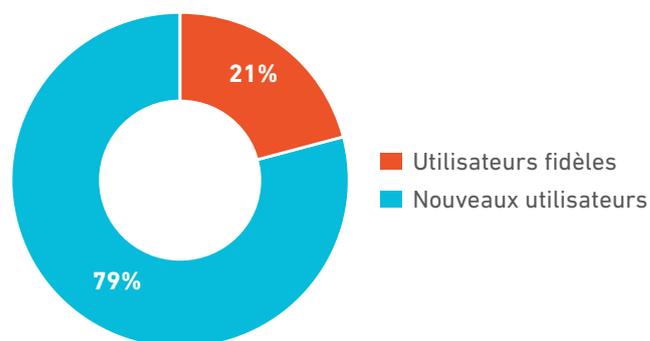
En 2018, nous avons enregistré 48 081 sessions, c'est-à-dire 48 081 « périodes » durant laquelle un utilisateur est actif sur le site web. La durée moyenne d'une de ces sessions est d'environ 44 secondes.

61 861 pages ont été consultées en 2018 contre 41 171 pages en 2017.

Audience d'ONE.be

En 2018, le site de l'ONE a enregistré 621 827 sessions pour 356 470 utilisateurs. C'est environ 33 000 sessions et 2 700 utilisateurs en plus qu'en 2017. Parmi les 621 827 sessions enregistrées, on compte 356 252 nouveaux utilisateurs (79% du chiffre total) et 94 015 utilisateurs « fidèles » revenant sur le site web (21% du chiffre total de sessions).

Répartition des utilisateurs du site ONE.be



Le nombre total de pages consultées est de 2 039 428 (les visites répétées d'un internaute sur une même page sont prises en compte). Parmi elles, la page d'accueil du site web est consultée 260 650 fois avec un temps moyen passé sur cette page de 57 secondes et un taux de rebond de 30%. Ceci témoigne du fait que 70% des internautes se trouvant sur la home page ont cliqué sur un ou plusieurs autres liens/pages de notre site web. La durée moyenne d'une session sur www.one.be est de 2 minutes 51 secondes.

Le taux de rebond pour l'année 2018 est de 51,1%, ce qui signifie que plus de la moitié des visiteurs quitte le site après la consultation d'une seule page.

L'ONE dans la presse

En 2018, 39 articles se référant à la thématique hebdomadaire abordée dans les capsules « Air de familles » ont été publiés dans le Soirmag. Cela représente un lectorat diversifié de 400.000 lecteurs via le Soirmag et l'application Soirmag+, qui rend accessible le contenu sur tablettes et mobiles.

Dans la presse quotidienne francophone papier, nous avons dénombré pas moins de 614 articles où l'ONE est mentionné durant l'année 2018.

Le nom complet de l'institution « Office de la Naissance et de l'Enfance » n'est quant à lui mentionné que dans 100 articles.

Ces articles reflètent majoritairement une tonalité positive pour l'ONE.